Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Modèle de Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre :	**Numéro du projet :**
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	

Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version :
Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD)

Responsable de l'Agence :	**Responsable de la Vice-Primature, Ministère du Plan & Coordination de l'Aide au Développement**
Nom : Damien Mama **Fonction : Représentant Résident** **Téléphone :** **E-mail: damien.mama@undp.org**	**Nom : Guylain Nyembo Mbwizya** **Fonction : Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan & Coordination de l'Aide au Développement** **Téléphone :** +243 83 4000081 **E-mail :** gnyembombwizya@gmail.com
Responsable du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture & Sécurité Alimentaire :	**Responsable du Ministère des Finances :**
Nom : Grégoire Mutshail Mutomb **Fonction : Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture & Sécurité Alimentaire** **Téléphone :** **E-mail:**	**Nom : Doudou Fwamba Likunde** **Fonction : Ministre des Finances** **Téléphone :** **E-mail :**

Coûts du projet :	**Lieu du projet :**
Cout total du projet (y compris le budget estimatif non-finance) : **55 000 000 USD** **Total finance par CAFI : 45 000 000 USD** **Total tranche 1 : 15 000 000 USD** Autres sources de financement : - Contribution du gouvernement (y compris en nature) : **10 000 000 USD** - Autres donateurs :	**Province : 25 Provinces de la RDC**

Organisations Participantes :	Durée du projet :
Entités nationales : Secrétariat Général à l'agriculture, BCECO et CFEF du Ministère des finances, Entités Territoriales Décentralisés, Services Techniques déconcentrés du Ministère de l'Agriculture ; Offices spécialisés de l'Etat, SENASEM, INERA, Réseaux d'agrimultiplicateurs, Organisations professionnelles, Entreprises privées opérant dans les chaînes de valeur cibles et Comités Locaux de Développement	Durée totale (en mois) : 48 mois

Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) : Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD, à la Lettre d'Intention 2 et au cadre de résultats CAFI
Le Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD) vise principalement à accroître rapidement et durablement la production et la productivité agricoles (manioc, maïs, arachides, autres légumineuses) à travers un processus de développement des chaînes de valeur inclusives. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T). Sa mise en œuvre permettra à termes de : (i) assurer l'approvisionnement en variétés améliorées et résistantes aux ennemis des cultures voire aux évolutions climatiques de manioc, maïs, arachide et autres légumineuses cultivés en vue de répondre au besoin de sécurité alimentaire du pays; (ii) augmenter les superficies cultivées à court terme en spéculations de cycle court (maïs, arachide, haricot) en tenant compte des techniques améliorées et durables en vue de faire baisser la pression des exploitations agricoles sur la forêt; (iii) renforcer les capacités de stockage et de transformation des produits en vue de contribuer à une meilleure efficience de l'aval des chaines de valeur, susceptible de diminuer la pression actuelle de l'aval des filières sur la répartition des marges financières, ce qui contribuera à asseoir ainsi les conditions de développement des chaînes des valeurs, dynamiser les économies locales et améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales dans les Territoires.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 10 octobre 2023
Examen du Comité Technique	Date : 20 octobre 2023
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 30 novembre 2023

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

I.	Nom du représentant	Damien Mama
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Programme des Nations Unies pour le Développement
	Date	

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUD
Au service des peuples et des nations
Rép. Dém. du Congo

II.	Nom du représentant	Guylain Nyembo Mbwizya
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Vice-Primature, Ministère du Plan & Coordination de l'Aide au Développement
	Date	

III.	Nom du représentant	Grégoire Mutshail Mutomb
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture & Sécurité Alimentaire
	Date	

IV.	Nom du représentant	Doudou Fwamba Likunde
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère des Finances
	Date	

Effets CAFI

EFFETS CAFI auquel le projet contribue	**Montant en USD**[1]
1. Les **pratiques agricoles durables** entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	**55 000 000,00**
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de **bois-énergie** sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des aires protégées** ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs **projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures** minimisent leur empreinte globale ;	
5. Les décisions en matière d'**aménagement du territoire** assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure **sécurité foncière** n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	
6. **La croissance démographique et la migration** vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. Une meilleure **coordination et gouvernance** interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un **climat des affaires** favorable aux investissements respectueux des forêts.	

[1] Les instructions relatives aux affectations du budget par effet CAFI sont données dans le format du budget des projets CAFI. Dans le cas de projets cofinancés, la ventilation doit être réalisées également pour le budget CAFI seul.

Résumé exécutif

Le présent Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD) dont le budget est de 55 millions de dollars américains (USD) sur 4 ans est financé par le CAFI à travers le FONAREDD à hauteur de 45 millions USD et par le Gouvernement de la RDC pour une contribution de 10 millions USD. Arrimé sur la composante 2 du PDL-145T relative à la « promotion des économies rurales et locales dynamiques », il vise à apporter une réponse aux défis de l'agriculture congolaise : stagnation des rendements pour toutes les spéculations, doublement de la population tous les 25 ans (taux de croissance de près de 3%) devant se traduire par le doublement de la production alimentaire et la dépendance élevée aux techniques culturales (la jachère brulis) basées sur la dégradation progressive du couvert forestier.

Cependant, il existe des variétés améliorées pour les principales spéculations qui pourraient contribuer fortement à l'augmentation des rendements et des productions agricoles afin de relever le défi de la sécurité alimentaire et de la réduction des importations. Malheureusement, elles ne sont que très insuffisamment distribuées dans les villages et territoires dont les rendements sont menacés par le développement d'ennemis des cultures, au premier rang desquelles la mosaïque et la striure brune du manioc. La faible capitalisation de l'agriculture congolaise est un frein important à la diffusion des variétés améliorées des cultures vivrières à cycle court (maïs, arachide, haricot ou niébé) dont la diffusion requiert (du fait de l'allogamie des spéculations) des renouvellements réguliers de matériel végétal coûteux. Ces variétés, d'une manière générale, ne sont diffusées qu'à la faveur des projets et elles se mêlent ensuite aux variétés locales dont les performances sont très incertaines (entre 20 et 50% inférieures), à égalité de conditions de culture.

Par ailleurs, l'économie agraire du pays est fortement pénalisée par la faiblesse de l'aval des chaines de valeur (stockage, transformation, transport et commercialisation), rendant l'accès marché coûteux (il représente entre 45 et 55% des prix des produits sur les marchés de destination) au détriment des petits exploitants agricoles.

Pour contribuer à relever ces défis, le présent projet vise à atteindre trois résultats :

Résultat 1 : la disponibilité des semences et boutures des variétés améliorées auprès des agriculteurs est assurée, permettant un gain de rendements de 20 à 50 %. Il est axé sur l'agri multiplication pour un montant de 17,09 millions USD, entièrement financé par CAFI (100% du don de 45 millions USD). De façon concrète, il s'agit de diffuser largement les variétés améliorées de manioc, maïs et légumineuses en mettant en place un réseau d'agri multiplicateurs dans tout le pays jusqu'au niveau de 145 territoires et des CLD relais (3625 en 4 cycles) afin d'installer dans le pays une offre durable de variétés améliorées fiables (l'offre existante des agrimultiplicateurs est trop souvent mélangée).

Résultat 2 : les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaines de valeur agricoles sont renforcées. Les activités y relatives portent sur l'appui aux infrastructures et aux équipements des chaînes de valeur pour un montant total de 18,26 millions USD. La contribution de CAFI s'élève à 8,26 millions USD (45,25%) et celle du gouvernement à 10,00 millions USD (54,74). Cet appui consiste à cofinancer les acteurs de l'aval des chaines de valeur pour la mise en place des investissements structurants en matière de stockage (dépôts), de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Résultat 3 : la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme. Le montant alloué pour ce résultat s'élève à 8,79 millions USD (100 % du don de 45 millions USD). L'augmentation de la production de maïs cible les grands bassins d'approvisionnement et de consommation de ce produit. L'approche par le projet pour accroitre la production est l'achat la semence améliorée de seconde qualité disponible auprès des

agrimultiplicateurs. Si les quantités de maïs acceptable acquises ne sont pas suffisantes, alors le projet passera dès son début des commandes de grandes quantités de produits aux agrimultiplicateurs afin d'approvisionner 870 000 ménages en saison A de 2024. L'objectif visé par ce résultat est d'ensemencer en 2024 au moins 174 000 ha, avec une production moyenne de 1,1 tonnes et des gains de rendements de 20%. Le gain de production est de 38 280 tonnes en considérant que l'essentiel des semis auront lieu sur des superficies autrement emblavées en variété population locale ou tout venant. La valeur de ce gain est de 15 312 000 USD en considérant un prix marché de 400 USD la tonne.

Les coûts de gestion des structures (PNUD et partenaires de mise en œuvre) de ce projet sont à 17,9 % du coût total des produits, incluant les frais de l'agent de gestion (6,33%) et les coûts des partenaires de mise en œuvre/parties responsables, à savoir le BCECO, la CFEF et le SG/MINAGRI, (11,56%) avec leurs équipements et fonctionnement. Les frais généraux sont de l'ordre de 7%.

Le Projet prendra en compte les enjeux d'appui liés aux groupes vulnérables en veillant à ce que les zones où vivent les peuples autochtones (PA) ne soient pas écartées du dispositif d'agri multiplication, particulièrement lors de la création des parcs à bois dans les territoires les plus concernés. En outre, il veillera à impliquer autant que possible les associations des femmes et des jeunes dans les contrats d'agrimultiplication semencière à chaque niveau, à égalité de qualification et d'expérience.

La mise en œuvre ou l'implémentation sera assurée à travers la modalité NIM avec un appui du Bureau pays du PNUD. Cette modalité a pour objectif d'assurer aussi bien le renforcement des capacités qu'une meilleure appropriation nationale. Sa particularité est que les responsabilités programmatiques et financières, bien qu'étant celles de l'Agent de gestion dans le cadre des accords signés avec le MPTF, sont déléguées aux deux entités d'exécution du PDL-145T (BCECO et CFEF) ainsi qu'au Secrétariat Général à l'Agriculture (SG/MINAGRI) au vu de son avantage comparatif. Ces derniers seront désignés comme partenaires de mise en œuvre/parties responsables et qu'à ce titre, ils rendront compte au PNUD. Ces parties responsables seront ainsi responsables vis-à-vis du PNUD des risques de mégestion liés à la mise en œuvre du projet. Quant au PNUD, il jouera un rôle de supervision générale des procédures, d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers) et de rapportage. Il apportera par ailleurs si besoin un appui au projet dans le cadre de la passation des marchés, notamment pour les marchés complexes qui présentent des risques importants étant donné leur complexité et/ou leurs seuils mais aussi dans les marchés pour lesquels le PNUD a une valeur ajoutée certaine et il existe des accords à Long Terme avec des fournisseurs.

Les agrimultiplicateurs seront sélectionnés par les partenaires de mise en œuvre/parties responsables sur base d'un processus compétitif impliquant le SENASEM et la supervision du PNUD, et prenant en compte l'implantation géographique et l'expérience en matière d'agri multiplication reconnue par le SENASEM. Pour ce faire, il sera demandé au SENASEM de fournir une liste indicative d'agri multiplicateurs agréés pour lancer un appel d'offre restreint. Le partenaire d'implémentation établira des contrats avec derniers basés sur l'octroi des avances réduites au démarrage des travaux puis des Paiements aux Résultats et l'achat des boutures et semences.

La gouvernance du Projet se conformera aux arrangements institutionnels du Programme d'appui à la mise en œuvre du PDL-145T, volet exécuté par le PNUD, dont le COPIL. Elle comprendra entre autres un Comité de technique restreint composé des représentants de la coordination technique du PDL-145T, des partenaires de mise en œuvre/parties responsables, des Ministères de l'agriculture et du développement rural, du SE CAFI et SE FONAREDD, et du Ministère du Plan et du PNUD qui en assureront la co-présidence pour statuer les aspects spécifiques relatifs au Projet.

Le Projet mettra en place une base de données géoréférencées permettant le suivi de la diffusion et la progression des variétés améliorées déjà effectuée par les autres projets, afin de dégager une vision d'ensemble en la matière pour la RDC.

En ce qui concerne le résultat 1 (agrimultiplication), les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial seront mobilisés assurer l'encadrement technique de l'ensemble du processus d'agrimultiplication dont le suivi de la bonne application des fiches techniques d'agri-multiplication, spécialement pour le maïs et les légumineuses. Ils seront encore mobilisés pour le Résultat 3 (augmentation de la production de maïs) pour prendre en charge la distribution des semences améliorés aux ménages (5 kg par ménage).

S'agissant du résultat 2 (aval chaines de valeurs), il reviendra aux équipes techniques du MINAGRI (SENASEM) en provinces et aux consultants spécialisés d'identifier les principaux besoins d'investissements à cofinancer avec les acteurs (privés) de stockage, transformation et commercialisation des produits, tant au niveau provincial que des territoires. Le partenaire de mise en œuvre/parties responsables supervisera et en assurera la maîtrise d'ouvrage (achats, recrutement d'entreprises locales, contrats, avances, contrôle de qualité, paiements, etc.).

La vocation de ce projet est de créer en RDC une offre fiable et durable en variétés améliorées contrôlées. Cette offre sera gratuite pour les paysans communautaires des villages bénéficiant d'un parc à bois (7250). L'offre sera payante pour les PIREDD, les projets sectoriels etc., qui pourront s'approvisionner aisément dans les territoires, sur commande passée aux agri multiplicateurs. L'offre de semences et boutures pourra potentiellement être entretenue par des paiements pour services environnementaux (PSE) contractés directement par le nouveau programme PSE. Les mêmes projets pourront également utiliser les productions de qualité 2 du volet 3 pour introduire dans les associations de culture de l'agroforesterie par exemple. Cette approche contribuera à la durabilité de l'offre en semences et boutures améliorés.

Le Projet veillera à ce que la situation foncière de tous les parcs à bois soit clarifiée en présence des chefs coutumiers avant toute implantation de parcelle semencière. Un accord (ou un certificat d'enregistrement) sera exigé avant la signature de tout contrat agri semencier. Concernant la diffusion des semences de maïs du volet 3, « production », il veillera à ce que les PA et les femmes en soient les premières bénéficiaires et interlocuteurs principaux des projets, d'autant pour ces dernières qu'elles sont les premières concernées à la fois par la production que par l'adoption des variétés et techniques améliorées ainsi que de la sécurité alimentaire. Elles sont les garantes de l'adoption des techniques améliorées si elles sont convaincues de leur efficacité.

Le projet mettra en place un « Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours » basé sur les services de l'agriculture, mais comportant également un accès direct à l'expert MRV également en charge du MGP.

Le MGP comme le suivi-évaluation de base sera confié au Réseau Local des ONG environnementales démontrant d'une expérience avérée en la matière. Les objectifs, les résultats attendus, les mandats et les modalités de fonctionnement de ce MGP ainsi que sa vulgarisation feront l'objet d'une clarification avec les parties prenantes dès le début du projet.

Le document du projet comporte une description détaillée et quantifiée du système d'agrimultiplication des variétés améliorées de manioc, maïs et cultures légumineuses promus durant les quatre années de vie de celui-ci.

Il comporte en outre, une analyse de l'impact du projet sur la déforestation qui établirait à 27 000 ha l'évitement de déforestation attribuable durant les 4 années d'intervention.

Sommaire

Effets CAFI **1**

Résumé exécutif **2**

Acronymes **8**

Tableaux et figures **9**

1) Introduction **10**

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet **11**

3) Stratégie du projet **13**

3.1 Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales) 13

3.2 Stratégie d'intervention 15

a) Stratégie concernant l'agri multiplication 15

b) Stratégie concernant les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles 20

c) Stratégie concernant l'augmentation de la production de maïs : 20

d) Justification de la stratégie retenue (dont impact sur la déforestation) 21

e) Impact sur les rendements et sur la malnutrition à partir d'un ciblage sélectif des territoires prioritaires. 22

f) Impact sur la déforestation : 22

g) Concernant les infrastructures de stockage des produits : 24

h) Description des capacités des bénéficiaires : 24

4) Produits, activités **25**

5) Théorie du changement **34**

a) Appropriation nationale et durabilité du Projet 37

6) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention **38**

7.1 Cadre de résultats 38

7.2 Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 43

7) Cohérence et synergies avec les projets existants **44**

8) Gouvernance du projet **45**

9) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires **49**

10) Stratégie d'engagement des parties prenantes **50**

10.1 Gouvernement 50

10.2 Donateurs et partenaires de développement 50

10.3 Société civile 51

11) Gestion des risques et des sauvegardes **52**

11.1 Risques et mesures d'atténuation 52

12) Suivi-évaluation **60**

13) Communication et visibilité **63**

14) Transparence fiduciaire 63

15) Budget, plan de travail et chronogramme 67

a) Plan de travail et budget par produits/activités 67

b) Budget ventilé par catégories UNDG 73

c) Plan d'opérationnalisation du projet 74

16) ANNEXES 75

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet 75

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre 77

ANNEXE 3 : Stratégie de communication 82

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché 85

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives) 87

ANNEXE 6 : Elément de la stratégie d'atténuation des risques d'effet rebond effet 93

ANNEXE 7 : Critères de choix des provinces et des territoires pour le déploiement des hubs agrimultiplicateurs. 94

ANNEXE 8 : Termes de référence : Etude sur l'état des lieux de la diffusion variétale ... 95

ANNEXE 9 : Plan d'atteinte des livrables 97

Acronymes

CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CLD	Comités Locaux de Développement
COPIL	Comité de Pilotage
ENABEL	Agence Belge de développement
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'Agriculture
FONAREDD	Fonds National REDD+
HACT	Harmonized Approach to Cash Transfers Framework
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD – Rénové
INERA	Institut National de Recherche Agronomique
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
ml	mètre linéaire
MRV	Mesure, Rapportage, Vérification
ODD	Objectifs de Développement Durable
PA	Peuples Autochtones
PAD	Politique de l'Agriculture Durable
PAAD	Projet d'Appui à l'Agriculture Durable
PAG	Plan d'Action du Gouvernement
PDL 145T	Programme de Développement Local 145 Territoires
PICAGL	Programme Intégré de Croissance Agricole des Grands Lacs
PIFORES	Projet d'investissement pour la forêt et la restauration des savanes
PIREDD+	Programme Intégré REDD+
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPA-LCPI	Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités
PSE	Paiements pour Services Environnementaux (Paiements au résultat)
RDC	République Démocratique du Congo
SENASEM	Service National des Semences
S & E	Suivi et Evaluation
UGP	Unité de Gestion du Projet

Tableaux et figures

Figure 1 Théorie du changement du PAAD du PDL 145T..... ***Erreur ! Signet non défini.***

Figure 2 organigramme du programme..... *47*

Tableaux

Tableau 1 schéma agri multiplicateur pour le manioc avec calcul des besoins de transport. ***Erreur ! Signet non défini.***

Tableau 2 : Plan de travail relatif au Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable/PAAD ***Erreur ! Signet non défini.***

Tableau 3 : Gestion des risques & Hypothèses..... ***Erreur ! Signet non défini.***

Tableau 4 : Cadre des résultats du programme ***Erreur ! Signet non défini.***

Tableau 5 : Activités de suivi-évaluation..... ***Erreur ! Signet non défini.***

1) Introduction

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) continue d'afficher une croissance forte, avec un taux de 6,1% en 2022, mais la pauvreté et les inégalités restent des défis majeurs auquel le pays est confronté. Malgré le fort potentiel agricole de la RDC, la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique, et le pays fait face à une insécurité alimentaire larvée. Le PDL-145T, lancé en 2022 par le Gouvernement congolais, ambitionne de réduire les inégalités territoriales et la pauvreté dans le pays. A travers ce programme, le Gouvernement s'est engagé à conduire des actions rapides, visibles et concrètes dans les 145 Territoires administratifs de la RDC, en ciblant les infrastructures et les équipements publics mais également les différents secteurs du développement économique et social.

Arrimé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023) et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), le PDL-145T[2] est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base (1 168 millions USD) ; (ii) la promotion du développement des économies rurales et chaines de valeur locales (agriculture, élevage, pêche) (290 millions USD) ; (iii) le renforcement des capacités de gestion du développement local (dont planification du développement) (4,9 millions USD) ; et (iv) le développement d'un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme (5,5 millions USD).

Pour promouvoir le développement des économies rurales et chaines de valeur locales, le PDL-145T prévoit des investissements d'appui au développement aussi bien de l'agriculture mécanisée que de l'**agriculture familiale.** C'est sur ce dernier volet, que le Gouvernement de la RDC envisage de canaliser un financement issu de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), à travers la fenêtre de programmation rapide (« Fast Track »). S'il est principalement destiné à l'agriculture familiale, au travers de la création de parcs à bois et de parcelles semencières des principales cultures vivrières dans les CLD (**résultat 1)**, mais également de la distribution de semences aux ménages en urgence, du fait de l'insécurité alimentaire menaçante sur l'une des principales céréales consommées en RDC, le maïs. L'objectif ici est d'augmenter la production à court et moyen terme (**résultat 3**). Le projet vise également de contribuer à l'amélioration de l'aval des filières, notamment en co-finançant le secteur privé pour l'amélioration des conditions de stockage, des techniques de transformation et/ou de la capacité d'évacuation des produits. En ces matières le projet certes ne peut pas tout faire mais il peut intervenir ponctuellement dans les cas les plus sensibles, en appui au secteur privé.

L'offre programmatique proposée repose sur la nouvelle Politique de l'Agriculture Durable (PAD), un des Jalons de CAFI, adoptée en novembre 2022 par le Gouvernement qui s'inscrit dans la continuité de la vision définie par la Stratégie Cadre Nationale REDD+ notamment l'atteinte de l'Effet 1 se rapportant aux « investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ». Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 5 et 15.

Le budget détaillé de 55 millions USD présenté inclue le cofinancement du CAFI/FONAREDD (45 millions USD) et du Gouvernement (10 millions USD). La 1ère tranche du financement de CAFI s'élève à 15 millions USD sur les deux premières années de mise en œuvre du projet.

[2] https://res.cloudinary.com/dvmrtjjay/image/upload/v1664798816/PDL145_synthese.docx_h8lrgh.pdf

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

La RDC se situe en Afrique centrale dans le bassin du fleuve Congo dont elle occupe plus des 75% de la superficie. C'est le 2ème territoire le plus grand d'Afrique avec 2 345 409 km². Elle possède entre autres un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Certes le pays affiche une croissance économique robuste, avec 7,5% en 2023 selon le FMI (après 8,9% en 2022), soutenue par les investissements et les exportations du secteur minier. Cependant, la RDC se classe au 179ème rang sur 191 selon l'indice de développement humain (IDH), et près de 70% de la population vit avec moins de 2.15 dollars par jour. Le niveau élevé de pauvreté (64,5%) qui reflète les multiples privations auxquelles les personnes sont confrontées en matière de santé, d'éducation, d'accès à l'énergie et de niveau de vie, est préoccupant. Les jeunes et de nombreuses congolaises font face à des obstacles notamment en matière de perspectives économiques et d'autonomisation.

En vue d'accélérer le progrès social, le Gouvernement congolais a lancé le PDL-145T avec comme priorités la réduction des inégalités spatiales et la transformation des conditions de vie des populations y compris les jeunes et les femmes vivant dans les zones rurales. Ces localités étant jusqu'alors mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base, le PDL-145T entend contribuer au renforcement de leur résilience socioéconomique. L'un des principaux axes d'intervention de ce programme est la dynamisation des économies locales dans les Territoires, notamment dans le secteur agricole qui reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emplois et de création de revenus en milieu rural. L'agriculture familiale représente la principale source de subsistance pour de nombreuses familles et contribue également à l'économie nationale.

Dotée de réserves importantes de terres arables peu valorisées, avec une hydrographie régulière et la diversité de ses microclimats, la RDC dispose d'importants atouts pour faire de l'agriculture, un secteur clé de son développement et celle de la sous-région. Cependant ce potentiel agricole est largement sous exploité au point que le pays dépend fortement d'importations agroalimentaires et enregistre de façon quasi-récurrente une prévalence de crises alimentaires parfois aigues et de poches de malnutrition. Les populations rurales sont confrontées à une faible valorisation de leurs ressources agricoles et à une insécurité alimentaire. Les faibles revenus générés par les petits exploitants, qui constituent la majorité des producteurs et productrices, entretiennent leur situation de pauvreté et la précarité de leurs activités.

Plusieurs facteurs expliquent une telle situation notamment : (i) les stratégies de développement agricole sont peu efficaces et mal coordonnées, et couplées à des conflits récurrents qui engendrent des déplacements massifs des populations ; (ii) une faible capacité institutionnelle et de gestion ; (iii) la faible couverture des infrastructures routières et l'impraticabilité des routes de desserte agricole ; (iv) le retrait progressif de l'État du soutien aux activités agricoles ; (v) un faible accès aux intrants, matériels de production, aux services d'encadrement et aux marchés ; (vi) la faible articulation du secteur agricole avec un secteur industriel de transformation quasi inexistant suite notamment au problème d'accès à l'énergie; et (vii) une faible capacité des organisations paysannes et des difficultés d'accès aux services financiers et à la gouvernance (PNSD 2019-2023, P.56). En outre, il convient de noter que le système national de production agricole du type extensif est caractérisé par une faible productivité et repose sur une agriculture de subsistance pratiquée par de petites exploitations familiales sur une superficie moyenne de 1 à 2 hectares en culture pluviale, avec des parcelles cultivées à chaque saison des pluies ne dépassant guère les 0,5 ha. Les femmes sont les plus actives dans les petites exploitations agricoles familiales et les groupements, mais elles ne se retrouvent pas souvent

dans la sphère décisionnelle. Elles sont majoritairement analphabètes et disposent peu des capacités techniques et managériales éprouvées, et ont accès limité au crédit pour développer leurs activités.

Par ailleurs, la RDC possède plus de 50% des forêts tropicales humides du Bassin du Congo et dispose également d'importantes forêts claires. Ces forêts représentent environ 60% de la superficie totale du pays. Malgré un climat, une hydrologie et une géologie extrêmement favorables et de faibles niveaux de développement, la RDC connaît une forte déforestation, en particulier dans les points chauds des bassins d'approvisionnement et les zones de production agricole du fait de l'agriculture itinérante sur brulis. L'essentiel de la production agricole de la RDC provient donc de l'agriculture paysanne traditionnelle, qui fournit l'essentiel de ses revenus à la population rurale. La base technique de cette production agricole paysanne repose sur l'agriculture itinérante sur brûlis, qui représente actuellement la principale cause directe de déforestation. Cette agriculture entièrement manuelle dépend du brûlis pour renouveler la fertilité des sols, et, selon la richesse des sols et des forêts brûlées, la production agricole de cycle court (céréale, légumineuses) et moyen (manioc) brûle chaque année en superficie son équivalent en jachère ou en forêt secondaire et intacte.

En effet, dans les zones à densités humaines faibles et moyennes, l'agriculture n'est réalisée que sur défriche de forêt ou de jachère, la détruisant progressivement et laissant derrière elle la savane anthropique, lorsque les sols sont totalement épuisés par des jachères de plus en plus courtes mais surtout que les feux de savane et de jachère empêchent durablement le recru forestier. Ce n'est que lorsque la forêt est totalement détruite que la savane est mise en valeur, mais non sans migration vers les zones forestières où les rendements sont plus élevés et les temps de travaux moindres. Si l'impact de l'agriculture vivrière sur brûlis est très limité dans les zones de faible densité de population, l'impact devient particulièrement important dans les zones à plus forte pression démographique (croissance démographique forte, migrations internes, main-d'œuvre permanente ou temporaire facilement disponible du fait d'un centre urbain proche, etc.).

La production agricole est dominée dans la plupart des régions par l'association manioc-maïs-légumineuses. Elle se diversifie dans l'Est du pays, intégrant la banane plantain et le maïs en culture plus ou moins pure, et le riz pluvial. Cette production est presqu'entièrement consommée par la population dont une grande partie (entre 2/3 et 1/3 selon les régions) de cette production sert à nourrir les villes (plus de 60% de la population totale). Les rendements n'augmentant pas, toute augmentation de la population se traduit par celle des superficies cultivées. Cette croissance des superficies se fait nécessairement au détriment des forêts avant que leur disparition ne pousse les cultures dans les savanes.

Comme la population double chaque 25 ans (taux de croissance de près de 3%/an), logiquement les superficies cultivées devraient doubler dans ce pas de temps à itinéraire technique constant. Plusieurs alternatives ou innovations majeures permettraient de limiter la progression agricole : la mécanisation de l'agriculture en savane et l'emploi d'engrais, l'agroforesterie en savane et en terres dégradées, l'introduction d'amélioration dans les itinéraires techniques. La principale innovation, la plus simple à faire adopter par la paysannerie traditionnelle et la moins coûteuse, est l'utilisation de variétés améliorées résistantes aux maladies et permettant des gains de rendements significatifs. La recherche agronomique a produit ces alternatives (IITA) pour le manioc, avec des gains de rendement supérieurs à 30% en condition de culture paysanne. Pour le maïs ou l'arachide, les gains sont moindres mais significatifs. D'un autre côté, il faut reconnaître que les rendements des variétés population d'arachide sont homogènes mais relativement stabilisés. La situation est différente pour le maïs où les introductions de variétés nouvelles principalement composites mais également hybrides créent des populations extrêmement variables et notamment en matière de rendement.

Signalons la simplification progressive actuelle des associations de cultures, par disparition progressive des légumineuses à l'ouest du pays, afin de faire place à la culture du maïs dont la consommation s'impose de plus en plus en mélange dans la préparation du foufou national. La diète alimentaire perd en diversité et en qualité alimentaire.

L'agriculture congolaise telle que pratiquée subira davantage les effets du changement climatique si les efforts ne sont pas faits pour préserver les forêts, garantes à plus de 80% de la pluviométrie du pays (convexion à partir des forêts). L'adoption des modes de production durable et l'adaptation des systèmes améliorés de culture, ainsi que l'appropriation par les petits exploitants des modèles techniques permettant l'amélioration durable des performances agricoles moins consommatrices des ressources naturelles y compris les forêts constituent des défis. Par ailleurs, l'affectation transparente et consensuelle des terres ainsi que la planification territoriale indispensable pour enrayer la déforestation sont aussi des impératifs majeurs pour promouvoir l'agriculture durable. Ceci explique la programmation par CAFI/FONAREDD de projets dans lesquels l'Aménagement du Territoire (AT), la protection des forêts à Haute Valeur et la sécurisation du foncier agricole dans le respect de l'AT.

3) Stratégie du projet

3.1 Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

A partir de la décennie 1990, **la mosaïque du manioc** est remontée de la Zambie vers les savanes du sud du pays puis dans la Cuvette forestière. Elle est présente aujourd'hui dans tout le bassin du Congo. La recherche Agronomique a réagi à cette invasion qui amenait avec elle des baisses de rendement supérieures à 50% et fréquemment à 80%. Elle (essentiellement l'IITA) a mis au point des variétés d'abord tolérantes puis résistantes. Ces variétés ont été diffusées en deux vagues de projets de développement : ceux de la fin des années 90 et début 2000, puis celle des années 2010 jusqu'à aujourd'hui. Malgré ces efforts, souvent importants (projets de sécurité alimentaire de l'union Européenne, de la FAO, de l'USAID, de la Belgique-Coopération Technique Belge puis ENABEL), la diffusion des variétés a été assez lente et est loin aujourd'hui de couvrir tous les territoires de la République. Elle se déploie progressivement d'un village à l'autre. Toutefois la majorité des villages n'est pas couvert par les variétés améliorées. Il faut souligner le fait qu'en zone de savane, la présence de la mosaïque du manioc est directement liée à l'occurrence de la malnutrition. Des bassins de production entiers pouvant en quelques années cesser d'exporter vers les villes, tant le peu qu'ils produisent sert à peine à les nourrir.

Les projets de la fin des années 2010 et 2020 se sont concentrés sur les projets intégrés, l'approche territoriale et l'agroforesterie, initiative importante soutenue par le CAFI/FONAREDD sur des projets ambitieux (Banque Mondiale, PNUD, ENABEL) mais non encore couronnés de succès tant les innovations demandent de grands changements techniques dans la durée. Ils se poursuivront dans les années qui viennent (LOI 2 du CAFI, PIFORES de la Banque Mondiale).

Ces projets ont négligé l'un des aspects importants de l'agroforesterie qui est la culture du manioc et la production du maïs. Ils auraient pu profiter des parcs à bois offerts par l'agroforesterie pour faire de celles-ci un puissant vecteur de la diffusion des variétés améliorées, dans un contexte de relative accalmie d'attaques des ennemies des cultures à partir de la fin de la décennie 2020. Même pourtant, lorsque leur potentiel de résistance aux maladies n'est pas trop sollicité, les rendements des maniocs améliorés sont très supérieurs aux variétés locales (qui sont en fait pour la plupart des introductions anciennes). Il est donc important que les nouveaux projets, soit territoriaux soit sectoriels, de la LOI 2 intègrent cet objectif de la diffusion du manioc résistant. Cette montée en puissance des projets comportant des volets agroforestiers et donc potentiellement à diffusion du manioc et même du maïs amélioré, va amener une demande forte de boutures de manioc par les projets. Elle sera difficilement

ou lentement satisfaite, du fait de la rareté des plantations pures de manioc amélioré, obligeant à des tris laborieux et pas toujours fiables ou à s'approvisionner loin des zones de projet. Le risque est grand qu'ils recourent à du tout-venant pour démarrer les cycles agroforestiers au moins durant les deux à trois premières années.

Outre la stabilisation des attaques parasitaires, la décennie 2010/2020 a eu le mérite de créer dans tout le pays des réseaux d'agri multiplicateurs, aussi bien pour le manioc principalement que pour le maïs, mais presque pas pour les légumineuses alimentaires. Il est à noter que s'il existe des variétés améliorées testées et valables pour le maïs (y compris avec des augmentations de teneur protéique), les variétés améliorées de légumineuses n'ont pas fait l'objet de recherches adaptatives ou presque pas en RDC ces dernières années, malgré l'existence d'une offre variétale importante dans les organismes de recherche internationaux spécialisés notamment du CIMMYT et de l'ICRISAT (arachide, haricots, soja). Par ailleurs, on note l'existence de variétés améliorées de maïs adaptées à des stress hydriques courts de saison de pluie (de culture), importantes pour affronter le changement climatique dont l'un des aspects est l'irrégularité des pluies.

La dépendance vis-à-vis des importations de produits alimentaires est particulièrement importante, notamment en ce qui concerne le maïs et le riz. Ceci est dû à l'évolution des régimes alimentaires depuis une trentaine d'années (foufou intégrant le maïs et consommation de riz dans les villes). Les variétés cultivées de maïs sont largement (presqu'exclusivement des variétés population fruits de mélanges anciens et récents de nombreuses variétés importées). Pour rappel, les variétés améliorées composites de maïs sont intégrées aux populations locales dans les 5 à 6 années suivant l'introduction. Elles perdent donc ainsi progressivement leurs performances. Toutefois, dans de nombreuses régions du pays des variétés populations aux rendements non négligeables sont plus ou moins stabilisées. On citera aussi le cas de l'Arachide ou du niébé dont les populations à base essentiellement de la seule grande introduction de ces 50 dernières années, la JL 23 constitue désormais des populations assez stabilisées mais beaucoup moins performantes (-20 à 30%) que les variétés proposées par la recherche internationale. L'offre variétale à elle seule peut fournir à la RDC, si elle s'emploie à la diffuser, des gains de production très significatifs et susceptible pour partie d'augmenter la production pour suivre la demande et de résorber les poches d'insécurité alimentaire.

Signalons également dans le tableau de la situation la dépendance importante aux importations de maïs de Zambie et d'ailleurs, dont les évolutions climatiques et celle des conflits armés font craindre que les perturbations de l'approvisionnement constatées ces deux dernières années, et les augmentations de prix liées ne deviennent récurrentes, et impactent également la balance commerciale du pays de plus en plus fortement.

Actuellement, plusieurs actions sont prévues dans le cadre du PDL-145T qui vont dans le sens d'améliorer les performances du secteur agricole. Aux côtés du développement des chaînes de valeur agricoles, sont aménagées les pistes agricoles. C'est le cas notamment des PIREDD du CAFI Fonaredd, du Projet National de Développement Agricole et du PIFORES de la Banque Mondiale ainsi que du Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs (PICAGL) dont l'objectif est d'augmenter la productivité et la compétitivité de chaînes de valeur agricoles sélectionnées au profit de communautés locales dans la zone du projet au Burundi et en RDC et de renforcer une intégration économique régionale entre les deux pays. Le concept de « chaîne de valeur » couvre les aspects de production, de stockage, de transformation, de transport et de commercialisation des produits.

S'agissant des chaînes de valeur, il faut souligner qu'elles se sont fortement informalisées à partir des années 80. Les marchés hebdomadaires ruraux ont été abandonnés, rendant inutile le stockage, et plus coûteux le ramassage des produits, plus considérable aussi les volumes à transporter avec des goulots d'étranglement aussi bien sur l'évacuation (rareté des camions) que sur les points de stockage

principaux, très rudimentaires le plus souvent, notamment dans les ports. Les besoins de stockage dans le pays rural ne réapparaîtront que si les marchés ruraux sont rétablis. Actuellement les problèmes de stockage se rencontrent principalement dans les bourgs et les cités, et les ports. Le stockage ici est entièrement privé et tout investissement dans ce domaine devra en tenir compte : c'est le privé qui gère les dépôts qui marchent en RDC. Tout projet ciblant la question des dépôts comme le présent projet prendra donc soin de bien analyser l'aval des filières et d'y repérer les vrais besoins.

Les projets ont rarement investi dans le stockage (ils l'ont fait de manière dispersée et peu suivie). Ils se sont principalement investis dans l'entretien des routes de desserte agricole, en très mauvais état en RDC, et à juste titre, car elles constituent le principal goulot d'étranglement de la commercialisation des produits agricoles et donc plus globalement de l'économie agraire, qui en dépend fortement.

Sur la transformation des produits agricoles : la mouture du manioc et du maïs en RDC se fait essentiellement par des moulins chinois (innovation des années 80 et surtout 90 et 2000) que l'on retrouve aussi bien dans les villes que dans les marchés des bourgs et cités. Dans les villages mais de certaines provinces seulement, comme les Kasaï, le moulin chinois progresse. Insistons sur l'obligation là encore, si dans certaines zones on veut étendre leur diffusion, de passer par le secteur privé ou des ONG spécialisées.

C'est dans le secteur des cultures pérennes et de la production d'huile que la destruction des filières a fait le plus dégât en matière de transformation des produits. Les usines et unités de transformation moyennes ont disparues à mesure que la production diminuait ou disparaissait totalement. Avec elles les acheteurs… Avec la relance des productions dans plusieurs bassins, qui est en cours, il sera nécessaire d'appuyer la reprise de l'offre de service de transformation. Elle permet une meilleure plus-value locale et diminue les risques alimentaires que l'on peut observer avec la transformation artisanale, si elle n'est pas modernisée (exemple de la mauvaise qualité bactériologique des huiles de pressage artisanales en RDC). La modernisation de la transformation artisanale est un problème qui concerne la transformation certes, et la qualité des unités de pressage, mais aussi toute la gestion du processus de récolte et de transport ainsi que de transformation, de conditionnement, et de transport. Dans toute la zone à café robusta (du reste sinistré par la concurrence de la production de manioc pour nourrir les villes et par les ravages parasitaires) il est possible de dire que les unités de décorticage ont largement disparu et pour celles qui fonctionnent, elles sont obsolètes ou abandonnées par leurs propriétaires.

3.2 Stratégie d'intervention

a) Stratégie concernant l'agri multiplication

L'objectif du projet est de créer un dispositif d'agrimultiplication de semences de principales cultures du pays, afin de desservir les communautés rurales. La stratégie consiste à créer le réseau d'agriculteurs à travers l'ensemble du territoire national. Le partenaire de mise en œuvre/ la partie responsable établira des contrats au résultat pour la production des semences et boutures améliorés. Cette opération est subventionnée par le projet (apport en intrants, avances de démarrage, paiements au résultat – les boutures et semences). Sur la base d'une enquête préalable réalisée par les services de l'agriculture, le SENASEM avec l'implication des agrimultiplicateurs, des champs semenciers seront implantés dans les villages les plus démunis en semences améliorés sans oublier les peuples autochtones et les groupements de femmes. Au total, 4 cycles d'agrimultiplication seront réalisés avec l'appui du projet.

Au cycle initial (0), 5 agrimultiplicateurs seront sélectionnés pour installer 25 ha de parc à bois de manioc (5 ha/agrimultiplicateurs) et produire 750 000 ml de boutures. Au 1er cycle, 25 agrimultiplicateurs dont 5 du 1er cycle) seront contractés pour mettre en place 250 ha (10 ha par agrimultiplicateur), ce qui permet de produire 7 500 000 ml de boutures. Au 2ème cycle, 45 agrimultiplicateurs dont 5 du 1er cycle) seront contractés pour mettre en place 450 ha (10 ha par agrimultiplicateur), ce qui permet de produire 13 500 000 ml de boutures. Une partie de cette production sera récupérée pour servir les 145 agrimultiplicateurs du 3èmecycle. Ces derniers mettront en place 1450 ha (10 ha par agrimultiplicateur) et produiront 43 500 000 ml. A chaque cycle, le projet récupèrera la quantité de boutures nécessaires pour assurer l'agrimultiplication du cycle suivant. Le reste des boutures sera répartie en 2 parts égales : 50% pour l'agrimultiplicateur et 50% pour les CLD. Cette clé permettra de servir les CLD dès le 1er cycle. La production du dernier (3ème) cycle en revanche sera récupérée totalement par le projet et distribuée aux CLD. Les boutures remises aux CLD (cycle 1, 2 et 3), soit 29 400 000 ml sont utilisés pour installer 9800 ha de parcs à bois au niveau des villages qui produiront 294 000 000 ml ; ce qui permettra de servir 2 940 000 ménages avec 100 ml de boutures à travers les 145 territoires.

Les agrimultiplicateurs du 1er et 2ème cycle seront encouragés à vendre leurs surplus de semences/boutures semences dans leur environnement, par des campagnes de promotion des agrimultiplicateurs dans les villages (avances, PSE). Le projet par ailleurs mettra au point des outils de communication destinées aux radio rurales, afin d'encourager les agriculteurs et fermiers à s'approvisionner. Il encouragera les projets à contracter avec le réseau de semences de qualité ainsi créé, afin d'augmenter le nombre des CLD bénéficiaires d'agri multiplication. Après la fin du projet il sera possible, par des contrats PSE, de poursuivre la diffusion variétale dans tous les villages, toujours en s'appuyant sur les agrimultiplicateurs mais à coût très inférieur.

Cette stratégie peut se décliner plus en détail comme suit :

1. **S'appuyer entièrement sur les principaux réseaux agri multiplicateurs** (particuliers ou d'ONG) **existants**, ce qui suppose de les identifier. Cet exercice a commencé lors de la faisabilité du présent projet. Il existe pratiquement aujourd'hui des agrimultiplicateurs dans un territoire sur deux. Ils produisent des semences à la demande, principalement des fermiers mais très rarement des paysans communautaires, qui ne sont pas en mesure de payer des semences coûteuses. En effet, au tarif des ONG, au barème fixé par le SENASEM (0,06 $/ml) l'hectare de manioc amélioré coûte 180 $ /ha. Ceci explique que les principaux clients des réseaux d'agri multiplicateurs sont les projets de l'aide internationale et que la couverture actuelle par exemple en manioc amélioré soit faible.

2. **Étendre et consolider le réseau existan**t en renforçant ses capacités techniques et en lui donnant des moyens pour le ciblage des zones peu ou pas couverts. Des contrats de prestations seront établis avec des structures spécialisées et compétentes pour la réalisation de ce travail.

3. **Identifier dans chaque territoire les secteurs et bassins de production les moins pénétrés par les variétés améliorées**. Cette tâche dévolue aux services de l'agriculture y compris le SENASEM implique aussi les agrimultiplicateurs. Des moyens matériels seront mis à leur disposition pour la réaliser. En outre, le projet produira des fiches pédagogiques pour l'agri multiplication de chaque culture et formera tous les agrimultiplicateurs à leur usage.

4. **Faciliter les contacts entre les agrimultiplicateurs et les projets,** afin que ces derniers puissent passer des commandes au réseau d'agrimultiplicateurs ainsi créé ;

5. **Dans la production des agrimultiplicateurs à chaque niveau et sur quatre ans**, distinguer la production de semences destinée aux agri multiplicateurs de chaque niveau (achetée aux producteurs) et celle destinée aux projets (commandes) et aux fermiers locaux, destinée à la vente ;

6. **Dans les sites les moins fournis en variétés améliorées**, identifier les villages les plus démunis et y créer des parcs à bois et autres champs semenciers de village ou CLD, avec distribution gratuite aux familles du village.

7. **Dans le ciblage des zones d'intervention du projet,** la priorité sera accordée aux territoires disposant des plans d'Aménagement du Territoire au niveau provincial, local et au niveau des terroirs villageois. Il s'agit notamment des provinces, territoires et villages se trouvant dans les zones d'intervention des PIREDD financés par CAFI à travers le FONAREDD ou par d'autres bailleurs de fonds. La cartographie de ces zones sera réalisée et capitalisée pendant les états de lieux sur le secteur semencier au début du projet.

Le tableau ci-dessous décrit l'approche du calibrage des besoins en boutures de manioc pour l'agrimultiplication, mais aussi les projections des quantités à produire afin d'approvisionner les parcs à bois des CLD.

Tableau 1 : Tableau général du système d'agri-multiplication et de sa couverture territoriale progressive

	Système d'agri multiplication sur 4 cycles : 2 ha de parcs à bois CLD dans 145 Territoires (revu par le PNUD)													Couverture territoriale		
		1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	11	12	13
Année projet	**Cycles**	**Agri multiplicateurs (CLD en cycles 3 er 4)**	**Surface unitaire (ha) parc à bois**	**Surface totale parcs à bois (ha)**	**Nombre de boutures nécessaires (ml)**	**Production fin de cycle (ml)**	**Part réservée au PAAD pour cycle suivant**	**Part à la disposition de l'agri multiplicateur**	**Part réservée aux CLD**	**Superficie totale CLD bénéficiaires**	**Production de bouture des CLD**	**Voyages de camion**	**Nouveaux territoires servis pour le cycle suivant**	**Nombre cumulé de Territoires couverts**	**CLD desservis par 2 ha de parc à bois**	**Ménages couverts (100 ml par ménage)**
1	Cycle initial (INERA/Agri)	5	5	25	75 000	750 000	0	0	0	0	0	25	0	0	0	0
2	Cycle 1 (Agri)	25	10	250	750 000	7 500 000	1 350 000	3 075 000	3 075 000	1 025	30 750 000	45	25	25	513	307 500
3	Cycle 2 (Agri)	45	10	450	1 350 000	13 500 000	4 350 000	4 575 000	4 575 000	1 525	45 750 000	145	45	70	763	457 500
4	Cycle 3	145	10	1 450	4 350 000	43 500 000	0	21 750 000	21 750 000	7 250	217 500 000	1 450	75	**145**	3 625	2 175 000
	total	**Totaux**		**2 175**	**6 525 000**	**65 250 000**	**5 700 000**	**29 400 000**	**29 400 000**	**9 800**	**294 000 000**	**1 665**	**145**	**145**	**4 900**	**2 940 000**

1) Colonne 1 : un premier cycle d'agri multiplication de 25 ha à partir des semences de base dure 12 mois ;
2) Il est suivi de trois cycles chez les agrimultiplicateurs de provinces : le 1er cycle (25 agrimultiplicateurs dans 25 territoires), le 2ème cycle (45 agrimultiplicateurs dans 45 territoires) et le 3ème cycle (145 agrimultiplicateurs dans 145 territoires);
3) Dans les territoires chaque agrimultiplicateur opère sur 10 ha, qu'il répartit afin de se rapprocher des secteurs, puis des CLD ;
4) Au total la superficie plantée en parcs à bois par le projet est de 2 175 ha au niveau des agrimultiplicateurs et 9800 ha au niveau des CLD.
5) Une partie des boutures produites est rachetée par le projet qui les diffuse dans le système agri multiplicateurs de cycle suivant (colonne 5) ;
6) **La production restante de chaque cycle est partagée en deux** : une partie (50%) est rachetée par le projet qui les destine aux parcs à bois de CLD (par conséquent les variétés arrivent au niveau des CLD dès le premier cycle. L'autre partie (50%) est laissée à la disposition de l'agrimultiplicateur, comme les tubercules. Il peut vendre ces boutures aux projets etc. ;
7) **Cycle des boutures diffusées dans les CLD en dehors du cycle agrimultiplicateur :**
 a. La diffusion commence en premier cycle (colonnes 9, 10, 11)
 b. La superficie totale des parcs à bois en CLD (par 2ha) est de 9800 ha (colonne 10)
 c. Au total le nombre de CLD servis grâce aux boutures non utilisées par le système d'agri multiplication est de 4900.
8) **Cycle des boutures demeurant dans le système agrimultiplicateur, puis distribution finale**
 a. L'agri multiplication se déroule sur 4 cycles, cinq en comptant le cycle 0 de production des boutures initiales.
 b. À la fin de la 4ème année le système agrimultiplicateur possède un parc de 1450 ha (145 territoires x 10 ha). Il distribue les boutures produites par ce parc dans 14 500 ha de parcs à bois de 2 ha aux CLD (7250 CLD).

9) **Performances du projet (manioc) :**

Tableau 2 synthèse des performances du système agri multiplicateur.

	Cycles	Nbre de bénéficiaires	S/ha	Gains de Production en /t	Évitement
	0	0	3 625	0	3 625
	1	409 283	14 145	18 389	4352
	2	553 575	15 098	19 627	4578
	3	2 392 500	**45 675**	**59 378**	**14 054**
	4	435 000	**4 350**	**5 655**	**1 338**
Totaux		**3 790 358**	**82 893**	**103 048**	**27 947**

Coût à l'ha évité en USD/ha	**751**

Valeur rendu Kinshasa en USD du gain de production	**41 219 100**	$

Le tableau 2 ci-dessus résume les performances du projet : En 4 ans il aura servi des variétés améliorées de manioc (100 ml, de quoi planter un are, 100m2) à 3 790 358 ménages, répartis dans 12 150 villages (CLD), permettant d'emblaver 82 893 ha, avec des gains de production de 103 048 tonnes. La valeur de cette production est de 41 millions USD.

En annexe les calculs détaillés du Tableau 2

Il est important de souligner que les calculs du tableau 2 s'arrêtent à la 5ème année. Or l'impact variétal sur le manioc se fera sentir pendant longtemps. Comme il a été indiqué cette plante multipliée par bouture conserve intégralement son potentiel variétal. Il en sera ainsi durant les décennies suivantes. Les paysans pourront augmenter à leur guise les superficies emblavées avec ces variétés et les transmettre à leurs voisins etc. Déjà en quatrième année près d'un village sur 2 sera atteint par les variétés (28 000 /12 050 = 42%). Il y aura toutefois des limites à la progression des gains de rendements car les paysans ont souvent à cœur de conserver leurs anciennes variétés (souvent celles d'anciens projets semenciers).

b) Stratégie concernant les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles

En la matière la stratégie consiste à :

1. Cibler de préférence les petits équipements de proximité (transformation) et compléter l'approche par des formations, afin de permettre l'amélioration de la qualité des productions (par exemple en matière d'huile de palme, les projets cibleront l'amont de la transformation – collecte de fruits murs mais non pourris – et les conditions d'hygiène des presses à huile) ;
2. Convenir avec les professionnels (transporteurs, gestionnaires de marché, propriétaires et gérants des entrepôts existants) et les techniciens (Services Techniques, partenaires, ONG) des bons emplacements pour construire les dépôts ;
3. Cibler exclusivement les professionnels (privés, groupements, coopératives) ou des institutions durablement implantées (religieux) pour gérer les ouvrages et équipements et d'ailleurs les acquérir moyennant des contreparties ou des cofinancements.
4. Se concerter avec les institutions politiques et les Conseils Consultatifs pour décider des investissements plus importants destinés à des unités (de stockage ou de transformation) plus importantes mais stratégiques, notamment en lien avec les principaux marchés et voies d'évacuation des produits.

c) Stratégie concernant l'augmentation de la production de maïs :

La situation de décalage entre la demande et l'offre sur le maïs s'apparentant à une situation d'urgence la stratégie consiste ici à approvisionner directement les ménages afin de commencer à y renouveler l'offre variétale améliorée ainsi que l'offre en disponibilité de la semence afin d'augmenter la production de cette céréale. L'approvisionnement se fera auprès du réseau des agri multiplicateurs existants. Ce programme est élaboré pour durer une année. A la fin de celle-ci et progressivement, l'agri multiplication rigoureuse du résultat 1 prendra le relais, ayant entre temps produit des semences de qualité garantie améliorée.

Certes il est possible, voire probable qu'en premier cycle il sera difficile de récupérer suffisamment de semences de catégorie 1 voire 2, mais le présent projet écarte la possibilité d'acquérir des semences tout venant sur les marchés. Ce risque, malgré tous les efforts du projet, étant réel. Outre ses effets délétères sur la production et sur les objectifs de gains de production, nécessairement nuls, il comprend un risque élevé de payer cher (10 fois plus que le prix de marché) une semence de mauvaise qualité. Pour y pallier, le projet veillera à d'une part plafonner les prix d'achat de semence, et d'autre

part, à la faire systématiquement vérifier par le SENASEM, afin qu'elle présente un minimum d'homogénéité, de propreté et de qualité phénotypique acceptables et que ses taux de germination soient bons.

Si toutefois les agrimultiplicateurs disposaient de semences acceptables en quantités suffisantes, il sera toujours possible de se limiter à un seul cycle, ou de modifier les rapports d'objectifs entre le premier et le second cycle. Tout dépendra de l'étude de disponibilité qui sera conduite avec le SENASEM sous l'égide du ministère de l'Agriculture au tout début du projet. Il est donc attendu de la coordination technique et des agences d'Exécution qu'elles affinent la stratégie opérationnelle de ce résultat dans les trois mois suivant le démarrage du projet.

Ce volet pourrait viser une augmentation de la production dès le premier cycle, tant il est constaté que les pénuries de semences disponibles dans les ménages sont fréquentes en tout début de cycle, surtout après la grande saison sèche, par défaut de bonne conservation des semences et surtout de ventes, soit en fin de saison y compris par des prêts de troc consentis au début de la saison de culture précédente. Ou encore en fin de grande saison sèche pour cause de besoin monétaire aiguë au début de l'année scolaire (minerval, uniformes etc.). Ceci explique qu'une partie des terres sous manioc ne sont pas associées au maïs, par manque de semence. Fournir des semences aux ménages permettra d'augmenter les superficies véritablement en maïs manioc.

Mais l'indicateur de cette activité est plutôt ciblé sur l'augmentation de rendements et de production (autour de 40 000 tonnes).

Concernant l'effet REDD+ de cette activité, dont on craindrait à tort qu'elle entraine des défrichements supplémentaires, il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'une spéculation très rarement conduite en culture pure. Elle trouvera donc sa place dans des champs de manioc, indispensables à la sécurité alimentaire autant des villes que des campagnes, à laquelle elle contribuera.

Cette activité sera en totalité conduite par des institutions qui ont l'habitude de gérer les fonctions dont il est question : identification des fournisseurs, contrats d'achat et de production avec les agrimultiplicateurs, distribution des semences aux ménages, y compris par passage par des champs semenciers dans les villages puis distributions aux ménages. Il s'agit du SENASEM et des Services Techniques de l'Agriculture. Pour rappel le ministère de l'Agriculture, outre ses services provinciaux et de territoire, dispose d'un agronome de secteur dans chaque territoire, souvent muni d'une moto et de moniteurs agricoles anciennement très âgés mais ont été remplacés ces quatre dernières années par des Nouvelles Unités (dans la quasi-totalité des territoires. Il est possible de les mobiliser à coût marginal.

d) Justification de la stratégie retenue (dont impact sur la déforestation)

L'adoption de cette stratégie est justifiée par les objectifs assignés à ce projet partant du programme de référence que constitue le PDL-145T. Face à la pauvreté et l'insécurité alimentaire que connaissent les populations rurales, il est indispensable de mettre en place des interventions qui doivent viser les petits agriculteurs souvent exclus du processus de développement national, notamment parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'acquérir les intrants et les équipements.

A égalité de superficie cultivée, grâce aux variétés améliorées les productions augmenteront, les excédents commercialisables de même, et contribueront ainsi à la sécurité alimentaire d'un pays où la croissance alimentaire ne cessera d'augmenter. Cette commercialisation accrue permettra d'augmenter les revenus des ménages. De plus, la sécurité alimentaire des producteurs eux-mêmes s'améliorera.

Cette **augmentation** des rendements permettra également **de limiter les superficies cultivées par ménage** pour les mêmes productions alimentaires et de revenus monétaires. Ceci encouragera l'agroforesterie et les plantations pérennes, grâce à la main d'œuvre disponibilisée, si elles sont encouragées par ailleurs (PIREDD etc.) par des appuis à la production et à la commercialisation.

e) Impact sur les rendements et sur la malnutrition à partir d'un ciblage sélectif des territoires prioritaires.

La diminution des superficies cultivées du fait de l'augmentation des rendements entrainera des gains de production et des évitements de déforestation dans les zones d'intervention du projet. En ce qui concerne le manioc par exemple, la simulation reprise dans le Tableau 2 ci-dessus indique des gains de rendements significatifs. Une option à 30% a été prise pour le calcul. On peut la considérer comme moyenne d'après les études faites par l'IITA et les projets de développement dont le PAB en 2010/2011 (ISCO/sécurité alimentaire/UE). Il conviendra de la vérifier et le projet a prévu des moyens pour cela, moyens qui permettront aux agents des Services Techniques d'une part d'établir des situations de référence (échantillons des variétés anciennes) et d'autre part les apports des nouvelles variétés avec plus de précision. Selon cette hypothèse, au bout de 4/5 ans les gains de production sont de 100 000 tonnes pour une valeur prix marché urbain de l'ordre de 40 millions USD. Ce gain se reproduira d'une année sur l'autre et, si la progression de la diffusion prise en compte (progression géométrique de 10% par contact). Le rapport coût bénéfice de ce projet sera très significatif.

Grâce aux études initiales des Services Techniques, il sera possible de diriger la diffusion de ces variétés vers les poches de malnutrition. En effet, au début du projet les études permettront :

- D'identifier les poches de malnutrition et leurs causes. Ces études, qui seront consolidées au niveau national et provincial sera d'un grand secours pour élaborer des projets de développement (le présent projet ne peut pas tout faire) ciblés sur la malnutrition. Mais déjà le présent projet donnera la priorité en matière de diffusion à ces endroits souvent éloignés et à l'écart, donc oubliés.

- D'identifier l'état de la diffusion des variétés améliorées et ceci aussi bien pour le manioc que pour les autres plantes cultivées. Elles permettront également d'identifier les principales infestations des ennemis des cultures. Pour prendre quelques exemples, la plupart des territoires du Kwilu et du Kongo Central ont déjà bénéficié de la diffusion de certaines variétés. Le moment sera venu grâce à ces études de faire le point dans ces territoires des problèmes et résistances posées par ces variétés. Si Obama 1 est diffusé un peu partout il s'agit de l'ancienne variété, qui pose elle-même des problèmes de conservation en terre à partir du 12ème mois, dès lors qu'elle est attaquée par la striure. Ce problème est résolu par Obama 2. Etc. Également, ces études permettront, pour les plantes allogames (maïs, légumineuses= d'identifier les variétés dominantes ainsi que les évolutions climatiques qui dessinent de graves problèmes futurs (par exemple du fait de l'occurrence et de la multiplication des petites saison sèches à l'intérieur des saisons des pluies….

Ces études permettront ainsi de mieux définir une stratégie de diffusion actualisée, avec des priorités territoriales et variétales justifiées. A ce stade il n'est guère possible d'en dire davantage en matière de ciblage. Toutefois on trouvera en annexe une liste des variétés autant de manioc que de maïs ou de légumineuses préconisée par l'IITA et le SENASEM.

f) Impact sur la déforestation :

Ce sujet fait l'objet de nombreuses préoccupations et de demande d'argumentaire, demandes justifiées car toute amélioration de la productivité agricole peut théoriquement avoir un impact sur la

diffusion des cultures, la rendant plus économique, donc désirable. Si ces cultures sont basées sur la jachère brulis, **comme c'est le cas avec toutes les cultures vivrières à la quasi seule exception des plantes maraichères**, dans un pays où la quasi-totalité des cultures sont agrobiologiques c'est-à-dire dépendant entièrement d'un renouvellement de fertilité produit par le système intégrant des jachères plus ou moins longues dans le cycle cultural (donc la jachère brulis).

Le premier d'élément d'analyse à cette question est que à égalité de rendements les besoins en terre de culture et notamment de forêts doubleront d'ici à 2050, comme la population de la RDC. L'augmentation de la productivité de l'agriculture congolaise est donc vitale pour d'une part la sécurité alimentaire des populations et d'autre part celle des revenus des paysans. Toutefois, il ne fait pas l'ombre d'un doute que dans tous les cas une partie de la forêt continuera à être détruite, malgré tous les efforts des projets de développement. Pour rappel, la Stratégie Nationale REDD à bien précisé que pour lutter contre la déforestation 5 mesures principales devaient être prises :

- L'augmentation de la productivité des cultures vivrières en jachère brulis ;
- Le développement des cultures pérennes et de l'agroforesterie en forêts dégradées et en savanes ;
- La mécanisation des cultures vivrières en savanes, qui est une forme d'intensification, comme l'est l'agroforesterie, grâce à l'introduction de légumineuses arborées de cycle court dans le cycle rotatif, de préférence en début de ce cycle, afin de gagner du temps.
- L'aménagement du territoire est une autre façon de limiter la déforestation mais essentiellement pour diriger l'agriculture vers les forêts dégradées et pour protéger les forêts à Haute Valeur. Elle est donc un moyen *non suffisant* pour réduire les besoins en terre de culture sous jachère brulis. Des moyens techniques sont nécessaires.

Plusieurs projets du FONAREDD concernent ces priorités. A noter que les PIREDD peuvent les aborder toutes. Le projet Savanes est consacré aux plantations du secteur privé en savanes. Seule la mécanisation en savane n'est pas encore entrée dans les priorités des projets du Fonaredd (encore qu'elle soit couramment employée par les PIREDD et le projet « savanes » pour installer l'agroforesterie ou les plantations. Les éléments de stratégie d'atténuation des risques d'effet de rebond sont détaillés en annexe 6.

En s'attaquant à l'amélioration de la productivité du cycle court le projet va-t-il déboiser davantage ou favoriser le déboisement ?

- Il est important de comprendre que les cultures vivrières sont **pratiquées en association** dans les champs paysans, et non pas en culture pure. Cela signifie en particulier que l'augmentation de la productivité grâce aux cultures de maïs et de légumineuses concerne les mêmes superficies cultivées. Il n'y a pas addition de superficie. La superficie en manioc détermine la totalité des superficies cultivées à chaque saison culturale par les paysans (entre 0,25 et 0,5 ha entre les deux saisons de culture de A et de B).
- Faute que ces superficies soient cultivées avec des variétés améliorées, à égalité de production les besoins en terre de culture augmenteraient chaque année des superficies nécessaires à couvrir l'augmentation de la demande, notamment urbaine (croissance 6% par an, Ministère de la Santé).
- **Les gains de productivité sur les cultures vivrières** peuvent donc être interprétés comme **une façon essentielle pour réduire le besoin en terres de culture, notamment forestière.**
- Dans le Tableau 2 sont calculés les gains de productivité (amélioration sur les rendements de 30% dans le calcul) et de production (42 000 tonnes sur 4 ans) que l'introduction des variétés

améliorées permet. Ces gains correspondent à des superficies de l'ordre de 27 000 ha en partant de rendements de référence business as usual c'est-à-dire sans variétés améliorées.

- Au lieu de contribuer à la déforestation il est possible de dire **qu'en 4 ans le présent projet permettra d'éviter la déforestation de 27 000 ha.**
- En effet, il est très souhaitable que ces introductions de matériel végétal soient dirigées en fonction des recommandations de l'Aménagement du Territoire et des Plans de Gestion des Ressources Naturelles c'est-à-dire :
 1. Nullement en ouverture de champ dans les forêts à Haute Valeur y compris dans les anciennes jachères devenues de vieilles forêts secondaires. Les agents des services techniques et les agrimultiplicateurs recevront des formations pour que **même sans Plan de Gestion des Ressources Naturelles,** ils veillent à ce que les agrimultiplicateurs ne créent pas les parcs à bois en forêt ancienne ; b) les ménages bénéficiaires reçoivent des formations collectives à la nécessité de mettre les variétés améliorées dans le complexe rural et non pas dans les forêts anciennes. Occasion de sensibiliser les paysans à l'importance de conserver les forêts anciennes.
 2. Dans le cas d'**extension** du complexe rural, de même, il sera vérifié par les agents des Services Techniques (les agronomes de Secteur et les moniteurs agricoles) que les introductions de matériel végétal se déroulent dans des extensions convenues comme non destructrices de la forêt.

g) Concernant les infrastructures de stockage des produits :

Les investissements prévus par le présent projet se justifient par la perspective d'augmentation des quantités produites pour satisfaire la demande des marchés de l'alimentation de base. De nouveaux besoins de stockage ne vont cesser d'apparaître tout au long des filières de commercialisation. Ces investissements contribueront à la réduction des pertes post-récolte, mais aussi à l'amélioration des conditions de stockage et de la qualité des produits commercialisés. Par rapport aux équipements de transformation des produits ; les investissements prévus pour les chaînes de valeur vivrières sont nécessaires afin de soutenir la demande (par exemple dans les cités en matière de production de farine) mais aussi les exigences de qualité des produits.

Par ailleurs, ces investissements contribueront potentiellement à la réduction des coûts de stockage et de transformation, et à la facilitation des rééquilibrages dans la répartition des marges le long des chaînes de valeur. Cependant, ceci demandera en effet des négociations longues et difficiles, et l'évolution des rapports de force entre les acteurs des filières. Ces négociations ne font pas partie des objectifs du présent projet. Elles pourraient être des objectifs des PIREDD et des projets sectoriels de la LOI 2.

h) Description des capacités des bénéficiaires :

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- **Les petits agriculteurs** : ils opèrent déjà dans le secteur de la production agricole, mais avec un faible accès aux semences améliorées en vue d'accroitre substantiellement leur production pour répondre à la problématique de l'insécurité alimentaire et déverser le surplus sur le marché ; cette situation est due à leur faible pouvoir d'achat des semences.
- **Les agri-multiplicateurs de semences** : disposent des terres et de l'expertise en matière d'agrimultiplication des semences améliorées. En revanche, leurs moyens de production

(ressources financières et matérielles), y compris les semences de base et/ou certifiées ainsi que l'écoulement sur les marchés. Leur capacité d'agrimultiplication va s'améliorer avec l'avantage de répondre durablement aux besoins locaux ;

- **Les acteurs de l'aval des chaines de valeur agricoles** (stockage, transformation, commercialisation, …) : ils disposent d'une bonne maitrise de leurs
- **Les techniciens agricoles tant au niveau local, provincial que national** : ils maitrisent le contexte local, mais leur mise à niveau est nécessaire afin de garantir une bonne distribution des semences pendant le projet et assurer la pérennité de ses acquis ;
- **Les communautés locales y compris les peuples autochtones** : la disponibilité régulière en en grande quantité des denrées sur le marché, va offrir des opportunités d'emplois dans plusieurs maillots de la chaine de valeur agricole (la conservation, la transformation et la commercialisation).

4) Produits, activités

La présente section décrit les résultats (produits) et sous-résultats (sous-produits) du PAAD sachant que dans son ensemble, le projet participe à l'atteinte de l'effet « **Des politiques et des investissements agricoles respectueuses de la forêt » de CAFI »** et que les activités sont mises en œuvre simultanément dans les 145 territoires de la RDC, dans une perspective d'arrimage avec le PDL 145 T, de synergie et de complémentarité avec les initiatives existantes.

Le PAAD est articulé autour de trois [3] produits ou résultats clés dont les activités sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.

Produit 1. La disponibilité des semences et boutures améliorés auprès des agriculteurs est assurée, permettant un gain de rendements de 20 à 50 % :

Ce résultat se décline en quatre [4] sous-résultats ou sous-produits suivants : (i) les 145 territoires de la RDC sont couverts par un système d'agrimultiplication fonctionnel créant une offre jusqu'au niveau de village pour chaque agriculteur, (ii) les variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont diffusées sur l'ensemble du territoire national ; (iii) les variétés composites de maïs à rendement améliorés sont diffusées dans tout le pays, entrainant des gains de rendement de 30% pendant 5 ans et (iv) les variétés améliorées de légumineuses sont diffusée sur l'ensemble du territoire national.

Par rapport au sous-produit 1.1 : les 145 territoires de la RDC sont couverts par un système d'agrimultiplication fonctionnel créant une offre jusqu'au niveau de village pour chaque agriculteur

Activité 1.1.1 : Conduire des études sur l'état des lieux de la diffusion variétale et des principaux pôles de malnutrition

La stratégie du projet repose entièrement sur l'agrimultiplication à grande échelle des boutures améliorées de manioc ; ceci justifie la pertinence des états de lieux ou des enquêtes participatifs, simples, rapides et exhaustifs à travers les 145 territoires de la RDC. Grace à ce travail : (i) la compréhension des parties prenantes sur le secteur semencier du pays sera améliorée ; (ii) les zones qui offrent des disponibilités en boutures améliorées ainsi que celles à haut potentiel d'agrimultiplication et celles confrontées aux taux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition seront identifiées et cartographiées. Les trois [3] partenaires de mise en œuvre/parties responsables du projet (SG à l'agriculture, BCECO et CFEF) établiront des contrats de prestation de services professionnels avec le SENASEM et/ou à d'autres prestataires spécialisées pour la réalisation des études dans les 145 territoires de la RDC ; un dispositif d'harmonisation et de coordination des

prestations devant être mis en place par le PNUD. Les conclusions et recommandations des travaux permettront de cibler les sites et zones prioritaires pour l'agrimultiplication et la diffusion des boutures améliorées de manioc. Les zones d'intervention des PIREDD et d'autres projets similaires seront prises en compte. Le projet envisage de mener 145 missions d'enquêtes (1/territoire).

Activité 1.1.2 : Mettre à niveau/former, structurer, réseauter et doter les agrimultiplicateurs des business plans

Le professionnalisme des agrimultiplicateurs est l'un des facteurs clés pour le succès et la durabilité du système d'agrimultiplication et de l'offre à mettre en place. Sans ces acteurs clés, il n'est pas possible d'atteindre les objectifs assignés au projet. Le renforcement de leurs capacités techniques permettra de réduire les coûts et aléas liés à la production, livraison et distribution des boutures. Par ailleurs, il contribuera à la mise en place d'un véritable réseau d'agrimultiplicateurs professionnels et dotés des capacités de gestion dans une perspective de business ; ce qui pourra améliorer significativement la qualité et la durabilité de l'offre semencière pour les petits exploitants agricoles. L'organisation des formations, la structuration et l'accompagnement des agrimultiplicateurs, de préférence endogènes, seront basées sur une approche revolving pour la pérennisation des investissements et prise en compte de la préservation de l'environnement. La mise en œuvre de cette activité sera assurée par les partenaires de mise en œuvre/parties responsables à travers des contrats de prestations avec des consultants spécialisés.

Activité 1.1.3 : Créer une base de données géoréférencée en ligne :

Il s'agit de mettre en place et d'assurer le fonctionnement d'une base de données géoréférencées en ligne. L'objectif est de mettre à la disposition des parties prenantes, des informations à temps réel sur les zones d'interventions et les réalisations clés du projet : parcs à bois, champs semenciers, infrastructures de stockage, équipements de transformation, CLD, villages bénéficiaires, etc. La réalisation de cette activité sera confiée aux prestataires spécialisés recrutés par les partenaires de mise en œuvre/parties responsables sur base d'un appel d'offre compétitif. La coordination de cette base de données sera basée au Ministère de l'Agriculture.

Activité 1.1.4 : Assurer le Suivi environnemental (MRV et MGP) du projet avec l'appui de la société civile (GTCRR)

Le suivi environnemental de progrès dans la mise en œuvre, mais aussi dans la prise en compte des pratiques agricole durables (faible impact) à travers un MRV contribue à la pertinence et à l'efficacité du projet. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) en revanche permet d'améliorer la vision d'équité, de redevabilité et de transparence de ce dernier vis-à-vis des bénéficiaires. C'est un moyen pour les bénéficiaires du projet de faire part de leurs préoccupations de protection aux comités/organisations et pour ces derniers d'écouter les commentaires et les plaintes des bénéficiaires et répondre de manière opportune, confidentielle et impartiale. Le projet appuiera la mise en place et le fonctionnement régulier d'un MGP au niveau de chaque territoire afin de prévenir d'éventuels conflits recevables, de faciliter le règlement des doléances et de remonter les retours (feedback) concernant la mise en œuvre et la gestion des activités liées au projet. Des organisations de la société civile compétentes seront sélectionnées et contractées dès le début du projet pour la réalisation de cette activité. L'appui du projet consistera à recruter une ou plusieurs organisations de la société civile pour mettre en place les deux outils précités et en assurer le fonctionnement.

Activité 1.1.5 : Mener des enquêtes sur les gains de rendements pour les différentes cultures précitées.

L'activité vise à évaluer les gains de rendements induits par la diffusion des boutures améliorées de manioc. Elle sera réalisée à la 4ème année du projet avec l'appui des experts du service de l'agriculture au niveau provincial et local. Le projet prévoit une [1] enquête par territoire, soit 145 missions d'enquêtes dans l'ensemble. Les résultats des enquêtes qui seront centralisées par le Ministère de l'Agriculture permettront de renseigner l'indicateur d'effet du projet portant sur l'accroissement des revenus de 435 000 ménages ciblés.

Par rapport au sous-produit 1.2 : les variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont diffusées sur l'ensemble du territoire national

Activité 1.2.1. Appuyer la production des boutures améliorées cycle initiale ou 0 sur 25 ha

L'objectif de cette activité est d'établir des contrats de performance avec 5 agrimultiplicateurs pour la production de 750 000 ml des boutures améliorées au cours du cycle initiale d'agrimultiplication sur 25 ha à raison de 5 ha/agrimultiplicateur. Ces derniers sont dentifiés sur base des critères établis de manière consensuelle (expérience, compétence, disponibilité des terres sécurisées, …). Les boutures nécessaires pour installer les 25 ha sont achetés auprès des agrimultiplicateurs ou de l'INERA. A la fin du cycle, la totalité des boutures produites est récupérée par le projet pour approvisionner les parcs à bois du 1er cycle d'agrimultiplication.

L'appui du projet porte sur : (i) l'achat des boutures initiales de qualité auprès de l'INERA, (ii) le financement de la préparation des sols, mise en place boutures, entretien des parcs à bois de la récolte ainsi que et du chargement des boutures nécessaires vers les sites du 1er cycle, et (iii) supervision locale (expertise agrimultiplicateurs, services de l'agri, …)

Activité1.2.2. Appuyer la production des boutures améliorées cycle 1 sur 250 ha

L'appui du projet consiste à sélectionner et à contractualiser avec 25 agrimultiplicateurs y compris les 5 du cycle initiale (0) pour la production de 7 500 000 ml de boutures améliorées sur 250 ha au 1er cycle d'agrimultiplication avec les boutures du cycle initial. Chacun des agrimultiplicateurs installe 10 ha de parcs à bois et à la fin de ce cycle le projet récupère la 1/2 de la production de boutures (3 075 000 ml) pour appuyer l'agrimultiplication du 2ème cycle. Le reste des boutures (3 075 000 ml) est repartie de la manière suivante : 50% pour l'agrimultiplicateur (vente) et 50% destinés à l'emblaver 1025 ha de parcs à bois de 513 CLD dans 25 territoires.

L'appui du projet consiste à : (i) l'achat des boutures du cycle initiale pour l'approvisionnement des parcs à bois du 1er cycle, (ii) le financement de la préparation des sols, mise en place boutures, entretien des parcs à bois de la récolte ainsi que et du chargement des boutures nécessaires vers les sites du 2ème cycle, et (iii) supervision locale (expertise agrimultiplicateurs, services de l'agri, …)

Activité 1.2.3. Appuyer la production des boutures améliorées cycle sur 450 ha

Il s'agit de sélectionner et de contractualiser avec 45 agrimultiplicateurs dont ceux du cycle 0 et 1 en vue de produire 13 500 000 ml de boutures améliorées sur une superficie totale 450 ha (10/agrimultiplicateur) au 2ème cycle d'agrimultiplication avec les boutures du 1er cycle. Comme le cycle précèdent, une partie de la production (4 350 000 ml) est récupérée par le projet pour assurer l'agrimultiplication du 3ème cycle. L'autre moitié est repartie de nouveau en 2 lots : le 1er lot (4575 000 ml) est destiné à l'agrimultiplicateur (vente) et 2ème lot (4 575 000 ml) est utilisé pour l'installation de 1525 ha de parcs à bois par 763 CLD dans 45 territoires.

L'appui du projet consiste à : (i) l'achat des boutures du 1er cycle pour l'agrimultiplication du 2ème cycle, (ii) le financement de la préparation des sols, mise en place boutures, entretien des parcs à bois de la récolte ainsi que et du chargement des boutures nécessaires vers les sites du 3ème cycle, et (iii) supervision locale (expertise agrimultiplicateurs, services de l'agri, …)

Activité 1.2.4. Appuyer la production des boutures améliorées cycle sur 1450 ha

Il s'agit de sélectionner et de contractualiser avec 45 agrimultiplicateurs dont ceux du cycle 0, 1 et 2 en vue de produire 43 500 000 ml de boutures améliorées sur une superficie totale 1 450 ha (10/agrimultiplicateur) au 3ème cycle d'agrimultiplication avec les boutures du 2ème cycle. La 1/2 de la production (21 750 000 ml) est laissée à l'agrimultiplicateur. Le reste (21 750 000 ml) est destiné à l'installation de 3625 ha de parcs à bois par 7250 CLD répartis dans les 145 territoires du pays.

L'appui du projet consiste à : (i) l'achat des boutures du 1er cycle pour l'agrimultiplication du 2ème cycle, (ii) le financement de la préparation des sols, mise en place boutures, entretien des parcs à bois de la récolte ainsi que et du chargement des boutures nécessaires vers les sites du 3ème cycle, et (iii) supervision locale (expertise agrimultiplicateurs, services de l'agri, …).

Activité 1.2.5. Appuyer la production des boutures améliorées par les CLD

Cet appui consiste à établir des contrats avec les CLD pour cofinancer la préparation des sols, la mise en place l'entretien des parcs à bois et la récolte des boutures. Portant sur 4900 CLD, ces contrats permettent d'installer 9800 ha de parcs à bois de 2 ha chacun, de servir 2 940 000 ménages à raison de 100 ml de boutures par ménage.

Activité 1.2.6. Appuyer le SENASEM pour la certification des boutures

Il s'agit de contractualiser avec le SENASEM pour assurer le contrôle et la certification de toutes opérations d'agrimultiplication.

Par rapport au sous-produit 1.3 : les variétés composites de maïs à rendement amélioré sont diffusées dans tout le pays, entraînant des gains de rendement de 30% pendant 5 ans

Activité 1.3.1. Acheter des semences de maïs certifiées auprès de l'INERA, des agrimultiplicateurs ou des fournisseurs étrangers

L'objectif de cette activité est d'acquérir ou mieux d'acheter 10 000 kg de semences améliorées auprès de l'INERA ou d'autres fournisseurs y compris à l'étranger pour démarrer l'agrimultiplication du 1er cycle.

Activité 1.3.2. Appuyer les agrimultiplicateurs pour la production des semences sur 1 cycle (20 ha par territoire distribués à 20 CLD)

Cette activité vise à appuyer 1 à 2 cycles d'agrimultiplication de semences améliorées de maïs. Le projet prévoit d'appuyer 20 CLD/territoire à raison de 1 ha/CLD ; ce qui permet d'emblaver 20 ha par territoire de champs semenciers. La superficie totale de champs semenciers pour le maïs est estimée à 2900 ha à la fin du projet. Les productions issues de ces champs semenciers des CLD sont distribuées aux ménages à raison de 5 kg par ménages.

L'appui du projet concerne : (i) l'achat des semences sources vérifiées et (ii) la prise en charge des frais des opérations culturales (semis, entretien, …), de protection phytosanitaire, de traitement des

semences, de récolte et conditionnement des semences, de transport des semences vers les sites agrimultiplicateurs et vers les champs semenciers des CLD. La production des semences par les CLD (1ha/CLD) bénéficie également de cet appui, mais de manière ciblée.

Activité 1.3.3. Assurer la certification des semences (SENASEM) :

Le projet mobilise le SENASEM à travers un contrat de prestation de service pour le contrôle et la certification des semences produites par les agrimultiplicateurs du projet.

Par rapport au sous-produit 1.4 : Les variétés améliorées de légumineuses sont diffusées sur l'ensemble du territoire national

Activité 1.4.1. Acheter des semences certifiées de légumineuses (arachide, niébé, haricot) et appuyer la production sur 1 cycle (10 CLD à 1 ha) :

L'appui du projet concerne : (i) l'achat des semences sources vérifiées et (ii) la prise en charge des frais des opérations culturales (semis, entretien, …), de protection phytosanitaire, de traitement des semences, de récolte et conditionnement des semences, de transport des semences vers les sites agrimultiplicateurs et vers les champs semenciers des CLD. Il sera étendu également à la production des semences par les CLD (1ha/CLD), mais de manière ciblée. La superficie totale de champs semenciers pour les légumineuses est estimée à 1450 ha à la fin du projet.

Activité 1.4.2. Assurer la certification des semences (SENASEM) :

Le projet mobilise le SENASEM à travers un contrat de prestation de service pour le contrôle et la certification des semences produites par les agrimultiplicateurs du projet.

Produit 2 : les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaines de valeur agricole sont renforcées

Ce résultat sera atteint grâce à l'implantation des infrastructures de stockage (dépôts) et équipements de transformation dans des sites stratégiques pour le développement des chaines de valeurs. Il nécessitera la mise en œuvre des activités suivantes :

Par rapport au sous-produit 2.1 : les capacités de stockage des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes

Activité 2.1.1. Priorisation des sites par les plans d'aménagement ou ateliers provinciaux spécifiques :

Il s'agit de sélectionner des sites propices, utiles et stratégiques pour l'implantation des dépôts de stockage des produits en appui aux chaines de valeur agricoles cibles sur base des critères établis de manière consensuelle. Cet exercice sera réalisé à travers des parties prenantes au premier rang desquels les professionnels concernés, aux niveaux des provinces, des territoires et local. Le projet prévoit 75 ateliers provinciaux (3/province) pour la priorisation, le calibrage et le ciblage des sites.

Activité 2.1.2. Conception, passation de marché et construction des ouvrages :

L'activité consiste à recruter des entreprises de préférence localement via des Appels d'offre et à les contractualiser pour la construction de 100 dépôts de stockage à raison de 4 dépôts/territoire sur les sites stratégiques préalablement identifiés par les parties prenantes (cf. activité 2.1.1). Ces contrats sont établis entre lesdites entreprises et les partenaires de mise en œuvre/parties responsables du projet. L'approche privilégiée par le projet est le co-financement des acteurs privés endogènes pour la

réalisation la construction ou la réhabilitation des dépôts de stockage, sous condition de s'engager à les gérer correctement et de provisionner des fonds pour leur entretien grâce aux économies réalisées par la réduction des pertes durant le stockage.

Activité 2.1.3. Mise à niveau, structuration, réseautage et coaching des acteurs privés (individus, associations, coopératives, …) de stockage :

L'objectif de cette acticité est de doter les professionnels bénéficiaires des dépôts de stockage construits par le projet des capacités techniques nécessaires pour une gestion optimale. A cet effet, le projet appuiera l'organisation des formations spécifiques (gestion des dépôts, gestion des stocks, conservation des produits, commercialisation/business plans, accès aux marchés, …), (ii) la structuration, la digitalisation et le réseautage ; (iii) digitalisation et (iv) l'élaboration des normes pour le design, la construction, l'opération, gestion et l'entretien des dépôts.

Des prestataires spécialisés seront recrutés pour assurer les formations, la structuration, le réseautage et le coaching des acteurs durant toute la durée du projet.

Par rapport au sous-produit 2.2. les capacités de transformation des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes

Activité 2.2.1. Priorisation des sites et types d'équipements avec les professionnels de transformation et commercialisation des produits :

Il s'agit de sélectionner des sites propices, utiles et stratégiques pour l'implantation ainsi que les types d'équipements de transformation à acquérir et les acteurs privés bénéficiaires. Cet exercice sera réalisé à travers des parties prenantes au premier rang desquels les professionnels concernés, aux niveaux des provinces, des territoires et local sur base des plans d'aménagement dans les territoires où ils existent. Le projet prévoit 75 ateliers provinciaux (3/province) pour la priorisation, le calibrage et le ciblage des sites.

Activité 2.2.2. Calibrage, TDR, gestion des marchés et des contrats pour la réalisation des ouvrages ;

Il s'agit d'élaborer des TdR et de lancer des Appels d'Offre pour la sélection des fournisseurs et prestataires spécialisées pour l'acquisition des équipements et leur installation sur site. Au total, 100 kits d'équipements seront acquis dans le cadre de ce projet, installés dans les sites stratégiques et remis aux acteurs privés aux capacités renforcés.

Activité 2.2.3. Mise à niveau, structuration, réseautage et coaching des acteurs privés (individus, associations, coopératives, …) de transformation

D'une façon générale les transformateurs des produits sont très peu ou pas organisés. Des acteurs privés (individus, coopératives, associations, …) existent dans les grandes zones de production, mais ils ne sont pas rassemblés au sein des réseaux pour faire face à leurs problèmes communs. Il s'agit entre autres de : (i) la faible capacité de production, (ii) la vétusté des équipements de transformation, (iii) manque d'hygiène et de contrôle de qualité durant le processus de transformation, (iv) l'absence de standard dans les processus de transformation et dans la qualité des produits, (iv) l'absence de label, d'information sur les produits, de traçabilité et la pauvreté des emballages et (v) la faible créativité pour des produits innovants.

Pour améliorer cette situation et pouvoir envisager d'exporter ces produits, il apparait donc indispensable de les structurer et de les réseauter en associations/unions spécifiques ou coopératives, puis d'appuyer les réseaux dans la résolution des problèmes évoqués ci-dessus.

Dans le cadre du présent projet, les capacités des acteurs privés sélectionnés seront renforcées pour assurer une gestion optimale des équipements de transformation Pour ce faire, des formations spécifiques seront organisées à leur faveur. Ces formations couvriront à la fois, les aspects technologiques (utilisation et entretien des équipements) et de gestion (business plan). Elles seront suivies des processus de structuration et de réseautage.

Des prestataires spécialisés seront aussi recrutés par les agences d'exécution pour assurer les formations, la structuration, le réseautage et le coaching des acteurs durant toute la durée du projet.

Produit 3: La production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme

Ce résultat vise à : (i) approvisionner les ménages en semences certifiées de variétés améliorées pour la production locale de maïs et, à (ii) assurer l'encadrement technique de la distribution des semences de variétés améliorées par les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial. Pour y arriver, le projet prévoit de mettre en œuvre les activités ci-dessous :

Par rapport au sous-produit 3.1. Les ménages disposent des semences certifiées de variétés améliorées pour la production locale de maïs

Activité 3.1.1. Réaliser une étude sur l'identification des disponibilités en semences et les capacités d'augmentation de la production :

Le projet appuiera la mise en œuvre de l'activité au travers de la contractualisation du SENASEM sur base des TdR précisant les objectifs, les résultats attendus et les approches méthodologiques des études à réaliser. Les experts de ce service du Min Agri seront déployés à travers tous les 145 territoires pour collecter toutes les informations nécessaires sur la disponibilité, mais aussi les capacités de production des semences. Ces derniers travailleront en étroite collaboration avec l'INERA, les projets de développement en cours, les agrimultiplicateurs et les ménages agricoles.

Les résultats et recommandations des études permettront de cibler les zones prioritaires pour l'acquisition des semences, mais aussi l'agrimultiplication, la diffusion et l'accroissement de la production de maïs dans le pays.

3.1.2. Contractualiser avec les agrimultiplicateurs pour la production des semences certifiées :

Le projet envisage établir des contrats avec des agrimultiplicateurs pour la production des semences de maïs dans les zones prioritaires afin d'accroitre la production de cette denrée alimentaire consommée par la majorité des congolais et congolaises. Ces contrats dont le nombre s'élève à 250 (10 contrats/province) visent à appuyer financièrement l'agrimultiplication des semences certifiées qui, ne fois produites seront rachetés.

3.1.3. Acheter des semences disponibles auprès des agri multiplicateurs en 1ère saison

Il s'agit d'acheter environ 2000 kg de semences de la catégorie 1 ou 2 disponibles en 1ère saison, auprès de l'INERA, des agrimultiplicateurs et à l'étranger afin d'approvisionner les agrimultiplicateurs sélectionnés par et sous contrat du projet.

3.1.4. Appuyer la préparation de l'agrimultiplication pour la 2ème saison (10 ha par territoire)

L'activité consiste à sélectionner et à contractualiser les agrimultiplicateurs à la 2ème saison pour la production des semences à partir des celles achetés en 1ère saison.

3.1.5. Acheter les semences d'agrimultiplication produites pour saison 2 :

Il s'agit d'acheter les semences produites pour 2ème saison afin d'approvisionner les agrimultiplicateurs sélectionnés par et sous contrat du projet.

3.1.6. Acheter les semences d'agri multiplication produit en 2ème saison (distribution aux ménages)

Il s'agit d'acheter les semences produites en 2ème saison auprès des agrimultiplicateurs sous contrats du projet pour les distribuer à 870 000 ménages (5 kg/ménage) ; ce qui leur permettra d'emblaver des parcelles de 2 ares de culture de maïs.

Par rapport au sous-produit 3.2. L'opération de distribution des semences améliorées de maïs aux ménages est encadrée techniquement par les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial

Activité 3.2.1. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services techniques pour la supervision et l'encadrement de l'ensemble du processus d'agrimultiplication :

Cette activité vise entre autres à impliquer inspecteurs, techniciens et moniteurs agronomes au niveau provincial, territorial et local dans l'encadrement et la supervision des opérations de distribution des boutures et semences améliorées dans son ensemble ainsi que la sensibilisation des ménages sur les pratiques agricoles durables et résilientes aux effets de changement climatiques.

Elle consiste à : (i) mettre à niveau leurs compétences techniques via des formations spécifiques organisées par le SNASEN, l'INERA et/ou des consultants recrutés par le programme, (ii) les doter des moyens de déplacements (motos) pour assurer la sensibilisation des ménages sur les pratiques agricoles durables et résilientes aux effets de changement climatiques et à (iii) les motiver à travers des contrats de performance.

Activité 3.2.2. Assurer le transport (location des camions) et la distribution des semences des champs semenciers vers les villages en 2ème saison :

Le nombre de ménages cibles d'élève à 875 000 ménages à raison de 5 kg/ménage. L'identification des villages et des ménages bénéficiaires sera réalisée par les services de l'agriculture sur la base des critères et de programmations consensuelles avec toutes les parties prenantes. Des camions ou/et baleinières sont pris à location pour assurer le transport des semences depuis les sites d'agrimultiplication vers les villages bénéficiaires. Le MGP sera impliqué dans le suivi de l'opération.

Activité 3.2.3. Mener des Evaluer les améliorations de rendements et les augmentations de superficies réalisées :

L'évaluation des améliorations de rendements et des augmentations de superficies réalisées sera réalisée par les techniciens des services agricoles déployés à travers tout le pays pour effectuer des enquêtes. Les données de ces enquêtes seront compilées et analysées par des consultants recrutés

par le projet. Les résultats et recommandations de l'évaluation renseigneront l'indicateur de l'effet : « Taux d'accroissement de la productivité (rendement en tonne/ha) des surfaces de cultures » du cadre de résultat du projet.

5) Théorie du changement

- Présentation schématisée de la Théorie du changement

CHANGEMENT DESIRE : la RDC arrête, puis inverse la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2031 tout en s'assurant un développement durable

IMPACTS

Impact 1. la pression sur la forêt diminue.
Impact 2. la sécurité alimentaire dans les zones cibles est améliorée, la dépendance aux importations est réduite et les revenus issus de commercialisation des excédents alimentaires dans de meilleures conditions sont accrus (+ 20%)

EFFETS PROJET

Effet 1. l'accès des communautés locales à une offre durable des semences et boutures des variétés améliorés contribuent à l'augmentation de la production agricole dans les zones d'intervention programme
Effet 2. l'accès des communautés locales aux marchés locaux améliore sensiblement le niveau de revenus issus de la vente de l'excédent de la production agricole et l'économie des chaines de valeur dans les zones d'intervention du programme
Effet 3. L'augmentation de la production de maïs contribue significativement à la satisfaction de la demande locale

PRODUITS

Produit 1 : la disponibilité des semences et boutures des variétés améliorés auprès des agriculteurs est assurée permettant un gain de rendements de 20 à 50 %

Sous-Produit 1.1: Les 145 territoires de la RDC sont couverts par un système d'agrimultiplication fonctionnel créant une offre jusqu'au village pour chaque agriculteur	**Sous-Produit 1.2** : Les variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont diffusées sur l'ensemble du territoire national	**Sous-Produit 1.3** : Les variétés composites de maïs à haut rendement sont diffusées sur l'ensemble du territoire national entrainant des gains de 30% pendant 5 ans	**Sous-Produit 1.4** : Les variétés améliorées de légumineuses sont diffusée sur l'ensemble du territoire national

ACTIVITES

1.1.1. Conduire des études sur l'état des lieux de la diffusion variétale et des principaux pôles de malnutrition 1.1.2. Mettre à niveau, structurer, réseauter et coacher les agrimultiplicateurs 1.1.3. Créer une base de données géoréférencée et MGP en ligne 1.1.4. Assurer le Suivi-évaluation (MRV et MGP) avec l'appui du GTCRR 1.1.5. Mener des enquêtes sur les gains de rendements	1.2.1. Appuyer la production des boutures améliorées cycle initiale ou 0 sur 25 ha ; 1.2.2. Appuyer la production des boutures améliorées cycle sur 250 ha ; 1.2.3. Appuyer la production des boutures améliorées cycle sur 450 ha ; 1.2.4. Appuyer la production des boutures améliorées cycle sur 1450 ha ; 1.2.5. Appuyer la production des boutures améliorées par les CLD ; 1.2.6. Appuyer le SENASEM pour la	1.3.1. Acheter des semences de maïs certifiées auprès de l'INERA, des, des agrimultiplicateurs ou des fournisseurs étrangers 1.3.2. Appuyer les agrimultiplicateurs pour la production des semences sur 1 cycle **(20 ha par territoire distribués à 20 CLD)** 1.3.3 Assurer la certification des semences (**SENASEM**)	1.4.1. Acheter des semences certifiées de légumineuses (arachide, niébé, haricot) et appuyer la production sur 1 cycle (10 CLD à 1 ha) 1.4.2. Assurer la certification des semences (SENASEM)

BARRIERES

Absence de Crédit agricole	Absence de marché structuré des intrants agricoles	Faible qualité et disponibilité des intrants	Coût élevé des intrants (boutures améliorées : 180 $/ha)	Diffusion disparate des semences par les projets	Absence de stratégie et adoption méfiante et progressive	Diffusion disparate des semences par les projets

PRODUITS

Produit 2 : **les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaines de valeur agricole sont renforcées**

Sous-Produit 2.1 : les capacités de stockage des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes

Sous-Produit 2.2 : les capacités de transformation des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes

ACTIVITES

2.1.1. Identifier les sites prioritaires (plans d'aménagement ou ateliers provinciaux et territoriaux spécifiques)
2.1.2. Contractualiser avec des entreprises pour la construction des dépôts, marchés et embarcadères
2.1.3. Mettre à niveau, structurer, réseauter et coacher les acteurs privés (individus, associations, coopératives, …) de stockage

2.2.1. Organiser des ateliers provinciaux de priorisation avec les professionnels de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles
2.2.2. Mettre en place un système fonctionnel adapté pour la gestion des infrastructures et des équipements de transformation
2.2.3 Mettre à niveau, structurer, réseauter et coacher les acteurs privés (individus, associations, coopératives, …) de transformation

BARRIERES

Absence de crédit à moyen ou long terme

Absence d'investissements publics ou d'appui à l'investissement privé

Faible capitalisation des entrepreneurs

Pression parafiscale forte sur les équipements et la production

PRODUITS

Produit 3 : **la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du projet**

Sous-Produit 3.1. : les ménages disposent des semences certifiées de variétés améliorées pour la production locale de maïs

Sous-Produit 3.2 : l'encadrement technique de la distribution des semences de variétés améliorées de maïs aux ménages est assuré par les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial

ACTIVITES

3.1.1. Réaliser une étude d'identification des disponibilités en semences et des zones pour lesquelles les besoins et les capacités d'augmentation de la production à court terme sont les plus grandes pour première saison ;
3.1.2. Contractualiser avec les agrimultiplicateurs pour la production des semences certifiées ;
3.1.3. Acheter des semences disponibles auprès des agri multiplicateurs en 1ère saison (**5 kg par ménage, 10 000 ménages par territoire, 25 provinces, 4 territoires**) ;
3.1.4. Appuyer la préparation de l'agri multiplication (avance) pour la 2ème saison (**10 ha par territoire**) ;
3.1.5. Acheter des semences pour l'agri multiplication de la deuxième saison
3.1.6. Acheter des semences d'agri multiplication produites en 2ème saison pour distribution aux ménages

3.2.1. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services techniques pour la supervision et l'encadrement de l'ensemble du processus d'agrimultiplication
3.2.2. Assurer le transport (location des camions) et la distribution des semences des champs semenciers vers les villages en 2ème saison aux ménages (**5 kg à 875 000 ménages**)
3.2.3. Mener des Evaluer les améliorations de rendements et les augmentations de superficies réalisées par les agronomes

BARRIERES

- Les mauvaises pratiques paysannes en matière de gestion des stocks semenciers
- L'absence de crédit permettant d'éviter la vente des semences en saison sèche
- la nécessité de renouveler constamment les variétés à cycle court même composites
- La pauvreté générale qui empêche l'achat de semences améliorées
- L'inexistence d'une offre semencière de qualité à prix raisonnable

- Contribution des différents produits aux effets de CAFI

Le PAAD contribue à l'effet 1 de CAFI : **« Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ».**

a) Appropriation nationale et durabilité du Projet

L'appropriation nationale du PAAD est assurée déjà par la modalité de sa mise en œuvre. Sur le plan de la gouvernance du projet, le COPIL sera coprésidé par le Ministère d'Etat au plan et le PNUD. Le Ministère de l'agriculture y participera d'autant plus que son Secrétariat Général agira en qualité de partenaire de mise en œuvre/partie responsable. D'autres ministères clés y sont aussi parties prenantes, à savoir le Ministère chargé des finances ainsi que ceux en charge du développement rural et de l'environnement.

Au niveau provincial et local (territoire), les inspecteurs, techniciens agronomes et moniteurs agricoles ainsi que les agrimultiplicateurs et les CLD seront mobilisés pour assurer sensibiliser les communautés locales y compris les PA sur les qualités des variétés améliorés en termes d'augmentation des rendements et les gains de rendements entrainés. Les radios communautaires et les réseaux sociaux seront mis à profits pour relayer régulièrement les messages clés sur les variétés améliorés, les pratiques agricoles durables, etc.







6) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

7.1 Cadre de résultats

								Liens vers		
Indicateurs[3]	**Situation de référence**,	**Cible à mi-parcours** (	**Cible en fin de projet**	**Moyens de vérification[4]**	**Fréquence de renseignement de l'indicateur**	**Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)**	**Hypothèses et risques**	**Lettre d'intention**	**Cadre de résultats CAFI**	**Cadre de résultats du CNI[5]**
IMPACTS : 1. la pression sur la forêt diminue. 2. la sécurité alimentaire dans les zones cibles est améliorée, la dépendance aux importations est réduite et les revenus issus de commercialisation des excédents alimentaires dans de meilleures conditions sont accrus (+ 20%)										
Taux de réduction de la déforestation	-	-	5%	Enquête spécifique	Après projet					
Taux d'accroissement des revenus des ménages bénéficiaires 435 000 ménages	-	-	10-20%	Enquête spécifique	Après projet					
EFFET CAFI : Des politiques et des investissements agricoles sont respectueuses de la forêt										
Taux d'accroissement de la productivité (rendement en tonne/ha) des surfaces de cultures appuyées par les programmes	A établir		≥ à 20%	Enquête spécifique	Fin projet	-	Instabilité politique et institutionnelle. Inaccessibilité de tous les territoires à cause de l'insécurité et la dégradation des routes. Mise en place	Jalon agriculture 2031 c : Promouvoir l'agriculture familiale durable compatible avec la préservation des forêts et des tourbières	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières. Produit : l'appui de CAFI permet une réduction	

[3] Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégés par genre et pour les peuples autochtones.
[4] Par exemple : enquêtes/questionnaires, donnés et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.
[5] Plan d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+) de la RD Congo

								Liens vers		
Indicateurs[3]	**Situation de référence,**	**Cible à mi-parcours** (	**Cible en fin de projet**	**Moyens de vérification[4]**	**Fréquence de renseignement de l'indicateur**	**Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)**	**Hypothèses et risques**	**Lettre d'intention**	**Cadre de résultats CAFI**	**Cadre de résultats du CNI[5]**
							d'un plan de protection des biens (équipements, semences, …) pour appliquer en cas de conflits éventuels		de la pauvreté	
Produit 1 : la disponibilité des semences et boutures améliorés auprès des agriculteurs est assurée permettant un gain de rendements de 20 à 50 %										
Sous-Produit 1.1: Un système d'agrimultiplication fonctionnel couvre les 145 territoires, jusqu'à créer dans les villages une offre pour chaque agriculteur										
Nbre d'études provinciales initiales sur l'état des lieux de la diffusion variétale et principaux pôles de malnutrition réalisées	0	N/A	25 (1 par province)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la 1ère année du projet	30 000	Instabilité politique et inaccessibilité de certains territoires à cause de l'insécurité et la dégradation des routes. Mise en place d'un plan de protection des biens (équipements, semences, …) pour appliquer en cas de conflits éventuels	Jalon agriculture 2031 c : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières. Produit : l'appui de CAFI permet une réduction de la pauvreté	
Existence d'un réseau d'agrimultiplicateurs structuré, professionnel et couvrant 145 territoires de la RDC	0	N/A	1	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la 4ème année du projet	425 000		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Existence d'une Base de données en ligne et régulièrement alimentée	0	N/A	1 base de données fonctionnelle	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la 4ème année du projet	80 000		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Existence d'un mécanisme de suivi	0		1 MGP & de suivi environnemental	Rapports (projet,	1 fois à la 4ème année du projet	217 500		Jalon agriculture :	Effet 1 : l'agriculture	

								Liens vers		
Indicateurs[3]	**Situation de référence,**	**Cible à mi-parcours (**	**Cible en fin de projet**	**Moyens de vérification[4]**	**Fréquence de renseignement de l'indicateur**	**Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)**	**Hypothèses et risques**	**Lettre d'intention**	**Cadre de résultats CAFI**	**Cadre de résultats du CNI[5]**
environnemental évaluation et le MGP fonctionnel				campagne de l'AT et MinAgri				Promotion de l'agriculture familiale durable	empiète moins sur les terres forestières	
Nbre d'enquêtes sur les gains de rendements des cultures réalisées	0	N/A	25 enquêtes s (1 par province)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 4	217 500		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Sous-Produit 1.2 : Les variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont diffusées sur l'ensemble du territoire national										
Qté de de boutures fournies en cycle initial (0)	A établir	N/A	750 000 ml fournis (agrimultipl.)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 1	93 500	Disponibilité de boutures de base de qualité satisfaisante pour éviter le décalage de l'ensemble du processus	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Qté de boutures et de territoires fournis 1er cycle	A établir	N/A	7 500 000 ml (25 agrimultipl.)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 2	345 000		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Qté de boutures (ml) fournies et territoire en 2ème cycle	N/A	N/A	13 500 000 ml (45 agrimultipl.)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 3	858 000		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Qté de boutures (ml) fournies et territoire en 3ème cycle	N/A	N/A	43 500 000 ml (145 agrimultipl.)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 4	3 393 000		Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Nbres de CLD approvisionnés en boutures aux CLD	N/A	N/A	4 900 CLD	Rapports (projet, campagne de	1 fois à la fin de l'année 4	1 960 000	Séchage ou perte des boutures (séchage) au	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur	

								Liens vers		
Indicateurs[3]	**Situation de référence,**	**Cible à mi-parcours (**	**Cible en fin de projet**	**Moyens de vérification[4]**	**Fréquence de renseignement de l'indicateur**	**Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)**	**Hypothèses et risques**	**Lettre d'intention**	**Cadre de résultats CAFI**	**Cadre de résultats du CNI[5]**
pour la mise en place de pacs à bois				l'AT et MinAgri			transport ; désintérêt des bénéficiaires.	familiale durable	les terres forestières	
Qté de boutures servie aux CLD en 4 ans d'agrimultiplication	N/A	N/A	294 000 000 ml	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 4	-				
Sous-Produit 1.3 : Les variétés améliorées de maïs sont diffusées sur l'ensemble du territoire national										
Superficie de champs semenciers de maïs amélioré mises en place par les CLD	A établir	N/A	2900 ha	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	2 fois à la fin de l'année 2 & 3	4 542 000	Attaque de semences par les insectes et rongeurs à cause de la mauvaise conservation.	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Sous-Produit 1.4 : Les variétés améliorées de légumineuses sont diffusées sur l'ensemble du territoire national										
Superficie de champs semenciers de légumineuses (arachide, haricot et niébé améliorés) mises en place par les CLD	A établir	N/A	1450 ha (10 par territoire)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	2 fois à la fin des année 2 & 3	2 998 600	Attaque de semences par les insectes et rongeurs à cause de la mauvaise conservation.	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Produit 2 : les sites stratégiques pour les chaines de valeur sont dotés des infrastructures de stockage et d'équipements de transformation des produits agricoles										
Sous-Produit 2.1 : les capacités de stockage des produits agricoles sont plus efficientes										
Nbre de dépôts de stockage en place et fonctionnels dans des lieux stratégiques de 25 provinces	A établir	N/A	100 dépôts (5 par province)	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 3	12 000 000	Refus de l'offre de construction pour les sites difficile d'accès. Exploration des potentiels locaux de construction.	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Sous-Produit 2.2 : les capacités de transformation des produits agricoles sont plus efficientes d'intervention du programme										

								Liens vers		
Indicateurs[3]	**Situation de référence,**	**Cible à mi-parcours (**	**Cible en fin de projet**	**Moyens de vérification[4]**	**Fréquence de renseignement de l'indicateur**	**Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)**	**Hypothèses et risques**	**Lettre d'intention**	**Cadre de résultats CAFI**	**Cadre de résultats du CNI[5]**
Qté d'équipements de transformation en place et fonctionnels dans des lieux stratégiques de 25 provinces	A établir	N/A	100 kits équipements de transformation (5 par province	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 3	6 750 000	Mauvaise gestion des équipements mise en place. Concevoir un modèle de gestion pour soutenir les contrats avec les professionnels de transformation.	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Produit 3 : la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme										
Sous-Produit 3.1. : les ménages disposent des semences certifiées de variétés améliorées pour la production locale de maïs										
Qté de semences améliorés de catégorie 1 ou 2 fournie agrimultiplicateurs en 1 - 2 cycles ou saisons	A établir	N/A	5075 tonnes	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 3	6 128 000	Semence « tout venant » vendue comme « semences catégorie 2 » Y compris certifiée. Contre vérification	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Sous-Produit 3.2 : l'encadrement technique de la distribution des semences de variétés améliorées de maïs aux ménages est assuré par les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial										
Nbre de ménages bénéficiaires des semences améliorées de maïs dans 145 (5 kg/ménage permettant d'emblaver 2 ares)	N/A	N/A	870 000 ménages	Rapports (projet, campagne de l'AT et MinAgri	1 fois à la fin de l'année 4	2 808 500	Semence « tout venant » vendue comme « semences catégorie 2 » Y compris certifiée. Contre vérification échantillonnée nécessaire	Jalon agriculture : Promotion de l'agriculture familiale durable	Effet 1 : l'agriculture empiète moins sur les terres forestières	

7.2 Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Ce projet vise principalement à accroître rapidement et durablement la production et la productivité agricoles (manioc, maïs, arachides, autres légumineuses) à travers un processus de développement des chaînes de valeur inclusives.

Par rapport la nouvelle LoI, ce projet contribue à la matérialisation de la vision de pour l'agriculture : « **améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, augmenter les revenus des populations rurales, maintenir les conditions agroécologiques de la production agricole à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts et de l'environnement** ».

Il participe également à l'atteinte de son objectif 2031 (c) : « **promouvoir l'agriculture familiale compatible avec la préservation de la forêt et des tourbières en tant que moteur de développement du monde rural pour renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la chaine de valeur agricole, par autonomisation des femmes et des ménages** ».

En revanche, le projet n'est pas aligné directement sur un jalon politique spécifique de la LoI.

7) Cohérence et synergies avec les projets existants

Nom du projet	Agence (s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des finan-cements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
PDL 145 T	PNUD, BCCCO CFEF	2023_2024	25 Provinces	1,6 Milliards $	Réduire les inégalités spéciales, redynamiser l'économie et transformer les conditions et cadres de vie des populations.	• Accès aux voies des communication (routes de desserte agricole) pour l'évacuation des produits agricoles ; • Accès à l'énergie pour la transformation des produits ; • Accès à la commercialisation (marchés) • Développement des chaines de valeur agricole.	Les 3 agences d'exécution du PDL 145-T le sont aussi pour le présent projet. Sur le plan opérationnel, il s'agira de mettre en place des cadres de collaboration pour partage d'informations et l'utilisation des facilités (installations, matériels, équipements, …) du PDL-145-T sur terrain. Les Infrastructures construites par le PDL 145-T seront mise à profit pour renforcer les chaines de valeur agricoles (accès à l'énergie, marchés, routes de desserte agricole, etc.).
PIREDD-O	PNUD	2018-2024	3 Provinces (Tshopo, Bas-Uélé et Ituri)	33 Millions $	Réduire les émissions de CO2 et améliorer les revenus des populations	• Mise à profit des CLD mis en place par le PIREDD ; • Agriculture durable ; • Renforcement de l'aval des chaines de valeur agricoles.	Les CLD mis en place par le PIREDD-O seront mis à profit pour assurer l'agrimultiplication, la diffusion des semences améliorées, l'appropriation et la pérennisation des acquis du projet.
PIREDD-HU	PNUD	2023-2026	Haut Uélé	10 Millions $	Réduire la menace sur les forets	• Mise à profit des CLD mis en place par le PIREDD ; • Agriculture durable ; • Renforcement de l'aval des chaines de valeur agricoles.	Les CLD mis en place par le PIREDD-HU seront mis à profit pour assurer l'agrimultiplication, la diffusion des semences améliorées, l'appropriation et la pérennisation des acquis du projet.

8) Gouvernance du projet

Ce Projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PDL-145T et à ce titre des dispositions seront prises pour assurer tant que se peut son alignement sur ce programme, notamment en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de son cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation au regard de l'Ordonnance N° 23/003 du 12 janvier 2023.

En revanche, la modalité de gouvernance du Projet se conformera à l'Accord conclu entre le MPTF/O et le PNUD en tant qu'agent de gestion des fonds CAFI au travers du FONAREDD. Elle se conformera par ailleurs aux arrangements institutionnels du Programme d'appui à la mise en œuvre du PDL-145T en cours d'exécution par le PNUD tels que déclinés dans le document de programme dument signé par le Gouvernement et le PNUD.

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 4 ans sous la modalité NIM, avec un appui du Bureau pays du PNUD dont l'objectif est de favoriser le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation nationale. Sa particularité est que les responsabilités programmatiques et financières, bien qu'étant celles de l'Agent de gestion dans le cadre des accords signés avec le MPTF, sont déléguées à des partenaires de mise en œuvre/parties responsables qui seront désigné(e)s et qu'à ce titre, ces derniers rendront compte au PNUD. Les partenaires de mise en œuvre/parties responsables seront ainsi responsables vis-à-vis du PNUD des risques de mégestion liés à la mise en œuvre du projet. Quant au PNUD, il jouera un rôle de supervision générale des procédures, d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers) et de rapportage. Il apportera par ailleurs, si besoin, un appui au Projet, notamment des paiements directs à des fournisseurs à la demande des partenaire de mise en œuvre/parties responsables, des recrutements de consultants ou de personnels, des services de facilitation des formations, la passation des marchés, notamment pour les marchés complexes qui présentent des risques importants étant donné leur complexité et/ou leurs seuils mais aussi dans les marchés pour lesquels le PNUD a une valeur ajoutée certaine et où il existe des accords à Long Terme avec des fournisseurs.

Le montage de gestion se présentera ainsi de la manière suivante :

- Le PNUD contractera, en plus des deux agences d'exécution du PDL-145T à savoir le Bureau Central de Coordination-BCECO et la Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles-CFEF, une autre Entité gouvernementale qui, sectoriellement, a la responsabilité des activités prévues dans le cadre du Projet. Au regard de l'Ordonnance n° 20/017 fixant les attributions des Ministères du 27 mars 2020, il s'agira du Ministère de l'Agriculture dont le Secrétariat Général devra désigner la/les directions et/ou services spécialisés les plus à même d'un point de vue des capacités techniques et fiduciaires de porter les activités. Ces entités nationales notamment celles qui ne l'auraient pas encore faite, seront soumises à l'évaluation usuelle et mandataire de leurs capacités dans le cadre du HACT « Harmonised Approach on Cash Transfer » afin de déterminer leur niveau de risque et en fonction duquel la modalité adéquate de collaboration sera définie. Le PNUD développera en parallèle un plan de renforcement des capacités techniques et/ou fiduciaires dans le cas ou des points d'attention particulier sont soulevés lors de cette évaluation.

- Les entités contractées auront donc, vis-à-vis du PNUD qui a reçu le Mandat du Gouvernement à travers le MPTF/O, d'assurer la mise en œuvre des activités ainsi que le suivi de leurs

réalisations conformément aux plans de travail annexées aux accords signés, de produire les rapports programmatiques et financiers relatives aux responsabilités qui lui seront confiées.

- Une Equipe de gestion composée d'un personnel dédié strictement à la coordination et la gestion quotidienne de la mise en œuvre des activités du Projet sera mise en place et dotée d'une autonomie de gestion. Elle travaillera étroitement avec la coordination nationale du PDL-145T du Ministère du Plan et assurera l'interface entre le PNUD et les partenaires de mise en œuvre/parties responsables à qui elle fournira l'assistance technique requise. Elle sera également responsable de la planification et du reporting consolidé des activités. Elle contribuera, en liaison avec les services d'appui du PNUD, à la qualité de la planification des activités, à l'élaboration et l'exécution cohérente des Plans de travail, y compris le suivi et l'évaluation des interventions et l'utilisation efficace des ressources. Elle facilitera aussi les activités d'assurance du PNUD qui s'inscrivent dans le cadre du HACT, à savoir, entre autres, des vérifications périodiques sur place des documents financiers, des systèmes de gestion financière des partenaires de mise en œuvre/parties responsables et des missions de suivi programmatique des activités réalisées avec les fonds mis à disposition.

- Les partenaires de mise en œuvre/parties responsables auront la responsabilité d'affecter et/ou de contracter directement les staffs qui seront dédiés au Projet, les fournisseurs et les prestataires des services qui devront être impliqués dans la mise en œuvre, particulièrement des agrimultiplicateurs, les services spécialisés (INERA), les organisations non gouvernementales (société civile, ONG, …), les acteurs privés des chaines de valeurs, etc. Par ailleurs, ils/elles devront établir des cadres de collaboration entre eux/elles ou en interne en ce qui concerne le Secrétariat général à l'Agriculture afin de faciliter la mobilisation des services spécialisés (SENASEM, SNV, …), les directions normatives et techniques ainsi que les inspections provinciales de l'Agriculture.

- S'agissant notamment des agri multiplicateurs, considérant qu'il pourrait s'agir d'entités non gouvernementales, et qu'à ce titre leur recrutement doit respecter les prescrits de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative au marché public, un avis de non objection de la Direction Générale des Contrôles des Marchés publics ainsi qu'un endossement du comité de Pilotage du FONAREDD devront être fournis dans les 3 mois suivant le lancement du projet afin de permettre au PNUD de procéder aux paiements directs vers ces entités ou cela sera requis. Ceci, en conformité d'une part avec les lois nationales et d'autres part avec le manuel des opérations du FONAREDD.

- Ce montage implique que les partenaires de mise en œuvre/parties responsables auront la responsabilité vis-à-vis du PNUD de l'utilisation de tous les financements qui seront mis à sa disposition ainsi que ceux qui seront transférés à des tiers sur sa demande. Un défaut de contrôle ou une mauvaise utilisation des financements seront imputés à ce/cette dernier(e) et pourraient impliquer une requalification du niveau de risque initialement présenté.

- La sélection des agrimultiplicateurs devra considérer, dans la mesure du possible, la liste constituée par le SENASEM en fonction de critères parmi lesquels leur implantation (permettant aisément de rayonner vers les provinces dépendantes et les territoires voisins) et surtout leur expérience en matière d'agrimultiplication. Leurs capacités de gestion doivent être prises en compte mais de manière non déterminante, car pour l'essentiel les agriculteurs

seront payés au résultat, donc sans comptabilité de détail approfondie. Il reviendra au PNUD sur demande de la Coordination Technique de procéder à des acquisitions « lourdes » ou groupées.

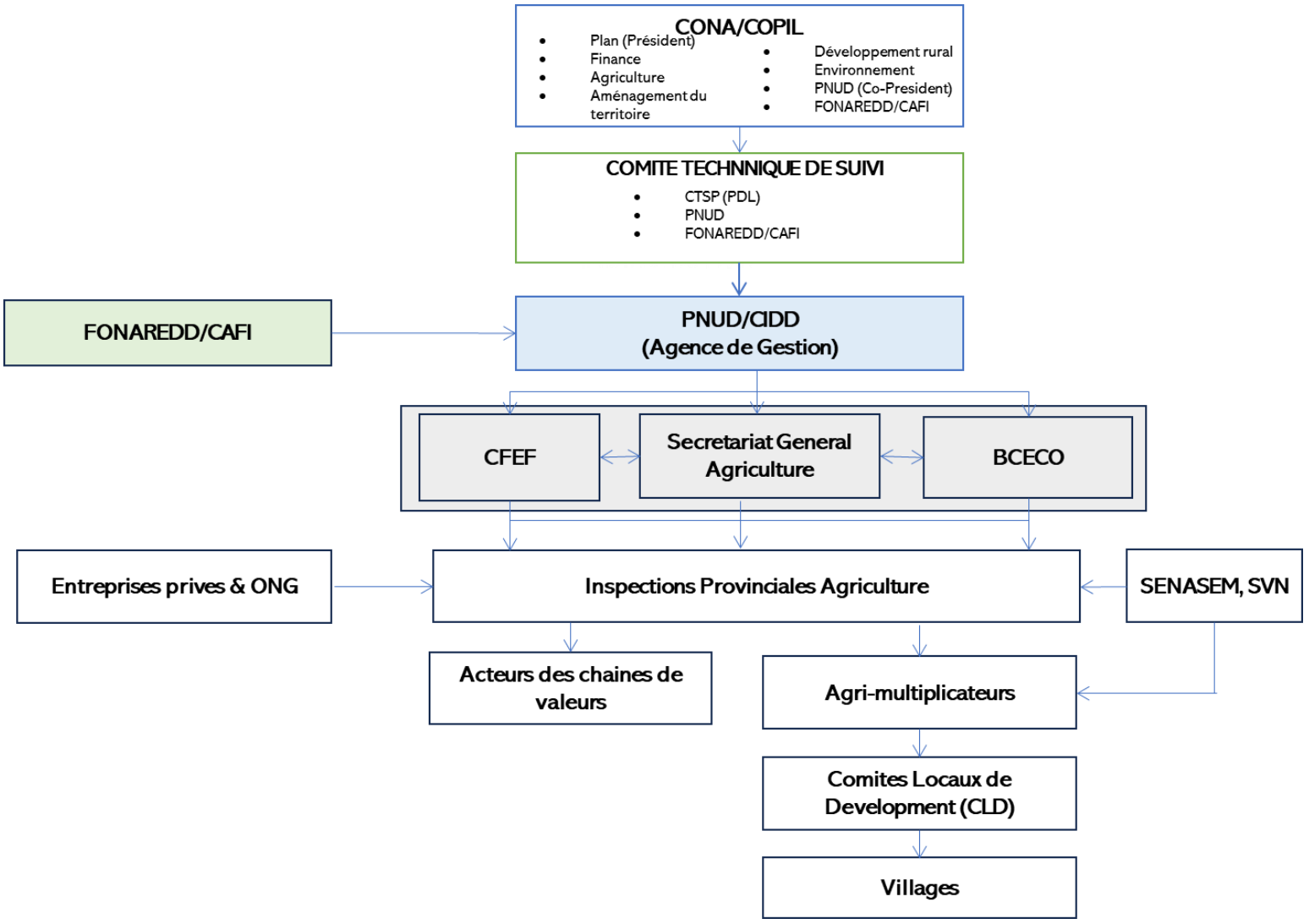
- Le Gouvernement exercera son leadership sur ce Projet à travers les mécanismes mis en place pour la coordination du PDL-145T dans un premier temps, afin d'assurer son ancrage et la complémentarité avec les interventions plus larges réalisées par les Agences d'Exécution de ce programme. Il en est de même de sa participation à un Comité technique spécifique qui sera mis en place dans le cadre de ce Projet. Ce Comité, dont la co-présidence sera assurée par le Ministère du Plan et le PNUD, se conformera au cadre de gouvernance du programme d'appui à la mise en œuvre du PDL-145T. Il sera composé de représentants du Gouvernement (Ministères en charge du Plan, des Finances, de l'Agriculture et du Développement rural), de la coordination nationale du PDL-145T, des partenaires de mise en œuvre/parties responsables, du FONAREDD et CAFI, et du PNUD. Ce Comité approuvera les orientations stratégiques de mise en œuvre du Projet. Il validera les PTBA du Projet et les plans de décaissements aux Entités de mise en œuvre. Il examinera et approuvera les rapports d'exécution technique et financière, de suivi-évaluation ainsi que tous les rapports d'étude.

- S'agissant du contrôle de l'exécution financière des activités par les partenaires de mise en œuvre/parties responsables, il se fera en deux temps. Le premier au quotidien dans la mise en œuvre par l'Equipe de gestion ; et le deuxième dans le cadre de la HACT par un cabinet d'audit externe indépendant qui sera contracté par le PNUD dont la périodicité sera déterminée en fonction du niveau de risque déterminé par l'évaluation. Il concernera l'ensemble des financements qui seront transférés par le PNUD aux partenaires de mise en œuvre/parties responsables mais aussi ceux transférés à des tiers sur leur demande. Les résultats de ces activités d'assurance seront partagés avec le comité de pilotage du projet.

- Les activités de Suivi Evaluation se feront principalement par l'Equipe de gestion qui a la responsabilité Programmatique de la mise en œuvre du Projet. Ceci n'exclut nullement les visites programmatiques prévues dans le cadre de la HACT conformément au plan d'assurance du PNUD qui sera élaboré pour ce projet et celles prévues dans le cadre du suivi évaluation du FONAREDD. Afin de rationaliser ces visites, elles devront être harmonisées dans leur réalisation.

- Le GTCRR sera mandaté par le Projet pour mettre en place et gérer le Mécanisme de Gestion des Plaintes et recours couplé au suivi environnemental des activités au niveau du terrain, en collaboration avec les ONG, l'UCP, le PNUD et le FONAREDD.

La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :


CONA/COPIL
Plan (Président)
Finance
Agriculture
Aménagement du territoire
Développement rural
Environnement
PNUD (Co-President)
FONAREDD/CAFI
COMITE TECHNNIQUE DE SUIVI
CTSP (PDL)
PNUD
FONAREDD/CAFI
FONAREDD/CAFI
PNUD/CIDD
(Agence de Gestion)
CFEF
Secretariat General Agriculture
BCECO
Entreprises prives & ONG
Inspections Provinciales Agriculture
SENASEM, SVN
Acteurs des chaines de valeurs
Agri-multiplicateurs
Comites Locaux de Development (CLD)
Villages

9) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

Le projet s'appuie sur l'expérience du PNUD dans le cadre de vastes programmes forestiers qui, grâce à un nombre de partenariats, s'élèvent actuellement à environ 750 millions de dollars américains. L'expertise du PNUD s'étend sur des domaines divers, notamment le renforcement de la gouvernance forestière (c'est-à-dire les capacités des administrations publiques à gérer durablement les ressources forestières et à renforcer la redevabilité redditionnelle) ; le développement des systèmes et des mécanismes financiers en appui à la gouvernance (par exemple, des incitations financières ; des programmes de PSE ; etc.) ; le développement des chaînes de valeur agricoles et forestières sans déforestation en partenariat avec le secteur privé ; l'engagement des peuples autochtones et de la société civile dans le processus décisionnel ; le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour l'amélioration des conditions de vie des communautés tributaires des forêts.

Le projet s'appuie également sur l'expérience du PNUD respectivement en tant que partenaire d'exécution du Programme ONU-REDD, du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), de l'Initiative du groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts (GCF-TF) et du Fonds pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Le PNUD joue un rôle de premier plan en aidant les pays à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux REDD+ inclusifs et qui répondent aux priorités nationales de développement ainsi qu'aux exigences du processus de la CCNUCC. Le PNUD a déjà une expérience avérée en matière d'appui technique dans la transition de la phase de préparation à la phase d'investissement de la REDD+ dans plusieurs dans le monde, et notamment en RDC. Par exemple, au Viet Nam, le PNUD est la principale institution d'exécution de la phase 2 du programme ONU-REDD financé par la Norvège à hauteur de 30 millions USD. En Indonésie, le PNUD a établi une plateforme pour la mise en œuvre de la première phase (30 millions USD) de l'accord bilatéral REDD+ d'un montant total de 1 milliard USD avec la Norvège. En Équateur, le PNUD a développé le tout premier projet REDD+ approuvé par le Fonds Vert pour le Climat (18,6 millions USD) en 2014 et a soutenu plusieurs pays d'Afrique dans la phase d'investissement REDD+ (phase II), notamment la Zambie, le Libéria et l'Éthiopie.

Le Programme Climat & Forêts du PNUD aide les pays en développement et les juridictions infranationales à concevoir, adopter, financer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des partenariats pour faire face aux crises interdépendantes du climat et de la déforestation et intégrer les forêts dans les voies de développement durable. Ce Programme gère un portefeuille de projets nationaux et juridictionnels à travers le monde, notamment en Afrique (ex. Ghana, RDC, Kenya, Cote d'Ivoire, etc.) et fournit une assistance technique internationale à différents pays et parties prenantes, selon trois approches fondamentales : (i) renforcement des ambitions et de la transparence dans les composantes forestières des CDN ; (ii) renforcement de l'accès au financement REDD+ basé sur la performance et aux marchés du carbone ; et (iii) promotion de l'intégrité environnementale et l'inclusion sociale des activités et financements REDD+.

Le PNUD met actuellement en œuvre plusieurs programmes d'investissement d'envergure contribuant à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts tel qu'indiqué ci-dessous :

1. Plan de Développement Local 145 Territoires
2. Programme Intégré REDD+-Oriental (PIREDD-O)
3. Programme de consommation durable et substitution partielle au bois-énergie
4. Programme d'Appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire
5. Projet d'appui à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) en République Démocratique du Congo

10) Stratégie d'engagement des parties prenantes

La mise en œuvre du présent projet fera intervenir plusieurs partenaires dont liste est loin d'être exhaustive. Les plus importants sont les suivants :

10.1 Gouvernement

Au vu de son avantage comparatif et de ses missions régaliennes, le ministère chargé de l'Agriculture assurera, en liaison avec les ministères en charge du Plan et des finances, l'ancrage institutionnel et la mise en œuvre du projet à travers une UCP basée au Secrétariat général pour coordonner les interventions des structures techniques spécialisées (centrales et décentralisées) du ministère intervenant dans le projet. Il demeurera à ce titre, responsable vis-à-vis du PNUD de la production des outputs/produits escomptés.

Le Ministère en charge du plan sera impliqué au niveau de la gouvernance du projet en qualité de co-président du COPIL, et le suivi et la coordination opérationnelle des interventions à travers le CTSP, tels qu'adopté dans le cadre du PDL-145T. Il en est de même du Ministère des Finances dont l'intervention se fera à deux niveaux : au niveau COPIL au vu de son rôle de premier plan joué dans le cadre de la gouvernance du FONAREDD du PDL-145T, et sur le plan opérationnel à travers ses deux agences d'exécution du PDL-145T (BECECO et CFEF) qui ont été retenues comme parties responsables du projet, conformément aux provinces et territoires couverts tels que déclinés dans le cadre du programme.

Des passerelles de collaboration et de synergie seront par ailleurs établies avec d'autres institutions du gouvernement, notamment les ministères en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du développement Rural. Il convient de noter que le Gouvernement à travers le PDL-145T apporte un appui aux financements des services sociaux de base ainsi que les infrastructures essentielles pour compléter la chaine de valeur agricole. Au total, le PDL-145T prévoit de fournir 500 000 tonnes d'intrants et de semences, 418 centrales photovoltaïques, structurations et professionnalisation de 500 000 producteurs locaux dans les filières agricoles porteuses, 38 936 km de route de desserte agricole, 238 marchés et 4 340 équipements agricoles de production, de traitement et de transformation pour le développement de 43 000 hectares.

Le gouvernement au travers des gouvernements provinciaux, les divisions provinciales et entités territoriales décentralisées jouera un rôle de coordination, d'encadrement et de suivi rapprocher de la mise en œuvre des activités du programme.

10.2 Donateurs et partenaires de développement

Les donateurs et partenaires de développement peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable en apportant des ressources financières, des capacités techniques, et un soutien stratégique. Ce programme est soumis au financement CAFI, qui regroupe en son sein des bailleurs des fonds importants. Ce financement pourrait servir d'appât pour d'autres bailleurs pour mettre à l'échelle les interventions du programme afin de maximiser les impacts sur les populations rural et approvisionner durablement les centre urbains environnements.

Les donateurs et PTF, sont essentiels dans la mobilisation des ressources et partage d'expériences et de bonnes pratiques sur lesquels le programme s'appuiera. Dans la stratégie de sortie du programme, des efforts seront consentis pour explorer des fonds tels que le Fonds Vert Climat, le fonds d'adaptation et le

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans la perspective de renforcer la résilience des communautés locales face aux effets néfastes du changement climatique.

10.3 Société civile

La société civile joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable en apportant une perspective locale, en mobilisant les communautés, en surveillant la transparence et l'efficacité du projet, et en plaidant en faveur des intérêts des agriculteurs familiaux. Il sera impliqué à travers une de ses plateformes dénommée « Groupe de travail Climat REED+ Rénové » (GTCRR). Cette dernière sera mobilisée pour mettre en place et assurer le fonctionnement du MGP ainsi le suivi environnemental du projet. Elle servira de ce fait de porte-voix des agriculteurs familiaux, en faisant remonter leurs préoccupations, leurs besoins et leurs idées aux responsables du programme et aux autorités gouvernementales pour s'assurer que le projet répond bel et bien aux besoins réels des communautés locales.

En outre, le GTCRR jouera un rôle central dans : (i) la coordination des interventions de la société civile pour la mobilisation des communautés locales y compris des PA en sensibilisant les agriculteurs familiaux à l'importance de l'agriculture durable, (ii) le plaidoyer en faveur de politiques et de pratiques agricoles durables au niveau local, (iii) la communication et la sensibilisation en appui à la diffusion de l'information sur les avantages de l'agriculture familiale durable, notamment en utilisant les médias sociaux, les campagnes de sensibilisation, et d'autres moyens de communication pour atteindre un public plus large.

Secteur privé

Le secteur privé est essentiel et jouera un rôle central dans la mise en œuvre effective du projet en apportant des ressources financières, des compétences techniques, des opportunités commerciales, et en favorisant l'innovation, grâce à l'environnement propices et aux infrastructures de bases offertes par le PDL 145-T, qui réduise les risques majeurs d'investissement des entreprises privés, surtout pour la transformation et la commercialisation. Les partenariats entre les agriculteurs familiaux et les entreprises agroalimentaires peuvent favoriser des relations commerciales mutuellement bénéfiques, permettant aux agriculteurs de vendre leurs produits à des prix équitables. Une étroite collaboration sera établie avec la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche

Les organisations d'éducation et de recherche peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable en apportant des compétences techniques, des capacités de recherche, des programmes de formation, et des connaissances spécialisées. Les institutions de recherche agricole pourront conduire des recherches sur les chaines de valeurs et les semences à l'effet de renforcer la résilience aux chocs climatiques, notamment le stress hydrique pour améliorer la productivité. Elles peuvent également, fournir des recommandations fondées sur des preuves pour améliorer les pratiques agricoles, et la gestion des ressources naturelles (la terre, les variétés etc.).

11) Gestion des risques et des sauvegardes

11.1 Risques et mesures d'atténuation

Les risques seront régulièrement mis à jour au cours de la mise en œuvre du projet pour tenir compte de l'évolution des dynamiques locales. La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, où le niveau de risque est mesuré comme le produit de la probabilité et des conséquences.

Matrice de gestion des risques liés aux projets

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques socio-environnementaux					
Les catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, …) détruisent les parcs à bois et champs semenciers mis en place avec l'appui du projet ; ce entraine des pertes des boutures et semences améliorés	Moyen	3	3	Les populations sont de plus en plus sensibilisées sur la prévention des risques et catastrophes.	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
La perte de biodiversité due aux pratiques agricoles sur brûlis	Faible	3	2	Les cultures sur brûlis sont découragées et les agriculteurs incités à des pratiques culturales durables	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
La déforestation due à l'expansion des champs semenciers et des cultures dans les forêts primaires	Elevé	3	3	La stratégie d'atténuation de risques d'effet de rebond élaborée sera affinée et mise en œuvre avec la participation de toutes les parties prenantes	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre due aux pratiques agricoles et au processus de transformation des produits agroalimentaires	Moyen	3	2	- Les bénéficiaires seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique l'agroforesterie, - La valorisation des systèmes agroécologiques et les pratiques culturaux climato-résilientes seront promues - L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée dans les installations de stockage et de transformation.	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
L'induction de pratiques de travail abusives (le travail forcé ou le travail des enfants)	Moyen	3	3	Les directives environnementales et sociales sont incorporées dans les contrats avec les agris multiplicateurs et autres prestataires de services et leurs conformités sont assurées	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
La capture d'élite et gestion des attentes des parties prenantes y compris les bénéficiaires	Moyen	3	4	- Les critères de sélection préapprouvés sont rigoureusement respectés avec un partage d'informations et une prise de décision transparents. - Un examen détaillé des offres des prestataires et agrimultiplicateurs est fait pour détecter les conflits d'intérêts et la corruption. - Une solide gestion des connaissances, la diffusion de l'information et des engagements communautaires sera instaurée pour garder tout le monde informé sur les objectifs et les résultats attendus du programme	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
L'exclusion sociale des femmes et des jeunes dans le ciblage des bénéficiaires	Moyen	3	3	Au moins 30% des bénéficiaires sont des femmes et des jeunes et intégrée dans les critères de ciblage	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
Risques politiques et réglementaires					
Le changement du Gouvernement avec la modification d'orientation politique présentant un risque de divergence avec les objectifs du PAAD et du PDL-145T, en sa composante 2	Faible	2	3	Un dialogue politique visant à aligner et intégrer les objectifs stratégiques adoptées du programme est assurée avec les acteurs clés.	Gouvernement, PNUD
Risques financiers					
Le mouvement des fonds auprès des partenaires basés dans l'arrière-pays	Faible	2	2	Le PNUD a une grande expérience en la matière et s'appuiera sur cette expérience pour palier au problème.	PNUD et partenaires de mise en œuvre/parties responsables
L'insuffisance de mobilisation de ressources pour le financement des activités du PAAD ne permet pas l'atteinte des résultats escomptés	Moyen	3	3	Monitoring des contributions financières ; Etablissement de nouveaux partenariats ; Poursuite du dialogue avec les PTF contribuant au secteur	PNUD, Gouvernement

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Le retard dans le décaissement des ressources prévues par le gouvernement pour le PDL-145 et les difficultés à lever des fonds auprès d'autres partenaires occasionnant le gel et le retard dans la mise en œuvre de la composante 2 en lien avec le développement des chaines de valeur agricoles	Moyen	3	4	- Une planification rigoureuse visant à réduire au minimum la dépendance chronologique des activités du PAAD à celles de la composante 2 du PDL sera assurée pour plutôt privilégier la complémentarité et la mise à l'échelle. - Les leçons apprises du démarrage de PAAD ainsi que les bonnes pratiques seront capitalisées pour ajuster ou renforcer au besoin la stratégie de mise en œuvre de la composante 2 du PDL une fois approuvée et démarrée ; - Suivi rapproché au près du Gouvernement pour le décaissement des ressources attendues conforment au contrat en vigueur et le calendrier de décaissement conclu - Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du PDL-145T	CTSP (Comité technique de suivi du PDL-145T), PNUD, SG à l'agriculture
Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)					
Le choix par le projet des filières Manioc mais qui ne sont inclusives	Moyen	3	3	Le projet se conformera aux habitudes alimentaires locales.	Gouvernement
Le manque de capacités et d'expertise adéquates des unités de coordination des partenaires d'exécution (CFEF, BCECO et SG Agri) pour la mise en œuvre des activités du programme	Moyen	3	3	- Recrutement d'un personnel qualifié sur une base compétitive et ouverte. - Formations et renforcement de capacités du personnel du Projet et de ceux de ses partenaires.	PNUD et partenaires de mise en œuvre /parties responsables
Le non-respect des calendriers agricoles dans les différentes zones agroécologiques de la RDC	Moyen	3	3	- Le respect des calendriers agricoles sera intégré dans les cahiers de charges des prestataires y compris les agrimultiplicateurs et un dispositif de suivi sera mis en place et intégré au cadre de suivi et évaluation du PAAD.	

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
				- Un accompagnement sera apporté par le SENASEM dans le choix des semences améliorées résilientes et ou adaptées à chaque zone agroécologique dans la mise en place des champs semenciers et le respect des itinéraires techniques afférentes. - Le projet encouragera le pré-positionnement des semences produits par les agrimultiplicateurs dans les zones de production avant le démarrage des saisons agricoles pour limiter les retards éventuels dus aux diverses contraintes y compris le transport.	PNUD et partenaires de mise en œuvre /parties responsables y compris SENASEM
Non-efficacité du système de suivi évaluation du Programme	Faible	3	3	Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation de PAAD sont alignés sur celui du PDL et bâtis sur les acquis et les leçons tirées des autres programmes du PNUD.	CTSP, PNUD et partenaires de mise en œuvre /parties responsables
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)					
Le processus de passation de marché très long et la lourdeur des procédures administratives entrainant une mauvaise performance dans la mise en œuvre et l'utilisation des ressources du PAAD	Moyen	3	4	Une attention particulière sera accordée à la planification avec un calendrier de traitement optimal des dossiers. - Conduite de passation des marchés déléguée aux partenaires de mise en œuvre /parties responsables. - Harmonisation des processus d'achat - Intégration d'agents expérimentés dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres assurée à tous les niveaux.	PNUD et partenaires de mise en œuvre /parties responsables
La non-transparence et le conflit d'intérêt liés aux opérations	Moyen	3	4	- Les mesures de tolérance zéro du PNUD en matière de fraude, de conflit d'intérêt et	

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
financières de passation de marchés				d'harcèlement sexuelle seront appliquées à toute opération de passation de marches. - La majorité des activités de passation de marches passeront à travers les mécanismes des trois agences d'exécution avec qui le PNUD signera des accords. Ces derniers seront soumis à la micro-évaluation périodique pour s'assurer que leurs mécanismes fiduciaires sont conformes et transparents selon la modalité HACT. Ils seront aussi soumis à des audits annuels et des missions régulières de vérification,	PNUD, partenaires de mise en œuvre
L'exhaustivité et transparence des opérations budgétaires	Moyen	3	3	- Mécanisme instauré rendant les données accessibles au public et aux industriels dans les secteurs concernés. - Mécanismes de suivi des opérations extrabudgétaires (administrations personnalisées, établissements publics) et de suivi des financements sur ressources extérieures (bailleurs de fonds) instaurés	
La prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	Moyen	3	3	Dispositif de vérification et d'inspection interne de suivi des indicateurs d'exécution et de contrôle des recettes (fiscales) et des dépenses (salariales, non salariales, passation des marchés) aux normes de CAFI, et PNUD instauré	PNUD et partenaires de mise en œuvre /parties responsables
Sureté et sécurité					
L'insécurité, le déplacement massif des populations et l'inaccessibilité à cause des conflits armés et communautaires y compris fonciers notamment à l'Est de la RDC entravent la mise	Haut	3	3	-Production dans les zones stables privilégiée en vue de répondre le cas échéant aux besoins des zones en conflit. - Situation sécuritaire des zones d'intervention évaluée et régulièrement suivie avec l'aide des équipes de sécurité des Nations Unies (UNDSS)	Gouvernement, PNUD et partenaires de mise en œuvre

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
en œuvre des activités dans certains territoires ; ce qui réduit la performance, l'efficience et l'efficacité du programme				- Plan de sécurité approprié mis en place et tenu à jour. - Mécanisme opérationnel de surveillance et de gestion des griefs et plaintes à tous les niveaux	

Likelihood	Occurrence	Frequency
Very Likely	The event **is expected** to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently
Likely	The event **will** probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently
Possibly	The event **might** occur at some time	Once a year or more frequently
Unlikely	The event **could** occur at some time	Once every three years or more frequently
Rare	The event **may** occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently

Consequence	Result
Extreme	An event leading to **massive** or **irreparable** damage or disruption
Major	An event leading to **critical** damage or disruption
Moderate	An event leading to **serious** damage or disruption
Minor	An event leading to **some** degree of damage or disruption
Insignificant	An event leading to **limited** damage or disruption

	Consequences				
Likelihood	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)

Level of risk	Result
Very High	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.
High	Immediate action required by senior/ executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Medium	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Low	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.

12) Suivi-évaluation

i. Section M&E narrative

Ce Projet, à l'instar de toutes les interventions gérées par le PNUD en RDC, fera l'objet de suivi et évaluation selon les normes & standards du PNUD en la matière. A cet effet, un système intégré de suivi et évaluation axé sur les résultats de développement propre au programme sera mis en place pour assurer le suivi des activités et l'évaluation des résultats tels que définis dans le cadre des résultats. Ce système de S&E s'intègrera dans le plan M&E du PDL-145T, dans le cadre de coopération et dans le mécanisme robuste et transparent de planification et de revues conjointes développé et mis en œuvre par le PNUD avec le Gouvernement de la RDC et d'autres partenaires dans le cadre de son programme de coopération.

Un plan de suivi et évaluation pluriannuel sera élaboré, mis en œuvre, évalué et ajusté annuellement. Le plan de S&E sera accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet. De même, ce plan permettra de fournir à l'équipe du projet, au COPIL du projet et autres partenaires (entre autres l'équipe du PDL) une vision sur la planification et la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation.

Le système de suivi et évaluation sera animé par un expert en suivi et évaluation spécialement recruté dans le cadre du projet. Il assurera la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation conformément au plan opérationnel de S&E. L'expert qui travaillera et rendra compte à la coordination du Projet bénéficiera de l'assistance et du soutien de l'unité de suivi et évaluation du bureau pays PNUD RDC.

De façon concrète, les résultats tels que décrits dans le cadre de résultats du Projet seront suivis et communiqués chaque trimestre, et les progrès vers leurs atteintes seront évalués périodiquement. Les activités de suivi permettront, à partir de la batterie d'indicateurs retenus, de recueillir et analyser les données collectées afin de mesurer les progrès accomplis, de disposer des évidences et d'apprécier le niveau de conformité technique et physique des activités réalisés ou en cours de réalisation, d'identifier d'éventuels écarts selon les périodes conformément aux prévisions, d'analyser les causes et de faire les ajustements nécessaires.

Les grandes lignes des activités de suivi-évaluation sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Principales activités de suivi et évaluation :

Principales Activités	Objet	Fréquence
Collecte des données de base	Identifier et collecter les données de base et les informations complémentaires pour la finalisation du cadre de suivi du projet afin de mieux évaluer les progrès et les changements transformationnels réalisés au fur et à mesure de sa mise œuvre.	An 1 (2023)
Suivi du progrès vers les résultats	Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats seront recueillies et analysées pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats convenus.	Selon la fréquence définie dans le cadre de performance des indicateurs.
Visites conjointes de suivi des activités du projet	Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées pour assurer un suivi physique de la mise en œuvre des interventions sur le terrain. Ces missions permettront d'améliorer la performance du projet tout en faisant ressortir les points forts, les points faibles, les recommandations et actions correctrices qui s'imposeront.	Conformément au plan des missions de suivi.
Suivi et gestion des risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés du projet. Documenter la réalisation des actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes sociales et environnementales appliquées dans le cadre du projet.	Trimestrielle
Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons directement liées à l'exécution du projet seront régulièrement capturées, ainsi que celles provenant activement d'autres projets similaires et des expériences des partenaires ; elles seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du présent projet.	Annuelle
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD et celles définies dans le cadre spécifique de l'initiative CAFI pour identifier les forces et les faiblesses du projet afin d'ajuster et améliorer le projet sur la base de décisions de qualité et efficace de gestion.	Annuelle
Revue interne et Ajustement continu	Examen interne des données et des évidences provenant de toutes les actions de suivi pour informer la prise de décision.	Semestrielle
Reporting du Projet	Un rapport de progrès (programmatique et financier) sera produit et présenté au comité de pilotage du projet. Ce rapport exposera sur base d'évidences et de données valides : (i) les progrès réalisés et les résultats atteints comparativement aux cibles prédéfinies pour les produits durant la période de référence, (ii) le résumé sur le rating annuel de la qualité de mise en œuvre du projet, (iii) la mise à jour du suivi et gestion des risques, (iv) et les rapports de toutes évaluations ou revues élaborés durant la période de références.	Annuelle, et à la fin du projet (rapport final)
Revue du Projet (Comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) devra conduire des sessions formelle et régulière de revue du projet pour examiner la performance du programme et la bonne exécution du plan de travail pluriannuel pour assurer une budgétisation réaliste durant la durée de vie du projet Au cours de la dernière année du projet, une session du comité de pilotage sera organisée pour faire une revue globale du projet pour capturer les leçons apprises et discuter des opportunités	Annuelle, et à la fin du projet (rapport final)

	pour une mise à l'échelle du projet en cas de disponibilité des fonds, la socialisation des résultats ainsi que les leçons apprises.	
Evaluation	A la fin du projet, une évaluation finale indépendante sera organisée et aura pour objectif principal d'évaluer les résultats générés par le projet au regard de cinq critères : efficience, efficacité, pertinence, impact et durabilité. L'évaluation finale, ainsi que la celle à mi-parcours seront utilisées comme des outils pour le partage d'expérience et de savoir, avec les partenaires nationaux ainsi que tous les acteurs impliqués et concernés par le projet.	Evaluation à mi-parcours : à la 3ème année (2025) de la mise en œuvre Evaluation finale : à la fin du projet
Suivi et contrôle fiduciaire	Afin d'assurer l'intégrité de la gestion fiduciaire, le PNUD en accord avec ses partenaires de mise en œuvre /parties responsables appliqueront l'approche harmonisée de transfert du Cash (HACT) exigée pour une bonne maitrise de l'assurance et mitigation des risques financiers. A cet effet, les principales activités d'assurance devront se faire :	
	Micro-Evaluation de tous les partenaires d'exécution.	Avant contractualisation
	Elaboration du plan d'assurance des partenaires de mise en œuvre/parties responsables qui devra contenir les actions suivantes : (i) Missions de vérification ponctuelle (spotcheck) ; (ii) Missions de suivi programmatique ; (iii) Audits financiers et contrôles internes des PE.	En fonction du niveau de risque du Partenaire

Le projet fournira au FONAREDD et à CAFI, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé au FONAREDD et à CAFI via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec le FONAREDD et CAFI, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation du FONAREDD et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

13) Communication et visibilité

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses partenaires techniques et financeurs, particulièrement le FONAREREDD et CAFI.

Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité du FONAREDD et de CAFI et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité du FONAREDD et de CAFI ainsi que pour sensibiliser les publics ciblés à la manière dont le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera les logos et la mention de financement « financé par FONAREDD et CAFI » dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé.

Les logos et la mention « financé par FONAREDD et CAFI » seront montrés de manière visible au public et de façon proéminente. Ils apparaitront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les media.

14) Transparence fiduciaire

Le PNUD s'est depuis longtemps engagé en faveur de la transparence. Il s'est engagé à exercer un contrôle interne indépendant et objectif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations, et dispose de plusieurs bureaux/unités pour son opérationnalisation : i) le Bureau de l'audit et des enquêtes qui effectue des vérifications internes, des services consultatifs connexes et des services d'enquêtes ; ii) l'unité dédiée à la conformité sociale et environnementale ; iii) le Bureau de la déontologie constitue une ressource indépendante qui promeut au sein du PNUD le professionnalisme, l'intégrité, la responsabilité, la transparence, le souci du résultat et le respect mutuel. Il œuvre pour le respect des normes d'intégrité requises par la Charte

des Nations Unies ; et iv) le Bureau de l'évaluation indépendante s'efforce d'améliorer l'efficacité du développement en renforçant la responsabilité et l'apprentissage grâce à l'évaluation et aux partenariats.

Des activités d'assurance (vérifications ponctuelles et audits) seront donc réalisées conformément à la politique du PNUD en la matière pour gérer les risques fiduciaires. Des mesures seront prises pour la mise en œuvre des recommandations desdites activités d'assurance.

Le PNUD déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les fonds du projet ne sont pas utilisés pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme, que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD dans le cadre du présent accord ne figurent pas sur la liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies et qu'aucun fonds n'est utilisé pour des activités de blanchiment d'argent. La liste des sanctions consolidées du Conseil de sécurité des Nations unies peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list. Cette disposition devra être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou accords de sous-traitance conclus dans le cadre du projet.

La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm). En effet, le PNUD veillera à ce que : a) les activités liées au projet soient menées en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet soit mis en œuvre en œuvre en conformité avec ces normes, et c) toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation soit traitée de manière constructive et opportune. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, le PNUD traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures et aux normes de conduite énoncées dans le Bulletin du Secrétaire général des Nations Unies ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les « Mesures spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels ». Chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire (chacun étant une « sous-partie » et ensemble les « sous-parties ») devra reconnaître et accepter que le PNUD ne tolère pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque par les sous-parties, et les autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, soit en tant que contractants ou sous-traitants et leur personnel, et tout individu fournissant des services pour eux dans le cadre du Projet.

En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du projet, chaque sous-partie devra, dans la mise en œuvre des activités, s'abstenir de toute forme de harcèlement sexuel. Le harcèlement sexuel est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit offensant ou humiliant, ou qu'il soit perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les pratiques de harcèlement sexuel peuvent se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un modèle de comportement, le harcèlement sexuel peut prendre la forme d'un incident unique. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en considération.

Dans le cadre des activités menées au titre du projet, chaque sous-partie doit (en ce qui concerne ses propres activités) et devra exiger de ses sous-parties (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin d'être en mesure de prendre des mesures préventives et d'investigation efficaces. Ces normes et procédures devraient comprendre : des politiques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels ; des politiques en matière de dénonciation et de protection contre les représailles ; et des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans le même ordre d'idées, les sous-parties prendront et exigeront que leurs sous-parties respectives prennent toutes les mesures appropriées pour :

(I) Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre du présent document de projet de se livrer à des activités de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'abus sexuels ;

(II) Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et l'intervention en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et les abus sexuels ; lorsque les sous-parties n'ont pas mis en place leur propre formation sur la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et les abus sexuels, les sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

(III) Signaler et suivre les allégations de harcèlement sexuel et d'exploitation et les abus sexuels dont l'une des sous-parties a été informée ou a eu connaissance d'une autre manière, ainsi que le statut de ces allégations ;

(IV) Orienter les victimes/survivants de harcèlement sexuel et d'exploitation et les abus sexuels vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et

(V) Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur le harcèlement sexuel ou l'exploitation et les abus sexuels. Chaque sous-partie informera le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties dans le cadre de ses activités au titre du Projet, et tiendra le PNUD informé pendant l'enquête menée par elle-même ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) n'enfreint pas les lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, la sous-partie concernée informera le PNUD de toute mesure prise par elle ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

Chaque sous-partie établira qu'elle s'est conformée à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect de ce qui précède par la sous-partie concernée, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du projet.

Chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire veillera à ce que toutes les activités de projet qu'il/elle entreprend soient mises en œuvre d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD et veillera à ce que tout incident ou problème de non-conformité soit signalé au PNUD conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD.

Chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire prendra les mesures appropriées pour prévenir les abus de fonds, la fraude, la corruption ou d'autres irrégularités financières de la part de ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-récipiendaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou du programme ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Il/elle veillera à ce que

ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme soient en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par l'intermédiaire de celui-ci.

Les exigences des documents suivants, en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliqueront à chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire : (a) la politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption (b) la politique du PNUD en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; et (c) les directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes relatives à tout aspect du projet. Chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire devra apporter son entière coopération, notamment en mettant à disposition du personnel et des documents pertinents et en donnant accès à ses locaux (ainsi qu'à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-récipiendaires), à des moments et dans des conditions raisonnables, dans la mesure où cela peut être nécessaire aux fins d'une enquête. Si le respect de cette obligation est limité, le PNUD consulte le bénéficiaire pour trouver une solution.

Chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire devra informer rapidement le PNUD de tout cas d'utilisation inappropriée de fonds ou d'allégation crédible de fraude, de corruption ou d'autres irrégularités financières, dans le respect de la confidentialité.

Lorsqu'ils apprennent qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, chaque partenaire de mise en œuvre/partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire devra en informer le représentant résident du PNUD, qui informera à son tour rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Il informera régulièrement le représentant résident du PNUD dans le pays et le Bureau de l'audit et des investigations de l'état d'avancement de l'enquête et des mesures prises à cet égard.

Les normes opérationnelles et les directives procédurales sur les principaux processus opérationnels du PNUD sont détaillées dans ses politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (POPP). La plate-forme en ligne POPP est accessible au public, ce qui permet une plus grande transparence sur le fonctionnement du PNUD.
https://popp.undp.org/fr?_gl=1*19nbng1*_ga*NzE4MDA0MjI2LjE2NjExODAwMzA.*_ga_3W7LPK0WP1*MTY5OTc4MTkzMC43NC4xLjE2OTk3ODUyMTguMjcuMC4w

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 dollars américains, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe.

15) Budget, plan de travail et chronogramme

a) Plan de travail et budget par produits/activités

Produit	Activité	Lignes budgétaires	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Nombre d'unités	Coût unitaire (USD)	Durée	Unité de temps (Mois, jour ou forfait)	% imputé au projet	Catégorie Budgétaire UNDG (1-7)	Budget CAFI	Budget co-financé par une (des) source(s) hors CAFI	Total (USD)	Budget CAFI Tranche 1
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET														
Produit 1: la disponibilité des semences et boutures des variétés améliorés auprès des agriculteurs permettant un gain de rendements de 20 à 50 % est assurée														
	Sous-Produit 1.1. Les 145 territoires de la RDC sont couverts par un système d'agri-multiplication fonctionnel créant une offre jusqu'au niveau de village pour chaque agriculteur													
		Activité 1.1.1 : Etudes sur l'état des lieux de la diffusion variétale et des principaux pôles de malnutrition												
1	1.1.1	Honoraires 9 consultants nationaux en charge des enquêtes (1/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	750	$150,00	1	HJ	100%	4	$112 500,00		$112 500,00	$112 500,00
	1.1.1	Missions de collecte des données (15 jrs/mission/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	$2 100,00	1	forfaitaire	100%	4	$52 500,00		$52 500,00	$52 500,00
	1.1.1	Ateliers provincaux de consultation (3jrs/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	$2 500,00	1	forfaitaire	100%	4	$62 500,00		$62 500,00	$62 500,00
	1.1.1	Atelier national de validation de l'état de lieu (3 jrs pour 100 participants)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$22 496,07	1	forfaitaire	100%	4	$22 496,07		$22 496,07	$22 496,07
		Sous-total Activité 1.1.1									***$249 996,07***	***$0,00***	***$249 996,07***	***$249 996,07***
		Activité 1.1.2 : Mise à niveau, structuration, reseautage, business plan des												
1	1.1.2	Honoraires d'un prestataire (SENASEM ou autres consultants) pour la coordination et encadrement des activites de reseautage y compris l'etat des lieux et la cartographie des agrimultplicateurs dans les 145 territoires.	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$214 800,00	1	forfait	100%	4	$214 800,00		$214 800,00	$120 127,00
	1.1.2	Honoraires consulant pour l'elaboration du guide de réseautage des agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	30	$300,00	1	HJ	100%	4	$9 000,00		$9 000,00	$9 000,00
	1.1.2	Atelier national de validation du guide de reseautage des agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$15 000,00	1	forfait	100%	4	$15 000,00		$15 000,00	$15 000,00
	1.1.2	Atelier provinciaux de formation des acteurs provinciaux (ONG, services techniques) sur le guide de mise en place des réseaux d'agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	$4 000,00	1	forfait	100%	4	$100 000,00		$100 000,00	$100 000,00
	1.1.2	Mission de la mise en place et de structuration des reseaux d'agrimultiplicateurs au niveau territoire (145), provincial (25) et national(1)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	171	$4 000,00	1	forfait	100%	4	$684 000,00		$684 000,00	$78 000,00
	1.1.2	Atelier de formation des membres du comite de gestion des reseaux sur les outils de gestion et de gouvernance d'un reseau	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	$4 000,00	1	forfait	100%	4	$100 000,00		$100 000,00	$100 000,00
	1.1.2	Honoraire d' un consultant pour la conception d'une plateforme digitale interactive de gestion de l'offre et de la demande des agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	60	$300,00	1	HJ	100%	4	$18 000,00		$18 000,00	$18 000,00
	1.1.2	Achat de 26 ordinateurs (1 ordinateur/province + 1 national) pour le deploiement de la plateforme digitale interactive de gestion de l'offre et de la demande des	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	26	$1 200,00	1	forfait	100%	4	$31 200,00		$31 200,00	$31 200,00
	1.1.2	Appui financier au fonctionnement des reseaux (internet, sensibilisation et participation aux forums	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	26	$3 000,00	1	forfait	100%	4	$78 000,00		$78 000,00	$52 000,00
	..	***Sous-total Activité 1.1.2***									***$1 250 000,00***	***$0,00***	***$1 250 000,00***	***$523 327,00***
		Activité 1.1.3 : Création et opérationnalisation d'une base de données												
1	1.1.3	Honoraire de prestation de consultant ou firmes compétentes pour le developpement de la base de donnees (1 prestataire/agence d'execution sous la coordination du Minagri)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	$15 000,00	1	forfait	100%	4	$45 000,00		$45 000,00	$45 000,00
	1.1.3	Atelier technique de validation de la base de donnees	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$13 000,00	1	forfait	100%	4	$13 000,00		$13 000,00	$13 000,00
	1.1.3	Achat de des ordinateurs et tablettes et GPS pour le deploiement de la base de donnees (3 ordinateurs/agence d'execution, 1GPS &1 tablette/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$30 000,00	1	forfait	100%	4	$30 000,00		$30 000,00	$30 000,00
	1.1.3	Frais de mise en ligne et de maintenance de la base de donnees (3000 USD par ans)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	4	$3 000,00	1	forfait	100%	4	$12 000,00		$12 000,00	$12 000,00
	..	***Sous-total Activité 1.1.3***									***$100 000,00***	***$0,00***	***$100 000,00***	***$100 000,00***

		Activité 1.1.4 : Suivi-évaluation (MRV et MGP)													
	1.1.4	Honaires des prestataire de mis en place de MRV et MGP (1 prestataires/agence d'execution)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	$50 000,00	1	forfait	100%	4	$150 000,00		**$150 000,00**	$75 000,00	
	1.1.4	Atelier technique d'harmonisation des outils de mise en place du MRV et MGP dans les 145 territoires	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$15 500,00	1	forfait	100%	4	$15 500,00		**$15 500,00**	$15 500,00	
	1.1.4	Revue annuel de performance du MRV et MGP mis en place (1 revue /an)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	4	$13 000,00	1	forfait	100%	4	$52 000,00		**$52 000,00**	$18 250,00	
	..	***Sous-total Activité 1.1.4***									***$217 500,00***	***$0,00***	***$217 500,00***	***$108 750,00***	
		Activité 1.1.5 :Enquêts gains de rendements													
	1.1.5	Honoraires de consultants pour le traitement des donnees d'enquetes	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$21 000,00	1	forfait	100%	4	$21 000,00		$21 000,00		
1	1.1.5	Mission de collecte de donnees d'enquete par les experts du service technique provinciale de l'agriculture dans les 145 territoires	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	145	$1 250,00	1	jour	100%	4	$181 250,00		$181 250,00	$0,00	
1	1.1.5	Atelier national de validation du rapport d'enquete de gains de rendement	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$15 250,00	1	jour	100%	4	$15 250,00		$15 250,00	$0,00	
	..	***Sous-total Activité 1.1.5***									***$217 500,00***	***$0,00***	***$217 500,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 1.1									**$2 034 996,07**	**$0,00**	**$2 034 996,07**	**$982 073,07**	
	Sous-Produit 1.2. Les variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont diffusées sur l'ensemble du territoire national														
		Activité 1.2.1 Appui à la production des boutures améliorées cycle initiale ou 0 sur 25													
1	1.2.1	Achat des boutures initiales de qualité	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	75 000	0,05	1	ml/ha	100%	4	$3 750,00		$3 750,00	$3 750,00	
1	1.2.1	Préparation des sols, mise en place boutures, entretien des parcs à bois	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	1 000	1	ha	100%	4	$25 000,00		$25 000,00	$25 000,00	
1	1.2.1	Récolte et chargement des boutures nécessaires pour le cycle 1	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	100	1	ha	100%	4	$2 500,00		$2 500,00	$2 500,00	
1	1.2.1	Transport des boutures vers sites du Cycle 1	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	1 500	1	voyage camion	100%	4	$37 500,00		$37 500,00	$37 500,00	
1	1.2.1	Supervision locale (expertise agrimultiplicateurs, services de l'agri, …)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	12	2 000	1	forfait	100%	4	$24 000,00		$24 000,00	$24 000,00	
		Sous-total Activité 1.2.1									***$92 750,00***	***$0,00***	***$92 750,00***	***$92 750,00***	
		Activité 1.2.2. Appui à la production des boutures améliorées cycle 1 sur 250 ha													
1	1.2.2	Achat des boutures initiales auprès des agrimultiplicateurs du cycle 0	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	750 000	0,04	1	ml/ha	100%	4	$30 000,00		$30 000,00	$30 000,00	
1	1.2.2	Financement préparation des sols, mise en place boutures, entretien	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	250	650	1	ha	100%	4	$162 500,00		$162 500,00	$162 500,00	
1	1.2.2	Récolte et chargement des boutures nécessaires au Cycle 2	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	250	100	1	ha	100%	4	$25 000,00		$25 000,00	$25 000,00	
1	1.2.2	Transport des boutures vers sites du Cycle 2 et les parcs à bois des CLD	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	90	1 500	1	voyage camion	100%	4	$135 000,00		$135 000,00	$135 000,00	
		Sous-total Activité 1.1.2									***$352 500,00***	***$0,00***	***$352 500,00***	***$352 500,00***	
		Activité 1.2.3. Appui à la production des boutures améliorées cycle sur 450 ha													
1	1.2.3	Achat des boutures initiales auprès des agrimultiplicateurs du cycle 0	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1350000	0,04	1	ml/ha	100%	4	$54 000,00		$54 000,00	$54 000,00	
1	1.2.3	Financement préparation des sols, mise en place boutures, entretien	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	450	650	1	ha	100%	4	$292 500,00		$292 500,00	$292 500,00	
1	1.2.3	Récolte et chargement des boutures nécessaires au Cycle 2	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	450	100	1	ha	100%	4	$45 000,00		$45 000,00	$45 000,00	
1	1.2.3	Transport des boutures vers sites du Cycle 2 et les parcs à bois des CLD	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	290	1 500	1	voyage camion	100%	4	$435 000,00		$435 000,00		
		Sous-total Activité 1.2.3									***$826 500,00***	***$0,00***	***$826 500,00***	***$391 500,00***	
		Activité 1.2.4 : Appui à la production des boutures améliorées cycle sur 1450 ha													
1	1.2.4	Achat de boutures des boutures auprès des agrimultiplicateurs du cycle 2	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	4350000	0,04	1	ml/ha	100%	4	$174 000,00		$174 000,00		
1	1.2.4	Cofinancement préparation des sols, mise en place boutures, entretien	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1450	650	1	ha	100%	4	$942 500,00		$942 500,00		
1	1.2.4	Récolte et chargement des boutures nécessaires au cycle	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1450	100	1	ha	100%	4	$145 000,00		$145 000,00		
1	1.2.4	Transport des boutures vers sites du Cycle 4	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1450	1 500	1	voyage camion	100%	4	$2 175 000,00		$2 175 000,00		
		Sous-total Activité 1.2.4									***$3 436 500,00***	***$0,00***	***$3 436 500,00***	***$0,00***	

		Activité 1.2.5 : Appui à la production des boutures améliorées par les CLD													
1	1.2.5	Appui à la préparation des sols, mise en place et entretien des parcs à bois	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	9 800	100	1	ha	100%	4	$980 000,00		$980 000,00	$92 042,43	
1	1.2.5	Récolte et distribution aux menages agricoles	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	9 800	100	1	ml/ha	100%	4	$980 000,00		$980 000,00	$90 983,33	
		Sous-total Activité 1.2.5									***$1 960 000,00***	***$0,00***	***$1 960 000,00***	***$183 025,76***	
		Activité 1.2.6 :Suivi et certification de manioc SENASEM													
1	1.2.5	Frais de certification des boutures améliorées	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2 175	300	1	ha	100%	4	$652 500,00		$652 500,00		
		Sous-total Activité 1.2.6									***$652 500,00***	***$0,00***	***$652 500,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 1.2 (MANIOC)									**7 320 750,00**	**0,00**	**7 320 750,00**	**1 019 775,76**	
	Sous-Produit 1.3. Les variétés composites de maïs à rendement améliorés sont diffusées dans tout le pays, entraintant des gains de rendement de 30% pendant 5 ans														
		Activité 1.3.1. Appui à la production des boutures améliorées cycle sur 450 ha													
1	1.3.1	Achat des semences de maïs de base auprès de l'INERA, agrimultiplicateurs ou des fournisseurs étrangers (prévision forfaitaire)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	20000	5,00	1	kg	100%	4	$100 000,00		$100 000,00	$100 000,00	
		Sous-total Activité 1.3.1									***$100 000,00***	***$0,00***	***$100 000,00***	***$100 000,00***	
		Activité 1.3.2. Appui aux agrimultiplicateurs pour la production des semences sur 1													
1	1.3.2	Achat des semences sources vérifiées	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	87000	3	1	kg	100%	4	$261 000,00		$261 000,00	$261 000,00	
1	1.3.2	Frais opérations culturales (semis, entretien, …)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2 900	650	1	ha	100%	4	$1 885 000,00		$1 885 000,00	$1 885 000,00	
1	1.3.2	Frais de protection phytosanitaire et de traitement des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2 900	100	1	ha	100%	4	$290 000,00		$290 000,00	$290 000,00	
1	1.3.2	Frais de recolte et conditionnement des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2 900	150	1	ha	100%	4	$435 000,00		$435 000,00	$435 000,00	
1	1.3.2	Frais de transport des semences vers les sites agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	17	1 500	1	voyage camion	100%	4	$26 040,00		$26 040,00	$26 040,00	
1	1.3.2	Frais de transport des semences des sites agrimultiplicateurs vers les CLD	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	290	1 500	1	voyage camion	100%	4	$435 000,00		$435 000,00	$145 000,00	
1	1.3.2	Appui à la production des semences par les CLD (1ha/CLD)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2 900	300	1	forfait/ha	100%	4	$870 000,00		$870 000,00	$290 000,00	
		Sous-total Activité 1.3.2									***$4 202 040,00***	***$0,00***	***$4 202 040,00***	***$3 332 040,00***	
		Activité 1.3.3. Certification des semences (SENASEM)													
1	1.3.3	Frais de certification des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	2900	100	1	forfait/ha	100%	4	$290 000,00		$290 000,00	$145 000,00	
		Sous-total Activité 1.3.3									***$290 000,00***	***$0,00***	***$290 000,00***	***$145 000,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 1.3 (MAÏS)									**4 592 040,00**	**0,00**	**4 592 040,00**	**3 577 040,00**	
	Sous-Produit 1.4. Les variétés améliorées de légumineuses sont diffusée sur l'ensemble du territoire national														
		Activité 1.4.1. Production des semences de variérés améliorées de légumineuses													
1	1.4.1	Achat des semences sources vérifiées	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	72500	5,00	1	kg	100%	4	$362 500,00		$362 500,00	$181 250,00	
1	1.4.1	Frais des opérations culturales (preparation terrain, semis, entretien, …)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1 450	650	1	ha	100%	4	$942 500,00		$942 500,00	$471 250,00	
1	1.4.1	Frais de protection phytosanitaire et de traitement des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1 450	100	1	ha	100%	4	$145 000,00		$145 000,00	$72 500,00	
1	1.4.1	Frais de recolte et conditionnement des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1 450	150	1	ha	100%	4	$217 500,00		$217 500,00	$108 750,00	
1	1.4.1	Frais de ransport des semences vers les sites agrimultiplicateurs	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	18	1 500	1	voyage camion	100%	4	$26 700,00		$26 700,00	$13 350,00	
1	1.4.1	Frais de transport des semences des sites agri vers les CLD (10 par territoire)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	580	1 500	1	voyage camion	100%	4	$870 000,00		$870 000,00	$290 000,00	
1	1.4.1	Appui à la production des semences par les CLD (1ha/CLD)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1 450	300	1	par ha	100%	4	$435 000,00		$435 000,00	$217 500,00	
		Sous-total Activité 1.4.1									***$2 999 200,00***	***$0,00***	***$2 999 200,00***	***$1 354 600,00***	
		Activité 1.4.2 Certification des semences (SENASEM)													
1	1.4.2	Frais de certification des semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1450	100	1	forfait/ha	100%	4	$145 000,00		$145 000,00	$72 500,00	
		Sous-total Activité 1.4.2									***$145 000,00***	***$0,00***	***$145 000,00***	***$72 500,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 1.4 (LEGUMINEUSES)									**3 144 200,00**	**0,00**	**3 144 200,00**	**$1 427 100,00**	
		TOTAL PRODUIT 1									**$17 091 986,07**	**$0,00**	**$17 091 986,07**	**$7 005 988,83**	

Produit 2 : les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits des chaines de valeur agricole sont renforcées															
	Sous Produit 2.1. les capacités de stockage des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes														
		Activité 2.1.1: Priorisation par les plans d'aménagement ou ateliers provinciaux et													
2	2.1.1	Ateliers provinciaux de priorisation, calibrage et ciblage des sites (3 ateliers/ province	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	75	6 000	1	atelier	100%	4	$450 000,00		$450 000,00	$450 000,00	
	2.1.1	Missions des de reconnaissance et de verification des sites retenus par les services techniques provinciaux (2 missions par provinces)		SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	1 500	1	mission	100%	4	$75 000,00		$75 000,00	$75 000,00	
		Sous-total Activité 2.1.1									***$525 000,00***	***$0,00***	***$525 000,00***	***$525 000,00***	
		Activité 2.1.2: Conception, passation de marché, construction des dépôts de stockage													
	2.1.2	Honoraire de 3 prestataires pour la conduite des etudes techniques et architecturaux des ouvrages a realiser (1/agence d' execution)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	20 000	1	forfait	100%	4	$60 000,00		$60 000,00		
	2.1.2	Honoraire 3 prestataires pour la preparation des dossiers d'appel d'offre (1/agence d'execution)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	10 000	1	forfait	100%	4	$30 000,00		$30 000,00		
2	2.1.2	Recrutement et contractualisation des entreprises de construction de 100 depots (4 depots/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	100	95 000	1	pièce	2,27%	4	$215 217,36	$9 284 782,64	$9 500 000,00		
	2.1.2	Honoraires d'un cabinet de suivi et de controle de qualite des travaux de construction des depots, marchés et embarcadères	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	50 000	1	forfait	40%	4	$60 000,00	$90 000,00	$150 000,00		
		Sous-total Activité 2.1.2									***$365 217,36***	***$9 374 782,64***	***$9 740 000,00***	***$0,00***	
		Activité 2.1.3: Mise à niveau, structuration, réseautage et coaching des acteurs													
	2.1.3	Honoraire de 25 prestataires (1prestataire /province) de service professionel(ONG, consultants)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	8 000	1	forfait	100%	4	$200 000,00		$200 000,00		
2	2.1.3	Missions de structuration, de reseautage et coaching des acteurs de stockage (3 missions /province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	75	3 000	1	forfait	100%	4	$225 000,00		$225 000,00		
		Sous-total Activité 2.1.3									***$425 000,00***	***$0,00***	***$425 000,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 2.1 (STOCKAGE)									**$1 315 217,36**	**$9 374 782,64**	**$10 690 000,00**	**$525 000,00**	
	Sous Produit 2.2. les capacités de transformation des produits agricoles dans les sites stratégiques pour les chaînes de valeur sont plus efficientes														
		Activité 2.2.1: Priorisation des equipements et des sites stratégiques avec les													
2	2.2.1	Ateliers de priorisation dans les 25 provinces (3 ateliers/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	75	6 000	1	atelier	100%	4	$450 000,00		$450 000,00	$450 000,00	
		Missions des de reconnaissance et de verification des sites retenus par les services techniques provinciaux (2 missions par provinces)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	1 500	1	mission	100%	4	$75 000,00		$75 000,00	$75 000,00	
	2.2.1	***Sous-total Activité 2.1.1***									***$525 000,00***	***$0,00***	***$525 000,00***	***$525 000,00***	
	2.2.1	**Activité 2.2.2: Calibrage, TDR, gestion des marchés et des contrats pour la réalisation**													
	2.2.1	Honoraires 3 consutlants pour la specification techniques des equipements et la preparation des dossiers d'appel d'offre	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	10 000	1	fofait	100%	4	$30 000,00		$30 000,00		
2	2.2.1	Contrats d'acquisition et d' installation des equipements avec les entreprises spécialisées	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	100	65 952	1	pièce	90,52%	4	$5 970 003,94	$625 217,36	$6 595 221,30		
		Sous-total Activité 2.1.2									***$6 000 003,94***	***$625 217,36***	***$6 625 221,30***	***$0,00***	
		Activité 2.2.3: Mise à niveau, structuration, réseautage et coaching des acteurs													
	2.2.3	Honoraire de 25 prestataires(1/province) de service professionel(ONG, consultants)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	25	8 000	1	forfait	100%	4	$200 000,00		$200 000,00		
	2.2.3	Missions de structuration, de reseautage et coaching des acteurs de transformation (3/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	75	3 000	1	forfait	100%		$225 000,00		$225 000,00		
		Sous-total Activité 2.1.3									***$425 000,00***	***$0,00***	***$425 000,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 2.2 (TRANSFORMATION)									**$6 950 003,94**	**$625 217,36**	**$7 575 221,30**	**$525 000,00**	
		TOTAL PRODUIT 2									**8 265 221,30**	**10 000 000,00**	**18 265 221,30**	**1 050 000,00**	

Produit 3 : la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du projet															
	Sous Produit 3.1. les ménages disposent des semences certifiées de variétés améliorées pour la production locale de maïs														
3	3.1.1	**Activité 3.1.1 : Etude d'identification des disponibilités en semences des 2 catégories pour l'agrimultiplication en 1ère saison**													
	3.1.1	Honoraires de contrat de prestation sercice de controle et de certification du SENASEM	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$21 000,00	1	forfait	100%	4	$21 000,00		$21 000,00		
	3.1.1	Missions de collecte de donnees dans les 145 territoires par les experts du SENASEM	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	145	$1 250,00	1	mission/territoire	100%	4	$181 250,00		$181 250,00		
	3.1.1	Atelier de national de validtion du rapport de l'etude d'identification des disponibilites en semences	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	$15 250,00	1	Forfait	100%	4	$15 250,00		$15 250,00		
		Sous-total Activité 3.1.1									***$217 500,00***	***$0,00***	***$217 500,00***	***$0,00***	
		Activité 3.1.2 : Contrats au résultat de production par les agrimultiplicateurs de semences certifiées entre le SENASEM, le Minagri, le projet et les agri multiplicateurs													
3	3.1.2	Etablissement des 250 contrats avec les agrimulitplicateurs (10 contrats/province)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	250	400	1	contrat	100%	4	$100 000,00		$100 000,00		
3	3.1.2	Suivi et accompagnement technique des 250 contrats	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1	25 000	1	forfait	100%	4	$25 000,00		$25 000,00		
		Sous-total Activité 3.1.2									***$125 000,00***	***$0,00***	***$125 000,00***	***$0,00***	
		Activité 3.1.3 : Avances pour préparation de l'agri multiplication pour 2de saison (10 ha par territoire)													
3	3.1.3	Achat de semences disponibles en première saison qupres de INERA et agrimultiplicateurs (5 kg par ménage, 10 000 ménages par territoire, 25 provinces, 145 territoires)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	290 000	5	1	par ménage	100%	4	$1 450 000,00		$1 450 000,00		
		Sous-total Activité 3.1.3									***$1 450 000,00***	***$0,00***	***$1 450 000,00***	***$0,00***	
		Activité 3.1.4 : Avances pour préparation de l'agri multiplication pour 2de saison (10 ha par territoire)													
3	3.1.4	Contrats d'agrimultiplication, transport des semences pour 1450 ha	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	1 450	300	1	ha	100%	4	$435 000,00		$435 000,00		
		Sous-total Activité 3.1.4									***$435 000,00***	***$0,00***	***$435 000,00***	***$0,00***	
		Activité 3.1.5 : Achat de semences d'agri multiplicaton pour saison 2													
3	3.1.5	Contrats d'achat des semences auprès des agricmultiplicateurs pour la saison 2	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	43 500	3	1	kg	100%	4	$130 500,00		$130 500,00		
		Sous-total Activité 3.1.5									***$130 500,00***	***$0,00***	***$130 500,00***	***$0,00***	
		Activité 3.1.6 : Achat de semences de saison 2													
3	3.1.6	Contrats d'achat des semences auprès des agricmultiplicateurs a distribur au menages	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	725 000	3	1	par ménage	100%	4	$2 175 000,00		$2 175 000,00		
		Sous-total Activité 3.1.6									***$2 175 000,00***	***$0,00***	***$2 175 000,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 3.1. (SEMENCES AMELIOREES)									**4 533 000,00**	**0,00**	**4 533 000,00**	**0,00**	
	Sous Produit 3.2. l'opération de distribution des semences améliorées de maïs aux ménages est encadré techniquement par les services de l'agriculture au niveau provincial et territorial														
		Activité 3.2.1 Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services													
3	3.2.1	Contrats de performance avec les IPAPEL, agronomes et moniteurs secteurs/chefferies (motivation)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	500	100	48	forfait/province	100%	4	$2 400 000,00		$2 400 000,00	$1 200 000,00	
	3.2.1	Achat materiel roulant (2 Motos Yamaha 125 DT/inspection provinciale agriculture)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	5 000	1	unité	100%	3	$250 000,00		$250 000,00	$250 000,00	
	3.2.1	Achat Kit informatique (PC, imprimante, stabilisateur, ...)/inspection provinciale	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	1 500	1	unité	100%	3	$75 000,00		$75 000,00	$75 000,00	
	3.2.1	Frais de fonctionnement des motos (carburant, entretien et reparation	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	100	48	ans	100%	7	$240 000,00		$240 000,00	120000,0	
	3.2.1	Achat fourniture de bureau + consommable informatique	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	112	48	ans	100%	7	$268 569,60		$268 569,60	134284,8	
	3.2.1	Contrats de prestation avec les consultats pour mise à niveau des agents des services de l'agriculture	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	50	7 500	1	forfait/province	100%	4	$375 000,00		$375 000,00	$375 000,00	
		Sous-total Activité 3.2.1									***$3 608 569,60***	***$0,00***	***$3 608 569,60***	***$2 154 284,80***	
		Activité 3.2.2 : Transport et la distribution des semences des champs semenciers vers les villages en 2ème saison aux ménages (5 kg à 875 000 ménages)													
3	3.2.2	Contrat location des camions/balenières, etc.	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	290	1 500	1	voyage/territoire	100%	4	$435 000,00		$435 000,00		
		Sous-total Activité 3.2.2									***$435 000,00***	***$0,00***	***$435 000,00***	***$0,00***	
		Activité 3.2.3 : Evaluation des améliorations de rendements et augmentations de superficies réalisées													
3	3.2.3	Perdiem des enquêteurs/agronomes du MINAGRI	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	145	750	1	forfait/territoire	100%	4	$108 750,00		$108 750,00		
	3.2.3	Frais de transport des enquêteurs/agronomes du MINAGRI	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	145	375	1	forfait/territoire	100%	4	$54 375,00		$54 375,00		
	3.2.3	Kit materiels & founitures d'enquête	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	145	375	1	forfait/territoire	100%	4	$54 375,00		$54 375,00		
		Sous-total Activité 3.2.3									***$217 500,00***	***$0,00***	***$217 500,00***	***$0,00***	
		TOTAL SOUS-PRODUIT 3.2. (ENCADREMENT TECHNIQUE)									**$4 261 069,60**	**$0,00**	**$4 261 069,60**	**$2 154 284,80**	
TOTAL PRODUIT 3											**8 794 069,60**	**0,00**	**8 794 069,60**	**2 154 284,80**	
TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET											**34 151 276,97**	**10 000 000,00**	**44 151 276,97**	**10 210 273,63**	

B. COUTS DE GESTION DU PROJET (Ne doit pas dépasser 18 % du total des coûts des produits)														
		Organisme de mise en œuvre 1 (PNUD)												
		Staffing du projet (RH)												
		Gestionnaire du porteuille	PNUD	PNUD	1	6 000	48	salaire/mois	100%	1	$288 000,00		$288 000,00	$144 000,00
		Responsable administratif & financier	PNUD	PNUD	1	5 000	48	salaire/mois	100%	1	$240 000,00		$240 000,00	$120 000,00
		Expert suivi-Evaluation-Assurance qualité	PNUD	PNUD	1	5 000	48	salaire/mois	100%	1	$240 000,00		$240 000,00	$120 000,00
		chauffeur	PNUD	PNUD	1	1 500	48	salaire/mois	100%	1	$72 000,00		$72 000,00	$36 000,00
		Sous-total RH									***$840 000,00***	***$0,00***	***$840 000,00***	***$420 000,00***
		Equipements												
		Matériel roulant	PNUD	PNUD	1	60 000	1	unité	100%	3	$60 000,00		$60 000,00	$60 000,00
		Matériel et équipement de bureau	PNUD	PNUD	1	15 000	1	Forfaitaire	100%	3	$15 000,00		$15 000,00	$15 000,00
		Sous-total équipements									***$75 000,00***	***$0,00***	***$75 000,00***	***$75 000,00***
		Fonctionnements												
		Fourniture de bureau	PNUD	PNUD	1	500	48	mois	100%	2	$24 000,00		$24 000,00	$12 000,00
		Fonctionnement matériel roulant	PNUD	PNUD	1	600	48	mois	100%	7	$28 800,00		$28 800,00	$14 400,00
		Frais de communication & Internet	PNUD	PNUD	1	1 200	48	mois	100%	7	$57 600,00		$57 600,00	$28 800,00
		Appui programmatique et opérationnel bureau pays (1,5%)	PNUD	PNUD	1	675 000	1	forfait	100%	7	$675 000,00		$675 000,00	$337 500,00
		Frais bancaires (1,5%)	PNUD	PNUD	1	675 000	1	forfait	100%	7	$675 000,00		$675 000,00	$337 500,00
		Sous-total équipements									***$1 460 400,00***	***$0,00***	***$1 460 400,00***	***$730 200,00***
		Suivi-Evaluation & communication												
		Missions (visites programmatiques)	PNUD	PNUD	1	25 000	4	forfait/mission	100%	7	$100 000,00		$100 000,00	50000,00
		Audits	PNUD	PNUD	1	35 000	4	forfait/mission	100%	7	$140 000,00		$140 000,00	35000,00
		Evaluations (mi-parcours & finale)/voyage	PNUD	PNUD	1	35 000	2	forfait/mission	100%	7	$70 000,00		$70 000,00	35000,00
		COPILs	PNUD	PNUD	2	5 000	4	forfait/réunion	100%	7	$40 000,00		$40 000,00	20000,00
		Visibilité & communication	PNUD	PNUD	1	1 500	48	forfait/mois	100%	7	$71 997,79		$71 997,79	37017,96
		Sous-total S&E									***$421 997,79***	***$0,00***	***$421 997,79***	***$177 017,96***
		Sous-Total Org. de mise en oeuvre 1									**$2 797 397,79**	**$0,00**	**$2 797 397,79**	**$1 402 217,96**
		Organismes de mise en œuvre 2 (PNUD, BCECO & CFEF)												
		Ressources humaines AE												
		Coordonnateur du projet	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	4 500	48	salaire/mois	100%	1	$648 000,00		$648 000,00	$324 000,00
		Chargé d'administration et finance	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	4 000	48	salaire/mois	100%	1	$576 000,00		$576 000,00	$288 000,00
		Expert Suivi & Evaluation/MRV/gestion de base de données	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	4 000	48	salaire/mois	100%	1	$576 000,00		$576 000,00	$288 000,00
		Expert Ingénieur agronome & Aménagement du Territoire	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	4 000	48	salaire/mois	100%	1	$576 000,00		$576 000,00	$288 000,00
		Expert MRV &base des données	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	2 500	48	salaire/mois	100%	1	$360 000,00		$360 000,00	$180 000,00
		Comptable/Associé Admin&Fin	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	2 500	48	salaire/mois	100%	1	$360 000,00		$360 000,00	$180 000,00
		Chauffeur	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	1 500	48	salaire/mois	100%	1	$216 000,00		$216 000,00	$108 000,00
		Sous-total S&E									***$3 312 000,00***		***$3 312 000,00***	***$1 656 000,00***
		Equipements												
		Materiel roulant (1 voiture 4x4/agence d'exécution)	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	60 000	1	unité	100%	3	$180 000,00		$180 000,00	$180 000,00
		Matériel et équipement de bureau	PNUD	SG MINAGRI, BCECO & CFEF	3	15 000	1	Forfaitaire	100%	3	$45 000,00		$45 000,00	$45 000,00
		Sous-total Equipements									***$225 000,00***		***$225 000,00***	***$225 000,00***
		Fonctionnement												
		Contribution aux loyers de bureau	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	3	1 500	48	mois	100%	7	$216 000,00		$216 000,00	108000,00
		Fonctionnement vehicule	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	3	600	48	mois	100%	7	$86 400,00		$86 400,00	43200,00
		Fourniture de bureau	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	3	500	48	mois	100%	2	$72 000,00		$72 000,00	36000,00
		Frais de voyages	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	6	7 500	4	ans	100%	7	$180 000,00		$180 000,00	30000,00
		Suivi-évaluation (mission)Voyage	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	100	2 000	4	ans	100%	7	$800 000,00		$800 000,00	200000,00
		Frais de communication & Internet	PNUD	PNUD, BCECO & CFEF	3	1 500	48	mois	100%	7	$216 000,00		$216 000,00	108000,00
		Sous-total Fonctionnement									***$1 570 400,00***		***$1 570 400,00***	***$525 200,00***
		Sous-Total Org. de mise en œuvre 2									**$5 107 400,00**	**$0,00**	**$5 107 400,00**	**$2 406 200,00**
TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET											**$7 904 797,79**	**$0,00**	**$7 904 797,79**	**$3 808 417,96**
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME (COUTS DES PRODUITS + GESTION)											**$42 056 074,77**	**$10 000 000,00**	**$52 056 074,77**	**$14 018 691,59**
		Coûts de soutien indirects au programme (préciser le pourcentage, à ne pas dépasser 7.00 % du total des coûts directs)						0,00			$2 943 925,23	$0,00	$2 943 925,23	$981 308,41
TOTAL DES COUTS (DIRECTS ET INDIRECTS)											**$45 000 000,00**	**$10 000 000,00**	**$55 000 000,00**	**$15 000 000,00**

b) Budget ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	Organisme de mise en œuvre (PNUD)		Partenaires de mise en œuvre (SG MINAGRI, BCECO & CFEF)		TOTAL USD	
	Tranche 1	Restant	Tranche 1	Restant	Tranche 1	Restant
1. Personnel	420 000,00	420 000,00	1 656 000,00	1 656 000,00	2 076 000,00	2 076 000,00
2. Fournitures, produits de base, matériaux	12 000,00	12 000,00	36 000,00	36 000,00	48 000,00	48 000,00
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	75 000,00	0,00	225 000,00	0,00	300 000,00	0,00
4. Services contractuels	0,00	0,00	10 210 273,63	33 941 003,34	10 210 273,63	33 941 003,34
5.Voyages	85 000,00	85 000,00	230 000,00	750 000,00	315 000,00	835 000,00
6. Transferts et subventions aux contreparties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	810 217,96	878 179,83	259 200,00	259 200,00	1 069 417,96	1 137 379,83
Total des Coûts Directs	**1 402 217,96**	**1 395 179,83**	**12 616 473,63**	**36 642 203,34**	**14 018 691,59**	**38 037 383,18**
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	981 308,41	1 962 616,82	0,00	0,00	981 308,41	1 962 616,82
TOTAL des Coûts	**2 383 526,37**	**3 357 796,65**	**12 616 473,63**	**36 642 203,34**	**15 000 000,00**	**40 000 000,00**
						55 000 000,00

c) Plan d'opérationnalisation du projet

N°	Activités	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1	Organiser le Comité d'Examen du Programme CLEP) couplée avec le 1er COPIL pour la validation du PTA 2024-2025				■								
	Finaliser le PRODOC sur la base des observations des parties prenantes dans le PRODOC				■								
	Soumettre le PRODOC à la signature du Min Finance/FONAREDD				■								
	Solliciter le décaissement de la 1ère Tranche du budget du PAAD				■								
2	Mettre en place l'Unité de Gestion du projet (UGP)					■	■						
	Elaborer de manière participative, valider et finaliser les TdR pour les études de faisabilité						■						
	Mobiliser les consultants charger de conduire les études de faisabilité (appels d'offres, sélection des candidats et contractualisation							■	■	■			
3	Evaluer les risques de gestion des agences d'exécution (micro-évaluation selon l'approche HACT du PNUD)					■	■						
4	Contractualiser les trois (3) agences d'exécution du programme (Min Agri, BeCECO et CFEF)						■						
5	Procéder au lancement officiel du programme							■					
6	Transférer les fonds vers les 3 agences d'exécution du programme							■					
7	Acquérir les équipements, matériels et fournitures y compris de transformation des produits agricoles							■	■	■			
8	Passer les Appels d'offres pour la construction des dépôts de stockages dans les sites stratégiques des chaines de valeur										■	■	■
9	Conduire des études d'état de lieux sur les capacités d'agri multiplication et les besoins en semences améliorés (SENASEM)								■	■	■		
10	Contractualisation avec les agrimultiplicateurs du cycle initial et du 1er cycle (manioc, maïs et légumineuses)										■	■	■
11	Acquérir les boutures et les semences des variétés améliorées de manioc, maïs et légumineuses nécessaires										■	■	■
12	Déployer les HUBs d'agrimultiplication dans les territoires et provinces cibles.										■	■	■

16) ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (ü)
Diverses réunions de concertation de l'équipe de consultants avec les parties prenantes pour la formulation du Prodoc	Septembre – octobre 2023	Ministère de l'agriculture/Secrétariat General, Ministère des finances /FONAREDD, CAFI, Ministère du plan, PNUD, Equipe de consultants	Les axes prioritaires, le cadre des résultats et la stratégie d'intervention définis permettant l'élaboration du 1er draft du document de projet	Pas de compte rendu autre que le draft du Prodoc
Réunion d'échange sur le document de projet	27/10/23	PNUD FONAREDD CAFI	La version du Prodoc qui avait été initiée par le PNUD et retouchée par le Consultant CAFI a fait l'objet d'échange et a été retenue comme le modèle à suivre.	Pas de compte rendu et liste de présence.
Réunion de travail et d'information du Comité Technique de suivi du PDL-145T du Ministère du Plan (Forum des partenaires)	20/03/2024	CTSP, PNUD, CFEF, BCECO, Secretariat General Agriculture	Présentation du document de projet, discussion sur les arrangements de gestion à harmoniser avec celui du PDL	Compte rendu préparé et liste de présence disponibles
Présentation du Prodoc à la Ministre du Plan et son Cabinet	20/03/2024	Ministre du Plan, Cabinet du Ministre, CTSP, PNUD	Faire signer le Prodoc par le Ministre des finances pour concrétiser l'engagement financier du gouvernement	Compte rendu préparé et liste de présence disponibles
Réunion de validation des critères de choix des provinces et des territoires pour le déploiement des hubs agrimultiplicateurs.	26/04/2024	Secretariat General Agriculture, SENASEM, PNUD	Les critères initiaux ont été retenus. Il est donc recommandé que ces critères soient affinés et complétés par les études sur l'état des lieux de la diffusion variétale et des principaux pôles de malnutrition ainsi celle sur	Pas de compte rendu formel mais une correspondance du SG Agriculture transmettant les critères validés

			l'identification des disponibilités en semences	
Réunion du comité de revue du programme (CRP59)	29/02/2024	Membres du CRP, PNUD /CIDD	Nouveaux commentaires et recommandation à prendre en compte pour améliorer la qualité du Prodoc.	Confer compte rendu du CRP59
Echange de courrier et réunion de concertation avec le ministère des Finances pour	Avril 2024	Ministère des Finances, PNUD/CIDD	Engagement du gouvernement de la RDC sur les 10 million de contribution obtenu	Pas de CR produit en dehors de la lettre d'engagement transmis au PNUD
Réunion du comité de revue du programme (CRP60)	14 /05/2024	Membres du CRP, PNUD/CIDD	Presentation et revue du Prodoc. Nouveaux commentaires et recommandations à prendre en compte pour sa finalisation et soumission	Compte rendu du CRP60

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
Gestion et mise en œuvre du projet	Prendre en compte l'équilibre entre les sexes dans la mise en place de l'unité de gestion de projet et dans la gestion de ses ressources humaines	Base de référence : Pas d'UGP établie Indicateur : Effectivité de documentation du processus de passation des marchés (avis de vacance, liste restreinte, notes d'entretien) + proportion de femmes employées dans des fonctions non qualifiées / techniques / de gestion / de supervision Cible : Efforts manifestes pour recruter au moins 50 % de femmes, y compris à des postes à responsabilités dans le cadre de projets	MINAGRI PNUD BCECO CFEF	Au démarrage du projet	/
	Veiller à ce que l'expertise en matière de genre soit disponible au sein de l'UGP (par des actions de sensibilisation et des formations)	Base de référence : Pas de formation ; expertise limitée en matière de genre parmi le personnel de l'UGP (niveau à évaluer au début de la formation) Indicateur : Nombre de sessions de formation (en ligne et in-situ dispensées) réalisées au bénéfice des membres de l'équipe et acteurs impliqués dans le projet (certificats, modules), connaissances évaluées par le biais d'entretiens Cible : Les membres de l'équipe du projet connaissent les questions de genre et sont capables de rendre compte des indicateurs du projet qui tiennent compte de la dimension de genre	MEDD PNUD BCECO CFEF	Phase de démarrage	/

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
	Veiller à ce que les mandats des consultants et des partenaires (experts, ONG locales) comprennent des tâches et des prestations liées à l'égalité des sexes	Base de référence : Pas de mandat disponible Indicateur : Existence des prestations et tâches spécifiques au genre intégrées dans les mandats des consultants Cible : Tous les processus de recrutement/achat sont basés sur des mandats qui intègrent les aspects liés à l'égalité des sexes, le cas échéant	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/
	Identifier et renforcer l'ARMC sur les droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes	Base de référence : Equipe de l'UGP et de l'ONG pas encore constituée Indicateur : Nombre de femmes participant à la mise en œuvre du projet Cible : La mise en œuvre du projet est accompagnée sur le terrain, pour toutes les composantes, par des organisations de femmes chargées d'assurer l'intégration de la dimension de genre	UGP	1ère année de mise en œuvre du projet	
			UGP		
Produit 1 : **La disponibilité des semences et boutures des variétés améliorées auprès des agriculteurs est assurée**	Inclure des mesures et des indicateurs sensibles à la dimension de genre dans le plan de travail du projet	Base de référence *:* Aucune mesure ou indicateur sensible au genre n'est inclus dans le plan de travail Indicateur : Existence des mesures et indicateurs genres développés et intégrés dans le plan de travail Cible : Le plan de travail prend en compte l'égalité des sexes et ses indicateurs sont sensibles à la dimension de genre	UGP	1ère année	/

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
	Assurer la participation active et influente de toutes les femmes au processus de la mise en œuvre du projet	Base de référence *:* Le processus de la mise en œuvre du projet n'a pas encore commencé Indicateur : Indication des mesures spécifiques émanant des groupes de discussion (jeunes femmes) Cible : Le contenu du plan de travail a été adapté pour répondre aux besoins des femmes en incluant des mesures émanant de groupes de discussion	UGP	1ère année	/
Produit 2. Les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaines de valeur agricole sont renforcées	Encourager la participation des femmes dans le développement des chaines de valeurs agricoles	Base de référence : En RDC, certains maillots de la chaine de valeur agricole ne tiennent pas encore en compte la dimension genre Indicateur : Nombre de femmes engagés dans les chaines de valeurs agricoles Cible : Le plan de travail prend en compte la dimension genre ainsi que tous les outils élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/
	Renforcer les capacités de leadership des femmes par des formations destinées aux hommes et aux femmes	Base de référence : Aucune formation fournie Indicateur : Nombre de sessions de formation séparées spécifiquement adaptées aux besoins des hommes et des femmes membres des comités Cible : Chaque membre de la structure de gouvernance a été formé au leadership des femmes	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
Produit 3. La production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme	Veiller à ce que les femmes soient consultées de manière équitable et participent à la mise en œuvre des activités du projet et à l'élaboration des stratégies pour le développement des chaines de valeur.	Base de référence : Pas de consultations Indicateur : % de femmes participant à la mise en œuvre des activités du projet Cible : Chaque sous-groupe de femmes est représenté dès les sessions de discussion et les outils élaborés prennent en compte la dimension genre femmes en incluant des mesures émanant de groupes de discussion	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/
Produit 2. Les infrastructures de stockage et les équipements de transformation des produits agricoles des chaines de valeur agricole sont renforcés	Encourager la participation des femmes dans le développement des chaines de valeurs agricoles	Base de référence : En RDC, certains maillots de la chaine de valeur agricole ne tiennent pas encore en compte la dimension genre Indicateur : Nombre de femmes engagés dans les chaines de valeurs agricoles Cible : Le plan de travail prend en compte la dimension genre ainsi que tous les outils élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/
	Renforcer les capacités de leadership des femmes par des formations destinées aux hommes et aux femmes	Base de référence : Aucune formation fournie Indicateur : Nombre de sessions de formation séparées spécifiquement adaptées aux besoins des hommes et des femmes membres des comités Cible : Chaque membre de la structure de gouvernance a été formé au leadership des femmes	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
Produit 3. La production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme	Veiller à ce que les femmes soient consultées de manière équitable et participent à la mise en œuvre des activités du projet et à l'élaboration des stratégies pour le développement des chaines de valeur.	Base de référence : Pas de consultations Indicateur : % de femmes participant à la mise en œuvre des activités du projet Cible : Chaque sous-groupe de femmes est représenté dès les sessions de discussion et les outils élaborés prennent en compte la dimension genre.	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/

ANNEXE 3 : Stratégie de communication

Le projet s'appuiera sur les stratégies de communication du PDL-145T et du PNUD. L'objectif visé est de s'assurer de l'appropriation et la participation des tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et la visibilité de chaque activité réalisée au niveau local, provincial et national. Il s'agira d'un ensemble de systèmes de communication réciproque, qui facilitent le dialogue et permettent aux communautés de prendre la parole, d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de participer aux décisions concernant la mise en œuvre du PAAD. Un accent sera mis sur la visibilité des réalisations du projet, la vulgarisation les bonnes pratiques et montrer les progrès vers l'atteinte des résultats en matière de développement local, avec l'appui de FONAREDD et CAFI. Le plan de communication intègre les activités institutionnelles menées autour du Programme. Il s'agit notamment du lancement officiel du programme, les différents lancements des opérations administratives (appels d'offre, recrutement,), accompagnement du réseau d'agrimultiplicateurs, les campagnes de distribution de semences améliorées ainsi que les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des acteurs locaux et provinciaux.

Le projet favorisera par ailleurs l'émergence de solutions innovantes communautaires et le recours à la digitalisation. Le projet s'appuiera ainsi sur le les plateformes existantes pour renforcer la communication entre les services agricoles locaux et les petits exploitants, en fournissant des informations sur entre autres la météorologie, les meilleures pratiques agricoles, les prix du marché par le biais des smartphones. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur les initiatives du PNUD et ses partenaires en cours en soutien aux jeunes start-ups pour le déploiement des applications adaptés aux besoins des bénéficiaires cibles.

Au démarrage du PAAD, le plan d'action de communication du PDL sera revu pour s'assurer de la prise en compte effective de toutes les dimensions du PAAD permettant d'assurer une meilleure visibilité des réalisations du projet et des parties prenantes notamment FONAREDD et CAFI. Plusieurs canaux de communication seront explorés et utilisés. Ainsi, le PNUD en qualité d'agence de gestion, s'assurera de la visibilité de l'ensemble du programme à tous les niveaux d'exécution. En effet, les exigences de communication et de visibilité des activités du PAAD seront prises en compte dans les accords que le PNUD signera avec les partenaires d'exécution du PAAD. Le tableau ci-après présente les domaines d'activités et les éléments de communication afférents qui seront revus et budgétisés au démarrage du PAAD.

Domaine d'activités	**Eléments de communication**
PRODUCTION ET DIFFUSION D'OUTILS DE COMMUNICATION	- Production d'un dépliant de présentation du PAAD en Français et langues nationales - Elaboration et diffusion des fiches d'information et capitalisation - Elaboration de la brochure « PAAD en image » pour chaque étape de mise en œuvre
PARTENARIAT AVEC LES MEDIAS	- Utilisation du cadre partenarial du PDL avec les media locaux et internationaux la radio Okapi, et les réseaux des radios communautaires, les médias locaux et internationaux pour renforcer la visibilité de PAAD - Production et diffusion des communiqués de presse officiels pour annoncer les lancements du PAAD à Kinshasa et en province

	- Organisation des interviews des parties prenantes y compris FONAREDD et CAFI à diffuser sous forme des pages magazines dans s les grandes chaines de radio et télévisions locales - Participation des partenaires à des émissions spécialisées dans les médias locaux et spécialement
COMMUNICATION DIGITALE	- Création de contenu pour les sites internet et comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, Blog, YouTube, Flickr…) du PNUD, FONAREDD/CAFI et les agences d'exécutions du PAAD (Ministère de l'agriculture, CFEF et BCECO) https://www.undp.org/fr/drcongo; PDL-145 T : l'étape de remise d'infrastructures socioéconomiques dans la province du Maniema a été franchie \| Programme De Développement Des Nations Unies (undp.org) - Production et diffusion d'Une Onepager de chaque activité et diffusée avec des messages sur l'évolution de la mise en œuvre du Projet - Production des infographies électroniques thématiques pour présenter les grands domaines d'intervention du PAAD arrimés au PDL - Production et diffusions des articles et vidéos audiovisuelles et des messages et blogs sur le PAAD à poster sur le site et réseaux sociaux
EVENEMENTS	- Organisation des débats-télévisés de haut niveau avec des experts du PAAD comme composante du PDL - Organisation des journées d'information sur ce programme dans les Universités, instituts supérieurs ; écoles ; réseaux des femmes et des jeunes à Kinshasa et en province
FORMATIONS/INFORMATIONS	- Organisation des séances de formation pour le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des acteurs de mis œuvre et bénéficiaires du PAAD - Organisation des séances de renforcement des capacités des formateurs des agri multiplicateurs
PUBLICATIONS	- Produire des histoires à succès, des reportages photos et des films vidéo qui mettent en exergue l'impact des activités du PAAD et les transformations opérées dans les provinces d'intervention - Produire des infographies thématiques pour présenter les grands domaines d'intervention du PAAD et les résultats atteints
COMMUNICATION PUBLICITAIRE	- Production et installation des affiches et panneaux publicitaires dans les lieux et sites d'intervention

	- Production des banderoles, roll-up, flyers, T-shirt, casquettes, carnets, bloc-notes, stylos, cartables, banner ; … - Une Onepager de chaque activité est élaborée et diffusée avec des messages sur l'évolution de la mise en œuvre du Projet - Produire des infographies thématiques pour présenter les grands domaines d'intervention du PAAD

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

Plan d'approvisionnement						
ELEMENT	**DESCRIPTION DE L'ELEMENT**	**COÛT ESTIME** (US $)	**METHODE D'APPROVISIONNE-MENT**	**PLAFONDS** *(valeur monétaire min-max pour laquelle la méthode d'approvisionnement indiquée doit être utilisée)*	**DATE ESTIMEE DE DEPART**	**DATE PREVUE POUR LE CONTRAT**
Biens et services autres que des consultations						
Contrat de service	Coordonnateurs du projet/agences d'exécution	648 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Chargés d'administration et finance	576 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Experts Suivi & Evaluation/MRV/gestion de base de données	576 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Experts Ingénieur agronome & Aménagement du Territoire	576 000,00	Tests, entretiens – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Experts MRV &base des données	360 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Comptables/Associés Admin&Fin	360 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrat de service	Chauffeur	216 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28

Mobilité	Achat des 2 jeep 4X4	240 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Mobilité	Achat 100 motos	250 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	sept-28
Contrats d'achat	Boutures améliorées de manioc	174 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	oct-28
Contrats d'achat	Boutures améliorées de maïs	361 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	nov-28
Contrats d'achat	Boutures améliorées de légumineuses	362 500,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	nov-28
Contrats de services professionnels	Construction des infrastructures de stockage des produits agricoles (dépôts)	365 217,38	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	nov-28
Contrats de services professionnels	Achat & installation des équipements de transformation des produits agricoles	6 000 000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		oct-24	nov-28
TOTAL (US $)		**11 064 717,38**				

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

COORDONATEUR DE PROJET

Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) continue certes d'afficher une croissance forte, avec un taux de 6,1% en 2022, mais la pauvreté et les inégalités restent des défis majeurs auquel le pays est confronté. Malgré le fort potentiel agricole de la RDC, la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique, et le pays fait face à une insécurité alimentaire. Le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T), lancé en 2022 par le Gouvernement congolais, ambitionne de réduire les inégalités territoriales et la pauvreté dans le pays. A travers ce programme, le Gouvernement s'est engagé à conduire des actions rapides, visibles et concrètes dans les 145 Territoires administratifs de la RDC, en ciblant les infrastructures et les équipements publics mais également les différents secteurs du développement économique et social.

Arrimé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023) et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), le PDL-145T est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base (1 168 Millions USD) ; (ii) la promotion du développement des économies rurales et chaines de valeur locales (agriculture, élevage, pêche) (290 Millions USD) ; (iii) le renforcement des capacités de gestion du développement local (dont planification du développement) (4,9 Millions USD) ; et (iv) le développement d'un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme (5,5 Millions USD).

Pour promouvoir le développement des économies rurales et chaines de valeur locales, le PDL-145T prévoit des investissements dans des interventions d'appui au développement aussi bien de l'agriculture mécanisée que de l'agriculture familiale. C'est sur ce dernier volet, que le Gouvernement de la RDC envisage canaliser un financement issu de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), à travers la fenêtre de programmation rapide (« Fast Track »).

Le présent Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD) s'inscrit dans cette perspective. L'offre programmatique proposée repose sur la nouvelle Politique de l'Agriculture Durable (PAD), un des Jalons de CAFI, adoptée en novembre 2022 par le Gouvernement qui s'inscrit dans la continuité de la vision définie par la Stratégie Cadre Nationale REDD+ notamment l'atteinte de l'Effet 1 se rapportant aux « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ».

Le PAAD contribuera ainsi à dynamiser les économies locales et à améliorer la production agricole et les opportunités de revenu des populations rurales dans les Territoires, et à assurer une croissance inclusive à travers la promotion d'une agriculture durable et respectueuse des forêts portée par les petites exploitations familiales. Il s'agit à termes de contribuer entre autres à lutter efficacement contre la pauvreté (ODD1), à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire (0DD2) ; et à préserver les forêts (0DD15)

Missions principales

Le Coordonnateur est chargé d'assurer la coordination technique des activités de même que la gestion administrative et financière du Projet.

Responsabilités

- Apporter un appui technique dans l'organisation générale du Projet ;
- Produire la programmation technique des activités et les rapports de leur exécution ;
- Apporter un appui technique dans la coordination des activités réalisées dans les zones d'intervention du PAAD et des activités de formation
- Gérer les ressources humaines de l'Unité de Coordination du Projet ;
- Coordonner le suivi du budget et la gestion financière du projet, selon des procédures à établir et à faire valider par le PNUD ;
- Appuyer techniquement processus de concertation avec les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- Faciliter les relations entre la coordination du programme avec les autres projets intervenants dans le secteur agricole et minier ;
- Appuyer l'organisation des missions des intervenants extérieurs.

Qualifications académiques :

Titulaire du Diplôme d'Ingénieur (BAC + 5) ou équivalent en agronomie, agro-business, en mine, ou en environnement, gestion de l'environnement, en économie de l'environnement ou tout autre domaine similaire, avec une formation complémentaire en management des projets.

Expérience :

- Minimum de 10 ans d'expérience 'dans le domaine des projets à caractère agricole ;
- Expériences d'au moins 7 ans dans la gestion de projets lié à la sauvegarde de l'environnement ;
- Capacité d'animation, d'adaptation aux réalités sociales, de gestion de conflits et de processus complexes ;
- Maîtrise de la langue française et de deux langues nationales au moins.
- Être de nationalité Congolaise

La localisation et durée du Coordonnateur de l'UCP sera basé à Kinshasa pour la durée du Programme, avec des missions dans les zones d'intervention du Programme.

CHARGE D'ADMINISTRATION ET FINANCE

Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) continue certes d'afficher une croissance forte, avec un taux de 6,1% en 2022, mais la pauvreté et les inégalités restent des défis majeurs auquel le pays est confronté. Malgré le fort potentiel agricole de la RDC, la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique, et le pays fait face à une insécurité alimentaire. Le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T), lancé en 2022 par le Gouvernement congolais, ambitionne de réduire les inégalités territoriales et la pauvreté dans le pays. A travers ce programme, le Gouvernement s'est engagé à conduire des actions rapides, visibles et concrètes dans les 145 Territoires administratifs de la RDC, en ciblant les infrastructures et les équipements publics mais également les différents secteurs du développement économique et social.

Arrimé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023) et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les

Inégalités (PPA-LCPI), le PDL-145T est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base (1 168 Millions USD) ; (ii) la promotion du développement des économies rurales et chaines de valeur locales (agriculture, élevage, pêche) (290 Millions USD) ; (iii) le renforcement des capacités de gestion du développement local (dont planification du développement) (4,9 Millions USD) ; et (iv) le développement d'un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme (5,5 Millions USD).

Pour promouvoir le développement des économies rurales et chaines de valeur locales, le PDL-145T prévoit des investissements dans des interventions d'appui au développement aussi bien de l'agriculture mécanisée que de l'agriculture familiale. C'est sur ce dernier volet, que le Gouvernement de la RDC envisage canaliser un financement issu de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), à travers la fenêtre de programmation rapide (« Fast Track »).

Le présent Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD) s'inscrit dans cette perspective. L'offre programmatique proposée repose sur la nouvelle Politique de l'Agriculture Durable (PAD), un des Jalons de CAFI, adoptée en novembre 2022 par le Gouvernement qui s'inscrit dans la continuité de la vision définie par la Stratégie Cadre Nationale REDD+ notamment l'atteinte de l'Effet 1 se rapportant aux « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ».

Le PAAD contribuera ainsi à dynamiser les économies locales et à améliorer la production agricole et les opportunités de revenu des populations rurales dans les Territoires, et à assurer une croissance inclusive à travers la promotion d'une agriculture durable et respectueuse des forêts portée par les petites exploitations familiales. Il s'agit à termes de contribuer entre autres à lutter efficacement contre la pauvreté (ODD1), à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire (0DD2) ; et à préserver les forêts (0DD15).

Missions principales

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du Projet et en étroite collaboration avec les membres de l'Unité de Gestion, le Responsable Administratif et Financier du Projet a pour missions de :

- Coordonner des travaux administratifs, financiers et comptables de l'ensemble du projet ;
- Définir et mettre en place des principes et méthodes comptables (comptabilité générale, analytique et comptabilité matière selon le SYSCOA), ainsi que l'application procédures administratives et fiscales en vigueur ;
- Développer et mettre en application du manuel de procédures administrative et financière du Projet :
- Assurer la gestion administrative, financière et comptable des activités du Projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution du budget ;
- Coordonner et suivre des décaissements : responsable de l'établissement des demandes de décaissement auprès du PNUD et suivi des paiements ;
- Suivi de la reconstitution des fonds de renouvellement ;
- Préparer et organiser de la mise en place du personnel de l'unité de coordination du Programme ;
- Organiser et mettre en place le système de gestion financière, matérielle et comptable ;
- Contrôler les factures, tenir et conserver les livres comptables et assurer la saisie des données dans le logiciel comptable ;
- Préparer le rapport de suivi financier trimestriel ainsi que les états financiers annuels consolidés ;
- Préparer les états financiers pour les audits annuels ;
- Participer à l'établissement et de la gestion des contrats et conventions avec les partenaires du Projet.

Responsabilités

Il est chargé d'assurer les tâches suivantes :

- S'assurer que les procédures financières sont en conformité avec les règles convenues avec la PNUD et sont appliquées par l'unité de coordination du Programme ;
- Superviser la préparation et la soumission, au rythme et aux moyens optimaux de demandes de retrait de fonds et des règlements directs ;
- Veiller au fonctionnement régulier du/des compte(s) spéciaux pour assurer une bonne gestion de trésorerie ;
- Signer avec le Coordonnateur de l'UCP, les demandes de retraits de fonds et les paiements des différents prestataires et partenaires ;
- Valider les états de rapprochements bancaires mensuels et ceux de l'avance initiale du compte spécial et du compte des fonds de contrepartie ;
- Elaborer et suivre de l'exécution du budget en liaison avec l'équipe notamment préparer les budgets du Programme et suivre leur exécution ;
- Analyser et commenter les écarts entre les prévisions et les réalisations financières ;
- Tenir les fiches de personnel de l'UCP ;
- Assurer le suivi financier des différents marchés passés par le Programme en collaboration avec l'expert en charge de la passation des marchés ;
- Contrôler toutes les pièces de dépenses avant tout règlement ;
- Contrôler les pièces comptables pour s'assurer de leur viabilité, de leur exactitude et de leur bonne imputation avant leur comptabilisation ;
- Mettre en place des comptabilités : générale, analytique et budgétaire en temps réel du Programme et pour toutes les composantes et veiller à leur bonne tenue ;
- Produire des états financiers périodiques (les états financiers mensuels, rapports de suivi financier et les états financiers de fin d'exercice) ;
- Superviser le classement et l'archivage des pièces comptables ;
- Elaborer et mettre en place un plan de formation du personnel de gestion financière et suivre son exécution ;
- Préparer des correspondances et notes de services relatives aux procédures de contrôle interne ;
- Faciliter le déroulement des missions d'évaluation et d'audit en mettant à leur disposition en temps opportun tous les documents ou informations nécessaires ;
- Faire suivre les procédures administratives, financières et comptables ;
- Coordonner la tenue régulière et à temps des audits du Progrmme ;
- Participer au recrutement des auditeurs externes et à la transmission du rapport annuel d'audit dans les délais ;
- Préparer et organiser l'audit externe annuel et participer à la revue à mi-parcours ;
- Organiser du suivi des recommandations ;
- Assurer le suivi de l'exécution des recommandations formulées à l'issue des audits annuels ;
- Assurer le suivi de l'exécution des recommandations des missions de supervision des bailleurs de fonds.

EXPERT EN SUIVI EVALUATION

Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) continue certes d'afficher une croissance forte, avec un taux de 6,1% en 2022, mais la pauvreté et les inégalités restent des défis majeurs auquel le pays est confronté. Malgré le fort potentiel agricole de la RDC, la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique, et le pays fait face à une insécurité alimentaire. Le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T), lancé en 2022 par le Gouvernement congolais, ambitionne de réduire les inégalités territoriales et la pauvreté dans le pays. A travers ce programme, le Gouvernement s'est engagé à conduire des actions rapides, visibles et concrètes dans les 145 Territoires administratifs de la RDC, en ciblant les infrastructures et les équipements publics mais également les différents secteurs du développement économique et social.

Arrimé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023) et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), le PDL-145T est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base (1 168 Millions USD) ; (ii) la promotion du développement des économies rurales et chaines de valeur locales (agriculture, élevage, pêche) (290 Millions USD) ; (iii) le renforcement des capacités de gestion du développement local (dont planification du développement) (4,9 Millions USD) ; et (iv) le développement d'un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme (5,5 Millions USD).

Pour promouvoir le développement des économies rurales et chaines de valeur locales, le PDL-145T prévoit des investissements dans des interventions d'appui au développement aussi bien de l'agriculture mécanisée que de l'agriculture familiale. C'est sur ce dernier volet, que le Gouvernement de la RDC envisage canaliser un financement issu de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), à travers la fenêtre de programmation rapide (« Fast Track »).

Le présent Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD) s'inscrit dans cette perspective. L'offre programmatique proposée repose sur la nouvelle Politique de l'Agriculture Durable (PAD), un des Jalons de CAFI, adoptée en novembre 2022 par le Gouvernement qui s'inscrit dans la continuité de la vision définie par la Stratégie Cadre Nationale REDD+ notamment l'atteinte de l'Effet 1 se rapportant aux « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ».

Le PAAD contribuera ainsi à dynamiser les économies locales et à améliorer la production agricole et les opportunités de revenu des populations rurales dans les Territoires, et à assurer une croissance inclusive à travers la promotion d'une agriculture durable et respectueuse des forêts portée par les petites exploitations familiales. Il s'agit à termes de contribuer entre autres à lutter efficacement contre la pauvreté (ODD1), à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire (0DD2) ; et à préserver les forêts (0DD15).

Missions principales

Elaborer, faire valider et mettre en œuvre un plan de suivi et évaluation efficace permettant de suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs du projet, évaluer et disséminer résultats obtenus.

Responsabilités

- Assurer la conception et la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation efficace ;
- Elaborer un manuel de suivi-évaluation du Programme ;

- Rendre compte régulièrement à l'UCP de l'évolution des indicateurs de performance du Programme tant au niveau national qu'au niveau des SECTEURS en matière de l'artisanat minier, et faire des recommandations pour assurer à terme la réussite du programme ;
- Développer les outils de collecte de traitement et d'analyse des données du programme ainsi que de rapportage ;
- Elaborer et valider le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et suivre sa mise en œuvre ;
- Etablir un système de contrôle de qualité des données collectées ;
- Etablir un système efficace de suivi de performance des partenaires de mise en œuvre/parties responsables du Programme et un système d'alerte pouvant permettre de détecter rapidement les goulots d'étranglement et d'y remédier dans les meilleurs délais possibles ;
- Travailler en collaboration avec l'équipe technique du programme ;
- Produire le rapport de suivi et évaluation trimestriels, et annuels, les rapports de progrès semestriels et annuels du programme et autre rapport dans l'artisanat minier ;
- Planifier, préparer et conduire des missions de suivi et d'évaluation des partenaires dans le domaine de l'artisanat minier ;
- Supervision des travaux de recherche, étude et enquêtes dans l'artisanat minier ;
- Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du staff, des partenaires et des bénéficiaires du projet en suivi et évaluation du projet dans l'artisanat minier ;
- Collecter et analyser les rapports de progrès des SECTEURS et refléter leur performances, difficultés rencontrées et leçons apprises dans le rapport de progrès national ;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de la hiérarchie.

Qualifications académiques :

Être titulaire d'un BAC+5 dans les domaines suivants : Sciences économiques, Sciences sociales, Management des projets, Statistiques ou tout autre domaine similaire. Une formation supplémentaire en mine serait un atout.

Expérience :

- Avoir une expérience professionnelle dans le suivi et l'évaluation des projets ou programme relatif aux ressources extractives d'au moins 10 ans ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins 3 ans dans la réalisation des évaluations de projets et programmes miniers ;
- Avoir une bonne maîtrise d'au moins un logiciel de traitement de texte et d'un tableur (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ;
- Avoir une bonne maitrise d'au moins un logiciel de traitement et d'analyse de base de données Stata, Spss, Epi Data, Epi-info…) ;
- Une parfaite maîtrise du français est cruciale, une bonne maîtrise de l'anglais sera valorisée.

ANNEXE 6 : Elément de la stratégie d'atténuation des risques d'effet rebond effet

Mesures d'atténuation	Description
Respect des plans d'occupation de l'espace	Les initiatives antérieures ou en cours appuyées par FONAREDD/CAFI notamment le Programme REDD+ oriental ont permis de développer divers plans d'occupation de l'espace au niveau provincial, territorial et terroir. Ces plans, en occurrence, les plans simples d'aménagement du terroir (PSAT) servent de cadre de référence pour toute activité d'occupation de l'espace dans les terroirs villageois. Ainsi, bien que tous les terroirs de la RDC ne disposent pas encore de PSAT, le projet veillera à travers ses partenaires de mise en œuvre/parties responsables, au respect des lignes directrices tracées par ces PSAT lors de l'implantation des champs semenciers et des parcs a bois dans les terroirs villageois. La stratégie de ciblage incluant les critères de choix des localités devant bénéficier les appuis du projet, en tiendra compte et privilégiera les zones ayant déjà de PSAT opérationnels.
Dispositions contractuelles	Le projet veillera à ce que ses prestataires de service à différentes échelles y compris les partenaires mise en œuvre/parties responsables et les agrimultiplicateurs, disposent des clauses contractuelles les obligeants à décourager les activités d'implantation des champs semenciers et des parcs a bois dans les forêts primaires et à privilégier les jachères.
Mesures de sauvegarde environnementale	Le projet développera un plan de gestion environnementale sur la base d'une évaluation des risques environnementaux et sociaux liés aux activités de l'agri-multiplication et la mise en place des infrastructures de conservation et de transformation. Ce plan devra préconiser les pratiques et techniques agricoles durables notamment les cultures dans les jachères déjà promues dans plusieurs terroirs villageois de la RDC.
Mécanisme de gestion des plaintes	Le projet prévoit la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et des griefs comme moyen de résolution des conflits et de remontée d'information sur les infractions éventuelles et pratiques préjudiciables à la durabilité environnementale. Le GTCRR est identifié pour porter un appui au suivi de la mise en place de ces mécanismes dans les zones d'intervention du programme et en assurer le suivi.
Géolocalisation des champs semenciers	Le projet développera une base de données géoréférencée qui permettra de géopositionner les champs de chaque agri-multiplicateur appuyé par le projet. Ce dispositif de géoréférencement sera adossé à un mécanisme de vérification et rapportage (MRV) pour assurer la qualité des investissements du projet.
Edits provinciaux	Le projet entend conduire des plaidoyers pour influencer les autorités provinciales à prendre des édits provinciaux interdisant l'installation de champs semenciers et de parcs à bois dans les forêts primaires.
Sensibilisation et renforcement des capacités	Les parties prenantes y compris les bénéficiaires du programme seront sensibilités et si besoin les former aux techniques culturales durables. La sensibilisation se fera à travers plusieurs canaux de communication y compris les radios communautaires.

ANNEXE 7 : Critères de choix des provinces et des territoires pour le déploiement des hubs agrimultiplicateurs.

Il est à noter que ces critères devront être affinés et complétés par les études sur **l'état des lieux de la diffusion variétale et des principaux pôles de malnutrition** ainsi celle sur **l'identification des disponibilités en semences des 2 catégories** pour l'agrimultiplication en 1ère saison.

Type de critère	Description
Géographique	- Présence d'agrimultiplicateurs agrées par SENASEM, actifs/opérationnels/compétentes dont au moins 30% sont des femmes et des jeunes. - Présence des semences et boutures améliorées de qualité requise - Présence d'au moins une antenne de SENASEM active/fonctionnelle. - Présence d'au moins une station de l'INERA capable de fournir des semences/boutures de base. - Présence des initiatives similaires passées afin de construire des synergies et complémentarités. - Présence des bassins de production agricole. - Absence de conflits armés et intercommunautaires
Environnemental	- Existence d'un plan d'occupation de l'espace au niveau provincial, territorial (local) et/ou terroir (PSGRN, PSAT, PTAT, PPAT, etc.) opérationnel devant guider l'implantation des champs semenciers et des parcs a bois de manière à éviter la déforestation.
Socio-économique	- Disponibilité des terres favorables à la production (minimum 2-5 ha/agrimultiplicateur et 1 ha/CLD) pour la mise en place des champs semenciers et/ou des parcs à bois. - Accessibilité des sites de multiplication par route, eau, air, …) afin de faciliter le transport et la distribution locale des semences et boutures produites et à multiplier. - Consentement préalable des paysans à adopter et à acquérir les semences améliorées. - Existence de poche de malnutrition nécessitant des interventions du programme.

ANNEXE 8 : Termes de référence : Etude sur l'état des lieux de la diffusion variétale

Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) continue certes d'afficher une croissance forte, avec un taux de 6,1% en 2022, mais la pauvreté et les inégalités restent des défis majeurs auquel le pays est confronté. Malgré le fort potentiel agricole de la RDC, la production alimentaire demeure insuffisante pour satisfaire les besoins de la population au regard de la croissance démographique, et le pays fait face à une insécurité alimentaire. Le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T), lancé en 2022 par le Gouvernement congolais, ambitionne de réduire les inégalités territoriales et la pauvreté dans le pays. A travers ce programme, le Gouvernement s'est engagé à conduire des actions rapides, visibles et concrètes dans les 145 Territoires administratifs de la RDC, en ciblant les infrastructures et les équipements publics mais également les différents secteurs du développement économique et social.

Arrimé au Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023) et au Programme Présidentiel Accéléré de lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI), le PDL-145T est organisé autour de quatre (4) composantes, à savoir : (i) l'amélioration de l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques de base (1 168 Millions USD) ; (ii) la promotion du développement des économies rurales et chaines de valeur locales (agriculture, élevage, pêche) (290 Millions USD) ; (iii) le renforcement des capacités de gestion du développement local (dont planification du développement) (4,9 Millions USD) ; et (iv) le développement d'un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme (5,5 Millions USD).

Pour promouvoir le développement des économies rurales et chaines de valeur locales, le PDL-145T prévoit des investissements dans des interventions d'appui au développement aussi bien de l'agriculture mécanisée que de l'agriculture familiale. C'est sur ce dernier volet, que le Gouvernement de la RDC envisage canaliser un financement issu de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), à travers la fenêtre de programmation rapide (« Fast Track »).

Le présent Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD) s'inscrit dans cette perspective. L'offre programmatique proposée repose sur la nouvelle Politique de l'Agriculture Durable (PAD), un des Jalons de CAFI, adoptée en novembre 2022 par le Gouvernement qui s'inscrit dans la continuité de la vision définie par la Stratégie Cadre Nationale REDD+ notamment l'atteinte de l'Effet 1 se rapportant aux « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ».

Le PAAD contribuera ainsi à dynamiser les économies locales et à améliorer la production agricole et les opportunités de revenu des populations rurales dans les Territoires, et à assurer une croissance inclusive à travers la promotion d'une agriculture durable et respectueuse des forêts portée par les petites exploitations familiales. Il s'agit à termes de contribuer entre autres à lutter efficacement contre la pauvreté (ODD1), à éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire (0DD2) ; et à préserver les forêts (0DD15)

Objectif de l'étude

Avoir un état des lieux du secteur semencier qui évalue les filières existantes incluant, leur système de production et de distribution, et en particulier l'offre et la demande pour les semences et les lacunes existant entre les deux (2), afin d'orienter les actions les plus utiles et efficaces à mener pour y remédier dans le cadre de ce programme. Il s'agira spécifiquement d'évaluer diffusion variétale des semences du manioc, du maïs et des légumineuses dans les 145 terroirs ciblés par le PAAD. En outre, il s'agira aussi d'identifier les disponibilités en semences de maïs et

les zones pour lesquelles les besoins et les capacités d'augmentation de la production à court terme sont les plus grandes pour première saison.

Résultats attendus

- Un inventaire des études et analyses existantes sur le secteur semencier en RDC et des interventions par les principaux acteurs (Ministère de l'Agriculture, INERA SENASEM et autres partenaires) pour améliorer l'accès des paysans à des semences de qualité est établi ;
- Une analyse du cadre juridique et réglementaire qui encadre le secteur semencier afin d'identifier les gaps ainsi que les aspects favorables ou défavorables pour les petits producteurs est faite ;
- Une évaluation actuelle de la demande/des besoins des producteurs en matière de semences améliorées et de l'offre, y compris les déficits éventuels, est faite, en particulier :

 - En établissant une vue d'ensemble des systèmes de production et distribution de semences de cultures vivrières améliorées (manioc, maïs et légumineuses) dans les provinces ciblées qui prendra en compte les éléments suivants : acteurs, qualité, prix, disponibilité des semences (en quantité et à quelle période), destinataires principaux ;
 - En mettant en perspective la situation actuelle de l'offre avec ce que devrait être la situation idéale pour répondre aux besoins des producteurs.

- Une analyse des lacunes et problèmes d'accès entre l'offre et la demande des semences ciblées est menée ;
- La disponibilité en semences de maïs et des zones pour lesquelles les besoins et les capacités d'augmentation de la production à court terme sont les plus grandes pour première saison sont identifiées
- Des cartes de diffusion spatiale des semences des filières ciblées par le programme, des agrimultiplicateurs est établie pour les 145 territoires.
- Des recommandations sur les interventions possibles pour améliorer la performance du secteur et en particulier pour améliorer l'accès des producteurs aux semences améliorées, sont formulées.

Méthodologie

Il s'agira à travers cette étude, de faire l'analyse générale du secteur semencier au niveau national (analyse documentaire), complétée par une analyse plus spécifique dans la zone d'intervention du programme, incluant notamment des entretiens avec les principaux acteurs du secteur semencier du pays et des producteurs individuels et avec leurs organisations. Le consultant aura, pour ce faire, à proposer des outils pertinents qui permettront de bien cerner la problématique de la diffusion des semences, de leur adaptabilité et de leur utilisation par les producteurs.

Durée de l'étude et rapports

L'étude sera conduite sous la supervision du Secrétariat General du Ministère de l'Agriculture en partenariat avec les autres agences d'exécution du programme (CFEF et BCECO) et confiée à une institution spécialisée du secteur semencier de la RDC notamment le SENASEM avec qui un accord sera signé pour une durée n'excédant pas 30 jours de travail effectif. Elle commencera dès le lancement officiel du programme. Un rapport de maximum 40 pages en français (annexes non comprises) ressortant les grandes lignes de l'étude et présentant pour chacune des recommandations détaillées. Un atelier de restitution du 1er draft du rapport de l'étude sera organisé par le Secrétariat General de l'Agriculture. Cet atelier verra la participation de toutes parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du programme. Une fois validé, le rapport de l'étude sera capitalisé dans l'affinement des critères de sélection des zones d'intervention et le ciblage des agrimultiplicateurs.

ANNEXE 9 : Plan d'atteinte des livrables

Le plan d'atteinte des principaux livrables s'appuie sur la stratégie globale de mise en œuvre du projet fondée sur l'approche 'faire-faire' à travers les accords que le PNUD en qualité d'agence de gestion, signera avec les partenaires de mise en œuvre du projet (SG de l'agriculture, CFEF et BCECO) sur la base d'un plan de travail budgétisé et des livrables attendus.

Tel que décrit dans la section 'Gouvernance', la responsabilité primaire de délivrer les résultats escomptés incombe aux agences d'exécution qui utiliseront leurs propres mécanismes de passation de marchés et à qui le PNUD apportera des appuis en cas de besoins surtout en ce qui concerne les achats jugés complexes. Dès le démarrage du projet, un plan de suivi et évaluation sera élaboré et mis en œuvre permettant le suivi des livrables au niveau de chaque partenaire de mise en œuvre. Une situation de référence sera établie et les cibles précisées et adossées à une base de données géoréférencée. Des réunions régulières de planification et de revue du projet seront organisées pour s'assurer de l'état d'avancement de la réalisation des cibles et anticiper sur les risques émergents.

Les principaux livrables liés au premier décaissement de 15 millions de dollars USD sont présentés dans le tableau en-dessous. La réalisation physique et financière globale de ces livrables à hauteur de 80% conditionnera le décaissement de la seconde tranche de financement. Ainsi, les trois tranches de décaissement seront exécutées sur la base de progrès dans la réalisation des livrables des phases précédentes qui est endossée par les comités de revu et de pilotage du projet.

Le tableau ci-après présente le plan de décaissement des 45 millions sur une période de quatre ans, correspondant à la durée d'exécution du projet. Après chaque mission de vérification et en fonction de la performance du projet, le cadre de résultats y compris les cibles pourraient être revu et réajusté pour servir de base d'un nouveau cahier de charges pour les partenaires de mise en œuvre. Ci-après les échéances indicatives suivantes pour les décaissements des tranches selon les sources de fonds.

Sources de fonds		Montant (USD)	Date
CAFI	1er décaissement	15 millions	Juin 2024
	2eme décaissement	25 millions	Mars 2026
	3eme décaissement	5 millions	Septembre 2027
Gouvernement RDC	1er décaissement	10 millions	Juin 2025

Produit (PAAD)	Livrables 1er décaissement
Produit 1 : la disponibilité des semences et boutures améliorés auprès des agriculteurs est assurée permettant un gain de rendements de 20 à 50 %	Les études provinciales initiales sur l'état des lieux de la diffusion variétale sont réalisées dans 25 provinces à raison de une étude par province.
	Un réseau d'agrimultiplicateurs structuré, professionnel et couvrant 145 territoires de la RDC est mis en place
	Une base de données en ligne et régulièrement alimentée est mise en place et opérationnelle.
	Un mécanisme de mesure, de notification et vérification (MRV) et de gestion des plaintes (MGP) est mis en place
	250 ha (soit 750 000 ml de boutures) de variétés de manioc améliorées et résistantes aux maladies sont produits et diffusés

	20 ha de champs semenciers de maïs amélioré mis en place pour servir 20 CLD
	10 ha de champs semenciers de légumineuses (arachide, haricot et niébé améliorés) mis en place par 10 CLD.
Produit 2 : les sites stratégiques pour les chaines de valeur sont dotés des infrastructures de stockage et d'équipements de transformation des produits agricoles	La priorisation des ouvrages de stockage (5 par province) et d'équipements de transformation est faite ainsi que les sites stratégiques de leur implantation
	Les acteurs privés (individus, associations et coopératives) de stockage sont mis à niveau, structurés, réseautés et coachés.
Produit 3 : la production locale de maïs augmente à court et moyen terme dans les zones d'intervention du programme	Une étude sur l'identification des disponibilités en semences et les capacités d'augmentation de la production est réalisée.
	2000 kg de semences améliorés de catégorie 1 ou 2 fournis aux agrimultiplicateurs en 1 - 2 cycles ou saisons.
	875 000 ménages bénéficient des semences améliorées de maïs dans 145 territoires (5 kg/ménage permettant d'emblaver 2 ares).